This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3433 06932814 8

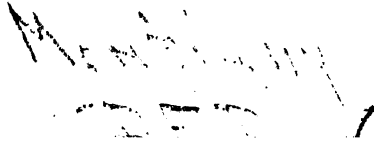

Mesdames *Quittent leur chateau de Bellevue, pour se rendre à Rome.*

Monnet del.

Monnet Sculp.

MÉMOIRES
HISTORIQUES,
DE MESDAMES
ADÉLAIDE ET VICTOIRE
DE FRANCE,
FILLES DE LOUIS XV.

RENFERMANT des particularités intéressantes sur leur voyage de Belle-Vue à Rome; leur fuite de cette ville lors de l'occupation de l'Italie par l'armée Française; leur arrivée à Naples; leur départ de Caserte pour se rendre à Trieste; ce qu'elles ont éprouvé dans ce trajet, tant sur terre que sur mer, pendant cinq mois et trois jours; la mort de ces Princesses dans cette dernière ville, quelques jours après leur débarquement.

Tome I.

A PARIS,

Chez LEROUGE, Imprimeur, cour de Rohan, passage du Commerce, quartier St.-André des Arcs.

1802.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

MÉMOIRES

DE MESDAMES

ADELAIDE ET VICTOIRE

DE FRANCE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Depuis la naissance de Mesdames jusqu'à la mort de Louis XV.

QUELLE suite de tableaux déchirans offre la postérité de Louis XIV, également malheureuse dans les deux sexes ! Six générations qui se suivent, ou s'éteignent, ou dis-

paroissent du sol de la France. Le Dauphin, fils unique de ce monarque, est ravi aux vœux et aux espérances de sa nation et même de l'Europe. Ce fils, en tout semblable à son père, mérita ce nom de Grand que la postérité, toujours juste, leur a conservé, et mourut à l'âge où il eût dû lui succéder. Le duc de Bourgogne et le duc de Berry, tous deux fils du Dauphin, le suivent au tombeau; et le duc de Bourgogne entraîne avec lui Adélaïde de Savoie sa femme, et le duc de Bretagne son aîné : le père, l'épouse et le fils sont renfermés dans le même cercueil. Echappé à la mort, dont la faux frappe au même instant son père, son oncle, sa mère et son frère, Louis XV reçoit

le sceptre de Louis XIV, auquel il succède dans l'âge le plus tendre. Tous les dangers assiégent son enfance, et le menacent au milieu de sa gloire. Il n'échappe au fer régicide que pour voir l'esprit de révolte agiter ses provinces, et la calomnie flétrir ses lauriers. Le Dauphin son fils, qui se montre également digne, et de commander les armées, et de régner sur un grand peuple, meurt au printemps de son âge : sa maladie, dont la cause est ignorée ou méconnue, fournit de nouveaux traits à la calomnie, toujours implacable. Ce fils, que même l'étranger proclame comme le *Germanicus Français*, est accusé d'avoir dirigé le poignard contre le sein de son père ; et ce

père, qui ne sépara jamais les intérêts de son trône de ceux de l'humanité, est accusé d'avoir souscrit à la condamnation de son fils. Son petit-fils, auquel il transmet la couronne que soixante-six rois ont portée, périt sur l'échafaud, où une nation toujours idolâtre de ses chefs, mais subjuguée par la plus affreuse tyrannie, est réduite à le conduire elle-même : et cependant cette nation l'avoit proclamé *le meilleur ami de son peuple, et le restaurateur de la liberté.* Deux princesses, filles de Louis XV, les seules qui lui aient survécu, quittent la France qu'elles ont édifiée par toutes les vertus; et, réduites à s'exiler, elles ne peuvent trouver dans leur vieillesse une terre hos-

pitalière où elles puissent finir leurs jours agités par tous les orages.

Ces malheurs sont affreux ; et cependant ce ne sont pas les seuls qui aient affligé les descendans de Louis XIV, le monarque le plus puissant et le plus révéré.

Déjà des auteurs estimables ont décrit une partie de ces infortunes, qui, pour n'être pas sans exemple, n'en portent pas moins le trouble et l'étonnement dans tous les cœurs. Déjà leur main, justement confiante, a mis sous nos yeux le tableau des souffrances héroïques de Marie-Antoinette, et de madame Elisabeth qui se trouvoit heureuse de partager et d'adoucir ses

fers. Madame d'Angoulême reconnoît sa propre histoire dans les Malheurs d'une Jeune Orpheline. J'offre aujourd'hui à la nation, jalouse de rassembler tout ce qui tient à cette grande catastrophe, les mémoires de deux princesses, filles de Louis XV, madame Adélaïde et madame Victoire, qui furent inséparables dans leurs prospérités comme dans leurs revers.

Un écrivain qui s'annonce avec les plus hautes prétentions, qu'il justifie sous les rapports des connoissances et du talent, mais non pas sous celui de l'impartialité, premier mérite de l'historien, et sans lequel tous les autres s'effacent, reproche à la race de Henri IV

d'avoir dégénéré de ce monarque. Cet auteur porte bien loin la singularité et l'amour des paradoxes. Lorsque huit familles du sang de Bourbon se placent, non pas involontairement sans doute, sous sa plume ; lorsqu'il rapporte tous les portraits des princes de cette maison, et que ces portraits prouvent qu'il s'est conservé dans toute sa pureté et dans tout son éclat, il regrette que ce sang ne se soit pas mêlé, et même par la confusion des blancs avec les noirs ! Etrange prétention qu'on ne devoit pas s'attendre à rencontrer dans un ouvrage d'une aussi grande importance !

Ces mémoires ne sont pas destinés

à relever les paradoxes des différens auteurs qui ont traité l'histoire de cette maison, la plus justement célèbre de celles qui ont tenu pendant plusieurs siècles le plus beau sceptre de l'Europe : mais il est de mon devoir d'observer qu'elle ne donne encore aujourd'hui aucun signe de décrépitude. La vie des deux princesses dont ces mémoires ne sont qu'une ébauche, prouvera que ce sang se soutient même dans le sexe et dans toute l'énergie. L'éducation seule dut occasionner la différence qu'on a eu lieu de remarquer, et qui en effet est très-sensible dans les princes sortis de ce tronc antique et fécond. L'éducation de Henri IV fut toute guerrière, et digne de la consécration

que fit de ce prince Henri d'Albret, son aïeul maternel. On sait que cet aïeul qui jugeoit par la situation de l'Europe combien l'exercice des armes lui seroit nécessaire, le prit au moment de sa naissance, et qu'après lui avoir frotté les lèvres et les gencives avec une gousse d'ail, et lui avoir fait avaler du vin, il ordonna qu'on éloignât de cet enfant tout ce qui ne répondroit pas à cette première préparation.

La providence conduit tout, mais elle laisse aux hommes les moyens d'en éloigner la fatalité ; et l'éducation de Henri IV, si elle eut été donnée à Louis XVI, auroit prévenu les paradoxes, au moins bien singuliers, de l'auteur des Mémoires

Historiques et Politiques du règne de ce prince.

L'instruction de Louis XIV à son successeur s'opposoit à ce que l'on donnât cette éducation martiale aux princes destinés à régner. « Vous » allez bientôt être roi d'un grand » royaume : ce que je vous recom- » mande plus fortement, est de ne » jamais oublier ce que vous devez » à Dieu ; souvenez-vous que vous » lui devez tout ce que vous êtes. » *Tâchez de conserver la paix* » *avec vos voisins : j'ai trop aimé* » *la guerre ; ne m'imitez pas en* » *cela*, non plus que dans les trop » grandes dépenses que j'ai faites. » Prenez conseil en toutes choses, » et cherchez à connoître le meil-

» leur pour le suivre toujours : sou-
» lagez vos peuples le plus tôt que
» vous le pourrez, et faites ce que je
» n'ai pu faire moi-même ».

Louis XV eut toujours cette exhortation à son chevet, et Louis XVI l'eut encore dans le cœur : elle tendoit à faire des princes pacifiques ; et Louis XV et Louis XVI ne firent la guerre qu'autant qu'ils ne purent en détourner le fléau.

La reine Marie avoit déjà donné trois enfans à Louis XV ; madame Première, le Dauphin et madame Henriette : madame Adélaïde fut le quatrième gage de leur union sacrée. Ce nom lui fut donné de la duchesse de Bourgogne, mère du roi (Adélaïde de Savoie), princesse cé-

lèbre par la beauté, et dont il chérissoit d'autant plus la mémoire, qu'une mort inattendue, et qu'on prétendoit lui avoir été destinée à lui-même, la lui avoit ravie avant qu'il eût pu la connoître.

Le duc, la duchesse de Bourgogne et leur fils aîné, moururent dans un espace assez rapproché pour être renfermés dans le même cercueil.

Louis XV sembla reporter à madame Adélaïde cet amour qu'il avoit eu pour la duchesse de Bourgogne, sa mère, et l'une des victimes moissonnées sous les yeux et presque dans les bras de Louis XIV.

La naissance de madame Adé-

laïde, qui naquit le 23 mars 1732, fut suivie de celle de madame Victoire Louise-Marie-Thérèse : celle-ci naquit le 11 mai 1733. Les augustes époux eurent encore deux princesses : madame Sophie, qui naquit en 1734, le 15 juillet ; et madame Louise, en 1737, le 27 du même mois. Celle-ci alarmée de voir la mort décimer chaque année sa famille, renonça à l'éclat des grandeurs, et se consacra à la retraite : elle finit ses jours dans le monastère des dames Carmélites de Saint-Denis, d'où elle vit se former les orages de la révolution. Madame Sophie l'avoit précédée dans la tombe ; madame Henriette n'avoit vu que les beaux jours du règne de Louis XV ; madame Première

les vit s'obscurcir. Elle est la seule des six princesses qui ait été mariée : elle fut unie à l'infant Dom Philippe premier, duc de Parme, du nom de Bourbon; elle mourut à Versailles de la petite vérole, regrettée des Français et des Italiens. Cette princesse s'étoit rendue à la cour du roi qui étoit en proie à tous les chagrins, dont elle venoit le consoler : ce fut en 1759 qu'elle paya le fatal tribut. Madame Henriette l'avoit payé sept ans auparavant. Ainsi madame Adélaïde et madame Victoire furent les seules des sept enfans de Louis XV qui virent le renversement de son trône. Madame Louise termina sa carrière en 1788.

Ces six princesses ne furent pas

également partagées des dons de la nature ; mais si l'on en excepte madame Sophie et madame Louise, elles fixèrent les regards de la cour par leur beauté. On ne leur conteste à aucune les qualités de l'esprit et du cœur : la douceur étoit le trait dominant de leur caractère.

La reine Marie avoit éprouvé, presque en naissant, l'opprobre et l'humiliation de l'infortune que devoient éprouver ses descendans. Stanislas qui s'étoit réfugié en Alsace après la chute du trône de Pologne, avoit retrouvé cette princesse, encore dans la première enfance, dans l'auge de l'écurie d'un misérable village, où elle sembloit abandonnée : souvenir

étonnant qui autorise l'incrédulité superficielle et coupable à croire à une fatalité aveugle et maligne plutôt qu'à une providence éclairée et bienfaisante! La marche de cette providence est divine, et dès-lors mystérieuse; mais le voile qui couvre sa justice n'est pas également impénétrable à tous les yeux. Dans les grands changemens qu'elle opère, elle montre qu'elle seule est la puissance : et quand elle fait succéder les nouvelles races aux anciennes; quand elle détruit ces empires superbes dont la catastrophe nous étonne, elle n'est pas plus injuste que quand elle réduisit nos premiers parens à n'habiter que dans le creux des rochers ou dans des antres souterrains, et qu'encore elle

y réduit le pauvre, et ceux qui naissent dans ces climats où l'homme ne peut sortir de l'état de nature.

Si Louis XV, cédant au vœu de son cœur autant qu'à la politique du régent, dans un âge où il ne pouvoit avoir de volonté bien prononcée, eût épousé l'infante qu'il avoit agréée, il auroit épargné à sa race tant de malheurs affreux : mais cette providence appeloit au trône Marie Lekzenska, fille de Stanislas, à qui le régent avoit accordé un asile en Alsace.

Certainement lorsque ce prince reçut cet illustre réfugié dont la tête avoit été mise à prix, et que réclamoit le roi vainqueur, il étoit bien éloigné de penser que l'œuvre

de sa politique la plus sage seroit détruite, et que cette princesse, dont la première aurore avoit été obscurcie par un abandon aussi déplorable, auroit pris la place de l'infante, et se seroit assise sur le premier trône de l'univers.

Si l'histoire peut être frappée des traits de ressemblance qui se rencontrent dans des princes d'une même famille, ce sont ceux qu'on remarque dans Stanislas et Louis XVI. Deux fois élu roi de Pologne, secondé des armées du roi de France son gendre, Stanislas pouvoit se soutenir sur le trône; mais la crainte de répandre le sang d'un peuple qui l'appeloit pour le gouverner, l'en fit descendre avec la même

indifférence qu'on se lève de table à la fin d'un banquet.

Etrange et cruelle image des vicissitudes humaines ! Il semble que Stanislas n'ait mêlé le sang de Lekzenski à celui de Bourbon, que pour l'associer à ses infortunes et lui en faire éprouver de plus grandes. Dans sa chute Stanislas conserva ses titres, et sa postérité est errante dans les mêmes lieux où sa tête fut mise à prix et où il étoit appelé pour régner. Deux royaumes qui tenoient la balance de l'Europe ont disparu du tableau politique des nations. La destinée des deux peuples est cependant bien différente. Le Polonais subit un joug étranger, et le Français tient lui seul cette

balance. Après avoir ébranlé tous les trônes il en érige de nouveaux et raffermit les anciens.

Comme princesses, Mesdames n'étoient point appelées à jouer de rôle à la cour. En France, le sexe n'étoit point considéré dans l'ordre de la politique. A peine aperçoit-on dans nos historiens les plus prolixes, leur naissance et leur décès. Mais elles étoient l'ornement du trône; et l'amour qu'avoit pour elles un père tendre, leur assuroit tous les hommages. On n'a point contesté à Louis XV d'avoir été le meilleur des pères; et ceux qui l'ont accusé d'insensibilité sur le déclin de ses jours, n'ont pas pénétré les secrets de son cœur, ils ne

l'ont point examiné d'assez près : son amour pour les princesses ses filles ne s'affoiblit jamais. Les rois envisagent leur successeur avec une sorte d'inquiétude : accessibles au soupçon, plus encore que tous les autres hommes, ils ont à en redouter les attentats de l'ambition ; les craintes qu'ils peuvent en concevoir redoublent leur affection pour des êtres foibles auxquels ils n'ont à prodiguer et dont ils ne peuvent recevoir que des marques de tendresse et d'amour.

Je fais cette réflexion sans application à Louis XV, mais seulement d'après l'examen des causes naturelles de nos affections et de nos haines. Ce monarque

aimoit le Dauphin, et pouvoit-il ne pas aimer son fils unique, quand ce fils avoit toutes les vertus dont il fit le présent funeste à Louis XVI? Son affection se manifesta dans toutes les occasions ; ce ne fut qu'avec peine qu'il l'admit à partager avec lui les dangers de la bataille de Fontenoy, où il eut à contenir sa valeur. Témoin de ce bouillant courage qui sans lui l'eût précipité le premier dans cette colonne invincible qui pendant tout le jour fit le désespoir du célèbre Maurice, ce fut la seule bataille où il lui permit d'assister. Le roi n'avoit point eu la petite vérole ; et cependant il fallut lui faire toutes les représentations sur les dangers qui menaçoient son peuple pour l'empê-

cher d'entrer dans son appartement lorsque ce prince en étoit couvert : mais malgré cette affection de Louis XV pour ce prince, il eut une plus grande prédilection pour Mesdames. Elles étoient, madame Adélaïde sur-tout, les confidentes de ses peines, et jamais père n'en eut plus de besoin ; après la mort de la reine elle fut chargée du soin de la présentation. Cet emploi est plus difficile que ne le pensent ceux qui n'ont point vécu à la cour, où tout est distinction et préférence. C'est pour n'avoir pas su le remplir avec assez de ménagement, que Marie-Antoinette s'est exposée à ces tragédies sanglantes dont elle-même a été une des victimes les plus déplorables.

Madame Adélaïde eut à le remplir dans une circonstance bien délicate. Les portraits affreux qu'avoient fait les journalistes étrangers de la naissance et des mœurs de madame Dubarri, qui, suivant le bruit semé dans toutes les cours, étoit née de l'union incestueuse d'un religieux et d'une cuisinière, eût suffi pour autoriser ses répugnances les plus invincibles ; et l'on prétendoit encore qu'elle sortoit d'une maison de prostitution lorsqu'elle avoit paru pour la première fois à la cour. La calomnie avoit beaucoup de part dans tous ces bruits : la naissance de cette favorite n'avoit rien d'avilissant. Comme fille de M. Gomard de Vaubernier, elle laissoit même un doute si elle étoit noble

ou

ou roturière. Mais son père étant mort jeune et simple commis aux aides, elle dut son éducation aux soins bienfaisans d'un financier, M. Billard du Monceau, qui, l'ayant abandonnée, à laissé dans sa vie une lacune difficile à expliquer. On l'avoit cru mariée au comte Dubarri qui, en digne émule du duc de Richelieu, ne l'avoit prise que pour l'introduire dans le lit du monarque. Jamais favorite n'avoit excité une telle fermentation. Il y avoit des paris considérables, auxquels tous les seigneurs avoient pris part, suivant qu'ils tenoient pour ou contre M. de Choiseul. Mesdames cédèrent à leur amour et à leur respect pour le monarque, qui leur rendoit avec usure tous les témoignages de cet

amour; la favorite fut présentée, et sut se concilier les grands que sa naissance avoit d'abord révoltés.

Outre la faction de M. de Choiseul, déjà si puissante, la nouvelle favorite avoit encore eu à lutter contre celle du duc de Richelieu, qui prétendoit au privilége exclusif de donner des maîtresses au roi. Le duc justifioit cette prétention par une possession de 30 années. Cette faction occasionna cependant peu d'obstacles; elle étoit toujours disposée à fléchir devant l'idole.

Si Mesdames furent tendrement aimées du meilleur des pères, on peut dire qu'il en fut payé du plus affectueux retour. Ce prince étoit extrêmement concentré dans sa joie

comme dans sa douleur. Victorieux et vaincu dans la même journée, à Fontenoy, il ne laissa apercevoir dans sa contenance et dans sa personne, aucun signe qui annonçât sa défaite ou sa victoire. Cet empire qu'il exerçoit sur lui-même, l'a fait accuser par ses détracteurs d'insouciance et d'apathie. Son testament qui date de 1766, époque de la mort de M. le Dauphin, montre assez qu'il ne fut point insensible à cet événement, et qu'il ne le regardoit pas comme étranger à l'ordre ordinaire de la nature, qui prodigue à l'infini les dons et les maux. Il avoit été profondément affecté de la perte de madame Henriette et de la duchesse de Parme, qui moururent après quelques jours de maladie.

Sa douleur dut être moins vive pour M. le Dauphin, parce que ce prince étant mort à la suite d'une maladie de langueur, il avoit eu le temps de se préparer à cet événement. L'affection s'émousse par la durée; d'ailleurs il avoit un grand motif de consolation dans les enfans du Dauphin.

L'affection qui régnoit entre Louis XV et Mesdames, parut à la mort de ce monarque. Elle se manifesta jusqu'au moment où il rendit le dernier soupir. A cet instant fatal, elles firent éclater les regrets les plus douloureux: tant que dura la maladie, elles ne le quittèrent ni pendant le jour ni pendant la nuit, et furent ses gardes-malades les plus

zélées et les plus assidues: elles en remplirent religieusement les plus pénibles devoirs, et même les plus périlleux, s'élevant ainsi au-dessus des terreurs de la contagion presque inévitable pour elles, et dont elles furent effectivement atteintes l'une et l'autre.

Cette tendre affection qui régnoit entre le Roi et Mesdames, est la meilleure réponse qu'on puisse faire à ces hommes qui, familiarisés avec les attentats les plus atroces, en font naître et en propagent le soupçon avec la même facilité que d'autres prodiguent l'éloge. Madame Adélaïde ne put se défendre de ce soupçon : mais lorsque l'ouverture du corps de madame la

Dauphine eut déconcerté les accusateurs du ministre, elle revint de cette prévention funeste qui ne s'étendit jamais sur un prince religieux que les scrupules assiégeoient au milieu de ses foiblesses, dont se sert la calomnie pour flétrir sa mémoire, quoique la postérité n'en ait jamais fait un crime aux rois de sa race. Il paroît que le Dauphin périt d'un rhume qui le prit à la suite de ses travaux au camp de Compiègne, et que ce rhume ayant dégénéré en étisie, cette dernière maladie se communiqua à madame la Dauphine. Sans les factions qui agitoient la cour, jamais ces soupçons d'empoisonnement dont on accuse encore ouvertement le premier ministre, n'auroient eu lieu. L'impu-

nité et même la faveur dont continua de jouir ce ministre, accuseroient la mémoire du monarque.

La mort qui ravit leur auguste père dans une époque où il étoit nécessaire encore pour consolider son ouvrage, et maintenir un ministre auquel étoit attaché le destin de la France; cette mort les respecta, mais ce fut pour leur faire regretter mille fois de n'être pas descendues avec lui dans la tombe. Que de peines elle leur eût épargnées! Que de larmes elle les eût exempté de répandre! Combien de fois ne mêlèrent-elles pas ces larmes aux flots d'un élément intraitable, et le seul qui leur offrît un asile contre leurs bourreaux qui se mon-

troient partout, et sembloient avoir envahi l'Univers habitable !

Les devoirs de l'historien de deux princesses qui se signalèrent, surtout par une pieuse tendresse pour leur auguste père, sembleroient m'obliger à justifier la mémoire de ce monarque, et à repousser les traits de la calomnie qui se nourrit et s'aigrit encore des malheurs de sa race : mais il faudroit descendre dans des digressions, entrer dans des détails, et faire des rapprochemens qui sont incompatibles avec le plan que je me suis tracé, et que m'impose mon sujet. Mon objet n'est pas de traiter l'histoire de France, mais seulement d'en remplir un cadre particulier, en mon-

trant la part que Mesdames ont eue dans nos malheurs communs. Cette autre tâche d'ailleurs vient d'être remplie dans un ouvrage qui laisse peu de chose à desirer (*).

(*) Les Illustres Victimes vengées des injustices de leurs contemporains.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Depuis la mort de Louis XV, le 10 Mai 1774, jusqu'à leur départ de Belle-Vue.

LOUIS XV ne pouvoit avoir de panégyriste. Placé entre deux factions qui l'encensoient et le déprimoient tour à tour, et toujours pour s'élever à la toute-puissance; il ne put avoir que des détracteurs. Il n'y auroit eu que de la témérité à s'attacher à louer ses cendres, lorsque par une suite de l'imprévoyance et de l'incurie des ministres de son successeur, ces factions eurent repris leur premier empire, et que

ces ministres ennemis de sa gloire, et vengeant leur propre cause, rassemblèrent les chefs de ces factions dans le temps qu'elles étoient oubliées, et formèrent eux-mêmes ce faisceau antipathique que Louis XV avoit détruit. Tant que ces chefs dominèrent l'opinion dont ils étoient les tyrans, il n'y avoit que de la honte à vouloir être juste. Le monarque les avoit dispersés sans leur infliger d'autre peine que l'impuissance de troubler et de nuire.

Mesdames ne pouvoient être insensibles à des troubles qui menaçoient leur maison, et dont les magistrats étoient les agens aveugles plutôt que les moteurs intéressés; mais elles ne pouvoient y

prendre qu'une part très-modérée. Elles avoient approuvé la révolution de 1771, objet de longues méditations du roi et de son chancelier. En cassant les parlemens, Louis XV en avoit respecté l'institution. Lors de l'installation des nouveaux corps, il leur rappela toute la dignité de leurs fonctions. Aussi madame Adélaïde employa-t-elle tout son ascendant sur l'esprit de Louis XVI, pour l'empêcher de consommer une faute irréparable, et qu'il n'auroit pas dû vouloir juger par événement.

Les parlemens étoient essentiels à une monarchie héréditaire et tempérée. L'indépendance du pouvoir judiciaire eût été trop foible si

lle n'eut eu d'autre force que celle
e l'opinion, toujours versatile,
u celle des principes dont un
rince aidé de la faveur populaire,
i maître des troupes, eût pu se
uer toujours impunément. Sans
s corps imposans, l'hérédité étoit
ujours chancelante, et le droit
i plus fort toujours un problème.
ns cette indépendance réelle, la
erté civile étoit sans garantie, et
vie et la propriété du citoyen sans
sse en danger.

Louis XVI fit la faute, et il sen-
aussitôt les secousses du volcan
nt les flammes dévorèrent, et son
ne et lui-même, et sa famille, et
sujets les plus fidèles et les plus
voués.

Mesdames s'étoient retirées à

Meudon dans le château de
Vue, uniquement occupées d
d'édifier, et faisant contin
ment des vœux pour l'arche s
à laquelle étoient attachées les
périté de leur maison, et q
voit être submergée par les ea
houveau déluge. La perspectiv
maux trop certains dont elles ét
menacées, les rendoit insens
au délices de leur séjour, où le
avoient ajouté à la nature la
riante et la plus magnifique,
les charmes de leurs brillantes
sions. Une illustre favorite, la
quise de Pompadour, avoit fait
tir Belle-Vue; et les arts q
avoit encouragés avoient sig
leur reconnoissance en y dév
pant tous leurs prodiges.

Madame de Pompadour en avoit fait une sorte de restitution, en le donnant par son testament au duc de Berry, depuis Louis XVI, qui le laissa à Mesdames. Depuis la mort de leur père, elles y passoient tous les étés, et ne revenoient à Versailles que quand les arbres avoient perdu leur parure. Elles s'y étoient fait une cour; et c'est là que le jeune monarque trouvoit ses meilleurs conseils, que sa destinée malheureuse ne lui permit pas toujours d'écouter.

L'état de détresse où Mesdames furent réduites, m'oblige de donner une idée de leur séjour enchanté. Les situations si différentes où se trouvèrent ces princesses, filles et

tantes de Louis XV et de Louis XVI, montrent les caprices du sort, et nous rendent plus sensibles à leurs infortunes, en même temps qu'elles nous apprennent à mieux supporter les nôtres. Le génie de la peinture et de la poésie s'étoit épuisé dans les décorations de l'intérieur, qui offroient toutes les illusions de la féerie. Celui de l'architecture avoit su profiter de tous les sites de la nature riche et variée. Du coteau qui s'élève entre la Seine et la Garenne de Sève, Paris semble s'animer pour lui présenter l'hommage de ses superbes édifices. Ce n'est qu'après avoir rendu le tribut d'admiration à cette magnifique cité, que l'œil s'abaisse et suit le cours de la Seine, qui coule au milieu

d'une immense prairie. Plus agréable encore que majestueux, le fleuve s'éloigne, se rapproche, fuit encore, et revient pour se dérober enfin pour toujours à la vue qui revient avec lenteur, captivée et retenue par les édifices qui ornent de toutes parts et couronnent les collines dont cette prairie est entourée.

En arrivant à Bellevue du côté, soit de Meudon, soit de Sève, on aperçoit deux pavillons et une avenue de tilleuls qui aboutit à une cour qu'un corps de bâtiment, où se trouve la salle de comédie, sépare de la cour principale, qui forme un grand ovale où règnent d'un côté des grilles richement décorées, et de l'autre une des balustrades qui dō-

minent les fossés, et d'où l'on découvre les jardins où l'art se mêlant à la culture, en augmente la fécondité, et montre le triomphe et les avantages de la civilisation sur l'ignorance et la barbarie.

Les faces latérales du château sont accompagnées de plusieurs pièces de parterre à l'anglaise, et terminées par des bassins qui laissent échapper leurs eaux limpides que reçoit un lit de sable et de rocailles. Le murmure de ces eaux se mêle au silence religieux des nuits, et jette l'âme dans une douce mélancolie.

Les bassins, les bosquets, les parterres, y offrent les différens prodiges des arts; et, dans tout, le

marbre et le bronze décorés du plus riche métal, se disputent à qui fera le plus illusion aux sens et à la nature.

La fable mêle ses ingénieux emblêmes aux jeux de l'amour et aux doux fruits de l'hymen.

Lorsque Mesdames eurent quitté ce lieu de délices, elles ne trouvèrent que des terres qui dévoroient leurs habitans. Une frêle barque leur servit d'asile sur une mer qui leur découvroit mille fois par heure ses profonds abîmes, et menaçoit autant de fois de les engloutir.

Madame Adélaïde étoit un oracle pour Louis XVI; elle avoit eu le plus tendre soin de son enfance. La

reine trouvoit en elle un censeur indulgent, mais qui l'éclairoit sur ses fautes. Elle ne voyoit pas avec indifférence les atteintes portées au cérémonial, qu'elle même avoit eu soin de maintenir. La vanité est l'aliment et le besoin des cours. De ce ressort, si foible, si minucieux en apparence, dépend l'harmonie du corps politique dans une monarchie. Cette vanité blessée engendre le mécontentement qui devient la source des partis. Une fois formés dans le point essentiel de l'état, ces partis donnent naissance aux factions qui, ayant un centre commun, occasionnent ces secousses dont nous avons été les témoins et les victimes. Cette vanité offensée est le grain de poussière qui arrête et paralyse les

ressorts de cette machine admirable qui, parlant un langage facile à tous les hommes, leur apprend à compter tous les instans de leur vie. Si, pour ôter ce grain de poussière, vous la confiez à des mains inhabiles, ces ressorts se perdent et se brisent.

Marie-Antoinette ne tarda pas à justifier par sa propre expérience la sagesse des leçons ménagées des tantes vertueuses de Louis XVI : elle s'aperçut trop tard que sa réputation n'étoit point attachée à l'intégrité de ses mœurs, mais à l'impuissance où elle devoit réduire ses calomniateurs. L'étiquette lui donnoit une sauve-garde impénétrable, et la défendoit contre tous les libelles qui dans la disposition

où étoient les esprits agités par les factions, préparèrent sa catastrophe et la rendirent inévitable.

Un destin plus fort empêchoit le roi de se rendre à ses avis. Elle connoissoit sa foiblesse ; et comme elle le jugeoit incapable de persister dans ses résolutions, elle n'approuvoit pas les partis extrêmes pour lesquels la reine s'étoit déclarée. S'élevant au dessus des murmures, Marie-Antoinette vouloit agir et laisser dire ; et Mesdames auroient voulu corriger l'opinion publique, chose impossible alors. Il faut le dire : l'autorité seule pouvoit la ramener. On peut juger de l'embarras de conseiller le roi par la lettre que madame Adélaïde lui écrivoit en

1787 à l'occasion de l'exil du duc.

« Je suis fâchée, mon cher neveu, » que vous ayez exilé le duc d'Orléans, non pas à cause de lui qui » inspire peu d'estime, mais à cause » de sa femme qui est généralement aimée. On a bien tort de » vous mettre en opposition avec » les parlemens : il faudroit une » volonté bien prononcée de votre » part pour leur imposer silence. Si » vous cédez aujourd'hui, demain » ils vous commanderont. Je crains » vos conseils ; ils ne sont pas assez » fermes dans leurs résolutions. » Vous n'avez pas un Maupou pour » chancelier ; vous êtes incapable » de porter de grands coups : votre » cœur s'y oppose. Je tremble » pour l'avenir ; on murmure hau-

» tement. La reine dit que les » Parisiens sont des grenouilles qui » croassent ; je crains bien que les » grenouilles ne deviennent ser- » pens ».

Elle eût parlé plus exactement, en disant que les grenouilles étoient conduites, ou plutôt excitées par des serpens. Séduites par leurs cœurs, Mesdames ne pouvoient croire aux attentats que méditoit le duc conspirateur, qui mit tous ses soins à susciter un parti d'opposition dans les conseils du monarque et dans ceux de chaque prince du sang royal. Les vertus de la duchesse d'Orléans furent plus funestes à l'État que les vices du duc. Il avoit en elle un défenseur qui pallioit ses crimes,

crimes, et ne laissoit voir que des torts susceptibles de repentir : c'est ainsi que l'épouse, toujours favorablement écoutée, étendoit le voile de l'hypocrisie sous lequel le duc cachoit ses desseins. La reine passoit pour exciter les torts du conspirateur qui, lors même qu'il assuroit la ruine de la maison de Bourbon, s'en faisoit un appui. Il parvint ainsi à isoler la reine qui ne fut regardée que comme une étrangère. Madame Elisabeth même, sa compagne inséparable, ne put se défendre contre les préjugés du sang ; et, sans s'en douter, elle même aplanit l'abîme où le duc la conduisoit avec tout ce qu'elle avoit de plus cher.

On gémit à la lecture de la lettre

de cette princesse, où nous voyons à quel point la cour étoit divisée. Dans cette lettre du mois de 7bre. 1789, la reine est désignée sous le nom *de la grande dame*; et comme le duc d'Orléans ne la nommoit pas autrement, on peut regarder cette lettre comme son ouvrage, et par conséquent cette mésintelligence comme l'effet des artifices du duc d'Orléans dont on avoit une bien fausse idée quand on le classoit parmi les conspirateurs ordinaires. Je n'en connois aucun dont les desseins aient été plus profondément conçus et plus artificieusement ni plus constamment suivis.

Voici cette lettre de madame Elisabeth à madame Adélaïde. « Vous

» êtes dans l'erreur, ma chère
» tante, et le roi bien davantage
» que vous ; tous ceux qui nous
» entourent nous trompent ».

C'est déjà une grande adresse de semer la défiance entre des personnes dont la principale force consiste dans leur union.

« *La grande dame* réussira, et
» nous serons tous ses esclaves,
» même son époux. Monsieur se
» laisse conduire par des gens qui
» n'ont en vue que leur vengeance
» personnelle, et qui s'occupent
» peu de conserver la gloire des
» Bourbons ; voilà ce qu'il faudroit
» démontrer au roi, à son frère :
» mais pour le faire, il faudroit dé-
» montrer bien des mystères. La

» correspondance avec Bruxelles
» nous seroit bien utile. Depuis que
» la favorite est partie, j'ignore
» quelle est l'intermédiaire ; je
» sais cependant à n'en pas douter
» que la Gouvernante est en cor-
» respondance avec sa sœur, qui,
» à en juger par son caractère hai-
» neux, s'embarrassera peu de per-
» dre la reine, pourvu qu'elle
» perde les Français. Elle me disoit
» hier que mon opposition ne lui
» paroissoit pas étrange, attendu
» que les Bourbons et moi nous
» étions du même sang, et qu'il
» étoit naturel que nous pensassions
» de même. Ses projets sont vio-
» lens, jamais le roi n'y consentira ;
» ils seront dévoilés : et qui sait ce
» qui en résultera ! Je suis loin d'être

» tranquille : elle me craint, ne
» me laisse pas un moment seule.
» Je sais que la reine doit partir
» demain pour Bruxelles ; la Gou-
» vernante est venue, dit-on, jus-
» qu'à Mons. Vous pourriez, ma
» tante, faire entrevoir au roi le
» danger qu'il court en se livrant
» à cette famille, ennemie de la
« sienne ; les fausses démarches où
» elle l'entraînera nous précipitera
» avec lui. Si Monsieur vouloit
» m'écouter : mais, dans un sens, il
» n'est pas mieux entouré que son
» frère. J'envisage notre position
» sous un aspect affreux, les vol-
» cans sont sous nos pas, et la
» mine est entre les mains de nos
» ennemis ».

Cette lettre est de la main de

madame Elisabeth : mais on y voit à découvert l'esprit du duc d'Orléans qui avoit tout à redouter si le roi se fût définitivement prononcé comme l'exigeoient les conseils de la reine. Il n'y eut jamais de prince plus malheureux que Louis XVI ; et tel sera le sort de tout prince qui ne saura pas se décider par lui-même, et qui cherchera des lumières hors de son conseil, qu'il ne saura ni composer ni diriger.

Madame Elisabeth termine par demander un rendez-vous à sa tante au monastère de madame Louise, que sa consécration religieuse ne pouvoit rendre insensible aux malheurs qui menaçoient sa maison.

Les conseils de madame Adé-

laïde n'altèrèrent point cette union qui doit régner entre les principaux chefs d'une même famille. Le Dauphin ayant été atteint de cette maladie lente qui moissonna tant de têtes précieuses, et donna lieu à tant de soupçons ; ce fut dans leurs mains que fut remis ce dépôt si cher au cœur du roi et de la reine.

Si les plus tendres soins avoient pu le rendre à la vie, la révolution compteroit une victime de plus ; et ce n'eût pas été la moins malheureuse. Le jeune prince étoit d'une sensibilité exquise, inconnue même dans les princes de sa race. Il ne pouvoit supporter le spectacle d'aucun animal souffrant ; jamais il ne permit qu'on mutilât ceux

réservés à ses plaisirs. Le jeune prince ne pouvant soutenir les fatigues du cheval, on avoit coutume de le promener sur un âne. « Cet animal, disoit-il un jour à ses tantes, me sert aussi-bien avec ses longues oreilles que s'il n'en avoit pas du tout; comment donc vouloir couper les oreilles à mes chiens »? Sa mort fut peu différente de celle de son frère, qui périt dans la tour du Temple : la cause en resta ignorée, et résista à tous les soins et à tous les remèdes.

Ces deux princes qui périrent d'une manière si déplorable, pour le dernier sur-tout, promettoient de fournir une longue carrière ; et comme les auteurs de leurs jours,

ils réunissoient toutes les grâces et tous les avantages de l'extérieur. C'est ce qui rend encore plus étonnant le paradoxe étrange de l'auteur précité, qui attribue au défaut de croissement des races une catastrophe qui n'eût jamais eu lieu sans le concours d'une multitude de causes que le moindre moyen eût encore pu rendre sans effet.

Quoique l'observation en ait été faite, je crois devoir la retracer ici. Les Suisses victorieux à la journée du 10 août, ne furent vaincus à leur tour que parce qu'ils manquoient de bricoles et sur-tout d'épinglettes pour le service des canons dont ils s'étoient rendus maîtres, en les enlevant aux factieux. Voici l'extrait

de l'analyse de l'éditeur du Procès des Bourbons : il n'en est pas de plus impartiale.

« Encouragés par le premier succès, la masse entière se porta au » pied du grand escalier ; elle y » massacra à coups de massue les » cinq Suisses déjà saisis et désarmés. Au même instant les Suisses » se mirent en bataille ; un de leurs » chefs, M. de Castelberg, ordonne » de repousser la force par la force » et commande le feu : cette première décharge renverse un de » ceux qui avoient tué un des cinq » Suisses dont nous venons de » parler.

» La foudre ne produit pas un » effet plus prompt que la frayeur

» qu'occasionna ce premier coup
» de fusil. Les cours se vidèrent
» en un instant ; tous s'enfuirent
» sur le Carrousel par la porte royale.
» Les cours étoient jonchées de
» fusils, de piques et de bonnets
» de grenadiers des fuyards. Quel-
» ques-uns d'eux, pour échapper
» aux coups de fusil qui partoient
» des fenêtres, se couchoient ventre
» à terre et contrefaisoient les
» morts, se relevoient de temps en
» temps, et se glissoient le long
» des murailles de côté, gagnant
» comme ils pouvoient les guérites
» des sentinelles à cheval. Les ca-
» nonniers eux-mêmes abandonnè-
» rent leurs canons, et s'enfuirent
» comme les autres.

» Quand les Suisses virent la cour

» royale complétement balayée,
» ils descendirent au nombre d'en-
» viron cent vingt-cinq, commandés
» par le capitaine Turler : ils com-
» mencèrent par s'emparer de deux
» canons qu'on y avoit abandonnés,
» et les ramenèrent au vestibule
» du château; mais ils ne purent
» en faire usage faute de munitions,
» et sur-tout des ustensiles les plus
» simples, tels que les mêches,
» épinglettes, etc. Un détachement
» de soixante hommes se mit en ba-
» taillon carré à la porte de la cour
» royale, et fit un feu roulant sur
» les factieux qui se trouvoient au
» Carrousel, jusqu'à ce que la place
» fût entièrement évacuée. Les
» Suisses n'eurent qu'un seul homme
» de tué dans cette première affaire.

» Les Marseillais perdirent beaucoup des leurs ; le nombre des » tués y fut d'autant plus considérable, que les gens du château, » gardes nationaux et Suisses postés » dans la galerie, achevoient de » dissiper les assaillans à coups de » fusil.

» Cependant cette colonne formidable n'existoit plus ; cent vingt » hommes avoient tout dissipé. Les » fuyards avoient quatre pièces de » canon au Carrousel ; ils s'étoient » jetés à corps perdu par toutes les » issues en poussant des cris affreux : » les quais, les rues, les boulevards » étoient couverts de ces malheureux qui se sauvoient tremblans » et pâles comme des spectres ».

C'est bien là le lieu de confesser qu'il existe une providence supérieure à tous les conseils humains, et que la destinée des Etats les plus puissans ne tient souvent qu'à un cheveu. Cette journée si mémorable et si malheureuse, qui décida du sort de la monarchie la plus forte de celles qui ont existé dans l'Occident, ne tint qu'à une misérable *épinglette*.

Si les Marseillais eussent fait leur attaque avant que le roi se fût retiré à la Convention, et qu'il eût déposé sa famille dans son sein comme dans un sanctuaire inviolable, la révolution se terminoit là. Le roi victorieux n'eût eu à exercer que des actes de clémence : les

Suisses de Courbevoie se joignoient à leurs camarades à qui la victoire la plus complète n'avoit coûté qu'un seul homme des leurs, et tout étoit décidé sans retour: mais la dernière heure de la monarchie étoit sonnée. Le roi qui ignoroit le succès de sa garde, signa l'ordre de cesser le feu, et de se retirer; et il fut fait prisonnier lui et tous les siens, qui, à l'exception des membres de la famille royale qu'on réserva pour les immoler en détail, furent impitoyablement égorgés.

Tout étoit fatalité dans cette journée. Les vaincus apprirent à l'extrémité des faubourgs qu'ils étoient victorieux; ils y répandoient la terreur dont leur cœur étoit saisi,

et y montroient partout le plus pâle effroi. Ce fut dans cet état de désespoir et de lâcheté que je rencontrai le fameux Camille des Moulins, fuyant à toutes jambes vers le faubourg Saint-Antoine : la pâleur de la mort étoit sur son visage, et il étoit déjà rue du Bout du Monde, c'est-à-dire, à plus de cinq cents toises du lieu du danger.

Mesdames ne virent pas ces scènes d'horreurs, mais elles éprouvèrent d'autres infortunes. Dès les premières approches de la révolution, ces princesses jugèrent quelles en seroient les suites ; et ses premiers feux eurent une communication si prompte qu'on put dès-lors juger qu'il n'y auroit de sûreté que pour

ceux qui mettoient leur espoir dans le désordre. Cependant, elles firent tous les sacrifices, qui, dans tout autre temps auroient pu contribuer à ramener la tranquillité. Elles redoublèrent leurs aumônes et s'épuisèrent en dons patriotiques ; elles firent plusieurs envois de leur argenterie, n'en conservant que ce qui étoit nécessaire pour leur usage. Mais elles ne tardèrent pas à s'apercevoir des projets sinistres formés contre la maison de Bourbon, et qui les menaçoient elles-mêmes. Elles s'aperçurent qu'elles étoient observées et qu'elles n'étoient plus en sûreté. Elles invitèrent leurs majestés à ralentir leurs visites, et ne communiquèrent plus avec la cour que par l'entremise de madame Elisa-

beth, et toujours en prenant les plus grandes précautions.

Ces ménagemens étoient nécessaires ; elles étoient observées par des traîtres soudoyés, qui étoient à leur service. Résignées à tous les événemens, elles attendirent tout du ciel qui peut toujours changer le cœur des hommes ; et pourtant elles ne négligèrent aucun moyen de salut.

La prise de la Bastille fit sur leur esprit le même effet qu'elle avoit produit sur la famille royale, sur les princes et sur tous ceux qui s'intéressoient à leur sort. Ce boulevard de l'autorité, cette citadelle jugée imprenable fut emportée en quelques heures. Le merveilleux de cet

événement cessa lorsque l'on sut que les gardes corrompus et soulevés par le fils du maréchal de Biron, s'étoient réunis au peuple. On ne doit pas douter que les insurgés n'eussent eu des intelligences dans l'intérieur de la citadelle.

La cour avoit fait deux grandes pertes, l'une dans M. d'Ormesson, premier président du parlement; l'autre dans le maréchal de Biron, morts à peu de distance l'un de l'autre. Le premier étoit l'honneur de la magistrature, le second du militaire. Tous deux servoient de point de ralliement à la vertu : et leur présence glaçoit le crime. Je ne jetterai aucun soupçon sur leur mort. Quoiqu'âgés l'un et l'autre, la mar-

che de la nature qui s'éteint par degrés dans les vieillards, leur promettoit encore plusieurs années qui eussent été des siècles pour les factieux.

Leur succès en faisoit présager d'autres. Mesdames avoient assisté aux États-Généraux, et l'enthousiasme dont les gens de bien avoient été transportés, ne les avoit pas rassurées contre la froide insensibilité qu'elles avoient remarquée dans le parti opposé à la cour. La journée désastreuse des 5 et 6 octobre les décida à prendre le parti de quitter la France, dont il semble qu'elles eussent déjà formé le projet.

Depuis le mois d'août, elles se regardoient comme prisonnières.

On en peut juger par cette lettre de madame Adélaïde à la reine, datée de ce mois.

« Nous sommes pour ainsi dire » en prison à Belle-Vue : on a ré- » pandu qu'il y avoit un magasin » d'armes à Meudon ; cette nou- » velle a attiré une quantité de cu- » rieux. Nous sommes observées ; » ne venez pas demain à Belle-Vue, » envoyez seulement Elisabeth. » J'attends des nouvelles de Louise : » dans la retraite, elle est plus ins- » truite que vous à la cour. La sœur » de l'archevêque est venue cette » nuit ; elle m'a dit que le parti des » ministres s'affoiblissoit, que le » comte de Mirabeau entraînoit » beaucoup de son bord. Vous avez

» eu tort de ne pas le gagner, rien » n'est à dédaigner. Le baron de » Breteuil a raison : c'est en flat- » tant ces gens-là qu'on parvient à » se les attacher. On y gagne au » moins de les empêcher d'agir » hautement ; et c'est déjà beau- » coup de sauver l'humiliation ap- » parente. Je suis bien aise que ma- » dame Jules soit partie ; ils croi- » ront dans ce moment que c'est un » sacrifice que vous leur faites, et » peut-être cela appaisera les gens » de bonne foi. De la patience » et du courage ».

Il n'y avoit pas d'armes à Meudon, et cette supposition étoit un prétexte pour les faire observer. Chaque jour réalisoit leurs inquié-

tudes ; aussi apprirent-elles avec la plus grande satisfaction, l'heureuse arrivée du comte d'Artois à la cour du roi de Sardaigne son beau-père. La joie d'Amédée, en voyant ce prince et ses enfans, fut d'autant plus vive, qu'il n'ignoroit pas les dangers qui menaçoient ses jours. On pouvoit le regarder comme le sauveur du roi son frère, et de toute sa maison : car le massacre de la famille royale sembloit ne présenter dès-lors qu'un crime inutile, puisque Louis XVI, le Dauphin et Monsieur, n'existant plus, leurs droits revivoient en lui. C'est ainsi qu'on devoit le voir en Europe ; et le vertueux Amédée ne pouvoit le voir autrement. Il étoit bien éloignée de penser que lorsque l'An-

gleterre agitoit tous les cabinets de l'Europe pour faire déclarer la guerre à la France, son ministre avoit lui-même formé le plan de tant de tragédies, dont chaque ville et chaque bourg devoient être le théâtre. Si la perfidie la plus insigne, si l'énormité des attentats les plus odieux qui puissent se concevoir contre l'humanité, donnent le premier titre à la grandeur, il n'est pas de gloire comparable à celle du ministre de la Grande Bretagne : mais si cette grandeur est inséparable de la vertu, si la vraie politique consiste à faire valoir les droits de sa nation, et à la faire triompher par la persuasion ou par les armes ; est-il un seul homme qui ne repoussât une telle gloire ?

C'étoit

C'étoit le 2 décembre que M. d'Artois étoit arrivé à la cour de Turin, et ce fut le 12 que Mesdames en apprirent la nouvelle. Deux jours auparavant elles étoient allé voir le roi et la famille royale. Elles versèrent des larmes abondantes quand elles lurent la réception faite à leur neveu. Elles n'avoient point senti la douceur de la maternité ; mais jamais mère n'avoit chéri ses enfans avec plus de tendresse qu'elles ne chérissoient leurs neveux. Voici le récit qui leur fut transmis, et qui leur causa cette joie si vive et si pure.

« La cour étoit à Montcarlier, » lorsqu'elle apprit que le prince » venoit la visiter. Le château pou-

» vant à peine suffire à loger toute
» la famille royale, le roi destina
» trois maisons voisines à monsei-
» gneur le comte d'Artois, qu'il fit
» meubler avec goût, et lui réserva
» ses plus belles voitures et vingt-
» quatre de ses chevaux; enfin, il
» prit tous les arrangemens conve-
» nables pour que ce prince ne pût
» pas regretter Versailles. Monsei-
» gneur le comte d'Artois arriva
» dans le carosse du roi, qui avoit
» été le chercher à Chivas; un dé-
» tachement de dragons formoit sa
» garde d'honneur: il entra à Mont-
» carlier vers les six heures du ma-
» tin. Dès qu'il vit le roi, il se pré-
» cipita vers lui, chercha à baiser
» la main de sa majesté, et ne put
» que proférer ces mots: *Ah! mon*

» *père. Mon fils !* répondit le roi ;
» et le prenant dans ses bras, il le
» tint long-temps embrassé sans
» que l'un ni l'autre pussent pro-
» férer d'autres paroles. Si cette en-
» trevue fut touchante, celle avec
» la princesse de Piémont ne fut
» pas moins tendre ; j'essaierois en
» vain de vous peindre le ravisse-
» ment qu'éprouva à la vue de son
» frère cette princesse si sensible et
» si aimante. Il n'y a sortes d'atten-
» tions que le roi n'eut le même
» jour pour que son nouveau fils
» fût traité, fût servi de manière à
» lui rendre le séjour de la cour
» agréable. Quelques jours après,
» madame la comtesse d'Artois ar-
» riva, et ses enfans trois jours après
» elle. Ce fut une vive satisfaction

» pour le roi que de s'entendre ap-
» peler *grand papa*. Ce doux nom
» le flattoit d'autant plus, qu'à son
» grand regret il n'avoit pas encore
» frappé ses oreilles ».

Cependant les orages révolutionnaires ayant paru se calmer, et le roi ayant reçu quelques témoignages de respect et de sensibilité de la majorité de l'Assemblée Nationale, elles reprirent quelque confiance. La religion étoit la base fondamentale de la politique de la maison de Bourbon, et même de tous les princes de la troisième race qui ne pouvoient oublier qu'ils devoient leur sceptre à l'éminente piété de leur chef. Tous les historiens leur ont rendu le témoignage

que les sentimens religieux étoient en eux une vertu naturelle. Mesdames ne pouvoient donc voir avec indifférence les plaies que la religion recevoit chaque jour. La destruction des monastères les affectoit sensiblement. Les dons patriotiques qu'elles avoient faits en envoyant leur vaisselle d'argent à la monnoie, pouvoient leur donner quelque crédit auprès de l'Assemblée Nationale. Elles essayèrent d'en user pour faire conserver le couvent des Carmélites de Saint-Denis, qui leur rappeloit le souvenir de madame Louise leur sœur, qui n'avoit cessé d'être l'objet de leurs regrets. Cette vaisselle qu'elles envoyèrent en septembre et en octobre, étoit de près de 2,300 marcs d'argent.

Dans une époque où les Français offrent le même peuple que les Romains sous Numa, et qu'ils éprouvent les mêmes besoins, on ne lira pas sans intérêt la pétition que les religieuses de ce monastère présentèrent à l'Assemblée, et dont elles firent passer une copie aux deux princesses, qui s'empressèrent de l'appuyer : il ne s'agissoit que d'une suspension de vœux, et non pas d'une suppression totale.

« NOSSEIGNEURS,

» Nous demandions à Dieu la bénédiction de vos travaux, la conservation du roi et la prospérité de la France, lorsqu'on est venu nous signifier que dans toutes les communautés des deux sexes, vous

aviez suspendu l'émission des vœux. Il ne nous appartient pas de juger les motifs qui vous ont fait prononcer cette suspension : les termes du décret nous ont fait espérer qu'elle ne sera que passagère ; et en attendant que votre sagesse la révoque, notre devoir est de nous y conformer.

» Mais on veut nous persuader que la destruction de plusieurs maisons religieuses entre dans le projet de l'Assemblée Nationale, et que malgré tout ce qu'un pareil projet a d'alarmant pour le repos des cloîtres et la tranquillité des familles, l'effet en est plus prochain que nous ne pensons.

» Seroit-il possible, *nosseigneurs*,

qne des établissemens dont les uns sont si favorables à la religion par la charité, les autres si nécessaires au sexe par l'éducation, tous si utiles à l'innocence par la retraite, fussent irrévocablement proscrits ! Aurions-nous à craindre qu'un ordre qui dans tous les temps a mérité la protection des souverains, l'estime des peuples, la reconnoissance de tant d'individus, fût dévoué à une réduction désastreuse ? et souffririez-vous qu'une maison, où en refusant toute distinction, la tante auguste d'un monarque citoyen vient de passer les plus heureuses années de sa vie éprouvât le malheur d'une destruction ?

» Les richesses des Carmélites

n'ont jamais tenté la cupidité. Leurs besoins n'importunent pas la bienfaisance ; notre fortune est cette pauvreté évangélique qui, en acquittant toutes les charges de la société, trouve encore moyen d'aider les malheureux, de secourir la patrie, et nous rend partout heureuses de nos privations.

» La liberté la plus entière préside à nos vœux, l'égalité la plus parfaite règne dans nos maisons : nous ne connoissons ici *ni riche ni noble*, et nous n'y dépendons que de la loi.

» Comment un état qui offre sans cesse des secours au besoin, des asiles à la vertu, des soutiens à la foiblesse, seroit-il reprouvé par une

Assemblée qui a pris sous sa protection l'homme vertueux, les mœurs publiques et le citoyen indigent.

» Daignez vous informer, *nos-seigneurs*, de la vie qu'on mène dans toutes les communautés de notre ordre : n'en croyez ni les préventions de la multitude, ni les craintes de l'humanité. On aime à publier dans le monde que les monastères n'enferment que des victimes lentement consumées par les regrets ; mais nous protestons devant Dieu, que, s'il est sur la terre une véritable félicité, nous en jouissons à l'ombre du sanctuaire ; et que, s'il falloit encore opter entre le siècle et le cloître, il n'est aucune de nous qui ne ratifiât avec plus de joie encore son premier choix.

» Vous n'avez point oublié, *nos-seigneurs*, que les contrées du Canada ayant passé de la domination française à celle d'une puissance qui professe une religion différente de la nôtre, leurs nouveaux souverains, non-seulement ont respecté, mais protégé tous les ordres qu'ils y ont trouvé établis.

» Pourrions-nous ne pas attendre de la justice d'une assemblée protectrice, ce que nos frères et nos sœurs obtiennent de la générosité d'un peuple victorieux ? Tandis que vous travaillez avec tant de zèle au bonheur public, voudriez-vous répandre parmi nous une consternation générale ? Et après avoir solennellement déclaré que l'homme est

libre, nous obligerez-vous à penser que nous ne le sommes plus ?

» Non, vous ne nous arracherez pas de force à ces retraites où nous trouvons la source de toutes les consolations : vous les rouvrirez ; vous vous souviendrez de ces respectables étrangères, qui, avec tant de confiance que de consolation, sont venues y chercher un port assuré chez une nation hospitalière ; et vous penserez que des citoyennes qui, sous la protection des lois se sont volontairement engagées dans un état qui fait le bonheur de leur vie, réclament de tous les droits le plus inviolable, quand elles vous conjurent de les y laisser mourir en paix.

» C'est au nom de toutes nos sœurs, dont les monastères sont répandus dans les différentes contrées du royaume, que nous avons, *nos-seigneurs*, l'honneur de mettre à vos pieds cette adresse. Chacune a signé, et auroit voulu le faire de son sang, qu'elle préféreroit mille morts, à un changement d'état qui feroit son martyre. Les témoignages de leur fidélité sont entre les mains d'un membre de votre auguste Assemblée, qui vous les produira, lorsque vous l'ordonnerez (*). Nous osons le dire avec elles, et dans le plus grand concert, nous regarderons comme l'oppression la plus in-

(*) M. l'Evêque de Clermont.

juste et la plus cruelle, celle qui troubleroit des asiles que nous avons toujours regardés comme sûrs et inviolables.

» Nous sommes avec un profond respect, etc ».

Notre désorganisation a été si universelle, si totale, et les suites en ont été si désastreuses, qu'on ne peut trop s'étendre sur tout ce qui contribue au rétablissement de l'ordre: tout homme qui n'est point entièrement dénaturé, tout chef, tout père de famille, fait des vœux pour ce rétablissement. L'épée, le glaive, la hache et le poignard, ont détruit plusieurs millions d'hommes; et les victimes ainsi immolées, ne sont pas les seules plaies dont

l'humanité ait à gémir. Une foule de sujets qui auroient fait les délices de leurs familles, en sont devenus un objet d'opprobre et de honte. Privés de leurs parens que les révolutionnaires entassoient dans les édifices publics convertis en prisons, livrés à eux-mêmes dans l'âge où les passions se développent et où ils avoient le plus besoin de frein, de leçons et d'exemples, ils se sont perdus dans le torrent de la licence et de la corruption.

Aucun gouvernement, quelque précaution qu'il prenne, ne peut se maintenir au milieu de la dépravation des mœurs. De nouveaux Catilina menaceroient bientôt la nouvelle Rome : et les mœurs ne

peuvent ni se régénérer ni se soutenir sans la religion ; comme la religion ne peut se passer de maisons d'édification. Ces maisons ne doivent pas sans doute couvrir tout le sol d'un Etat ; et, sous ce rapport, peut-être les couvens avoient-ils besoin de réforme : mais s'ils étoient superflus dans les petites villes, où les mœurs s'entretiennent d'elles-mêmes, ils étoient indispensables au milieu de ces grandes populations, où le vice ne peut être combattu par trop d'obstacles.

On ne pouvoit attaquer ces pieuses institutions sous une infinité de rapports, particulièrement sous ceux de l'économie et de l'éducation ; et si l'on eût été touché des

plaintes de quelques individus qui purent être les victimes du despotisme claustral, ou d'un fanatisme aveugle, on eût pu y remédier en soumettant les vœux à un renouvellement périodique. Alors ces pieuses retraites auroient été un lieu de délices dont le repentir n'eût point altéré le charme; et la calomnie n'eût jamais osé en attaquer les fondemens. Une clôture perpétuelle et forcée est un supplice dont peu de personnes sont capables de supporter l'idée. Mais, si quelqu'esprits, animés de l'amour du bien, visoient à la réforme, le fatal génie qui dirigeoit la révolution, ne songeoit qu'à nous détruire; et la Constitution qui retentissoit dans toutes les bouches, n'étoit qu'un voile qui

cachoit ce dessein funeste. La réclamation des dames Carmélites ne pouvoit donc être écoutée ; tous les monastères, toutes les institutions pieuses et charitables furent jetés dans l'abîme où se sont consumés sans profit les deux tiers de nos richesses territoriales.

Les déprédations des révolutionnaires sont incalculables et ne pourront jamais être appréciées : mais ce n'est point une exagération de dire que chaque année de cette époque a dévoré plus de richesses que les guerres les plus ruineuses n'ont coûté de dépenses sous les règnes les plus longs et les plus malheureux.

La fédération de 1790 fut une

des conceptions les plus heureuses qu'on eût pu réaliser dans la situation où étoit le roi. Malheureusement ceux de son parti ne l'envisageoient pas sous ce coup d'œil favorable. Les cœurs aigris par nos premières infortunes qui, quoique très-grandes, étoient bien éloignées de ce qu'elles devoient être, n'y voyoient qu'un moyen de l'enchaîner au nouvel ordre et de le mettre sous le joug des révolutionnaires. Cette défiance qu'augmentoit encore l'insolente vanité du général de la garde nationale parisienne qui combloit la mesure de l'outrage contre ce parti, mais plus encore la perversité des conspirateurs, empêchèrent qu'on en retirât aucun fruit.

Cette époque fut celle où les libelles éclatèrent avec plus de licence et de fureur. Les Marat, les Martel, les Camille Desmoulins, les Jean Bart, les pères Duchêne, et tant d'autre libellistes dont le nom même est une souillure, firent pleuvoir toutes leurs calomnies les plus odieuses contre la cour, et particulièrement contre la reine, objet perpétuel, et de leurs dérisions, et de leurs insultes. La faction qui égaroit le peuple, avoit des motifs particuliers de décrier et de perdre cette princesse. Cette faction tenoit à la maison même de Bourbon, ennemie et rivale de celle d'Autriche, dont on affectoit de croire qu'elle ne pouvoit séparer ses intérêts, lorsque la maternité, si puissante en

elle, la rendoit toute Française ? Femme d'un roi de France, mère d'un prince destiné à tenir le même sceptre, l'orgueil de sa naissance pouvoit-il l'emporter sur celui de reine, comme mère et comme épouse ? Puisque l'on consulte les préjugés de la naissance, on doit la juger par ceux qu'elle inspira à madame Royale, dont elle fut l'institutrice. Jamais madame Royale n'étoit sortie de ses bras, lorsqu'on l'en sépara pour la conduire à la mort ; et quand la jeune princesse parut à la cour impériale, victime échappée au fer des bourreaux qui avoient immolé sa famille, elle foula aux pieds les grandeurs de cette cour, et ne cessa de tourner ses regards vers la France. Le prince

Charles, ce héros de l'Allemagne, fit inutilement briller à ses yeux l'éclat du diadême. Elle préféra de se soumettre à sa cruelle destinée, plutôt que de partager le sceptre avec un prince qui devoit toujours être étranger à sa patrie.

Cependant, le jour de la fédération ne fut troublé par aucun orage. Aucune bouche ne proféra de vœux impies ; et les Bretons qui jusqu'alors avoient causé le plus d'inquiétude, furent ceux qui donnèrent les signes du plus grand dévouement au roi et à la famille royale. Aucun historien ne peut omettre la scène touchante qui se passa au château, lorsque le chef de leur députation ne pouvant prononcer la harangue

qu'il avoit préparée, se jeta aux pieds du roi, et lui dit dans le trouble qu'excitoit en lui la douleur de le voir dans les fers, qui, pour être couverts des illusions de cette journée, n'en étoient pas moins certains : *Sire, voilà l'épée de vos fidèles Bretons; elle ne sera jamais teinte que du sang de vos ennemis.* Le roi, relevant ce fédéré, lui fit sentir son imprudence; car le plus léger témoignage d'amour étoit un crime. *Que faites-vous ! Relevez-vous*, lui dit le roi, et prenez *cette épée, elle ne peut être en de meilleures mains : dites à mes chers Bretons que je n'ai jamais douté de leur fidélité, et que je suis le père, le frère et l'ami de tous les Français.* Voilà le roi qu'on mit en jugement.

Le séjour de la capitale étoit contagieux. La constitution n'étant point terminée, le roi restoit sous le joug de l'assemblée nationale; il ne pouvoit donc profiter d'une occasion décisive. La constitution étoit la pomme de discorde que l'étranger jeta au milieu de nous pour nous détruire. Les faux philosophes n'en furent que les agens aveugles ou mercenaires. Il ne pouvoit exister de constitution sous une Assemblée législative permanente, ou même seulement périodique. Tant que ces assemblées subsistoient, on ne pouvoit centraliser les pouvoirs, ni, à plus forte raison, maintenir l'hérédité. Le système d'égalité effaçoit la distinction des pouvoirs qu'on eût voulu reconnoître entre ces différentes

férentes assemblées. Ainsi ; ces événemens furent la conséquence nécessaire d'une constitution *négative de tout Etat permanent*, et qui dès-lors n'étoit qu'un monstre : elle n'existoit que dans le mot, dont la signification ignorée du peuple laissoit à ses inventeurs tous les moyens de l'égarer et d'exercer le plus furieux arbitraire.

Le roi restoit donc nécessairement sous le joug. Il ne put profiter de ce zèle affectueux que lui témoignèrent les fédérés : ils étoient au centre de la corruption, et ce n'est jamais le plus grand nombre qui résiste à son souffle. Les libellistes ayant repris leurs avantages, les massacres continuèrent. Ces ex-

ces ont été décrits par trop d'historiens pour que j'en retrace ici le tableau ; ils ne serviroient qu'à justifier la résolution que prirent Mesdames de quitter la France, et de chercher leur sûreté dans des terres étrangères. Eh ! comment le délire de la passion a-t-il pu aller jusqu'à traiter en coupables tant d'infortunés qui s'arrachoient à leur patrie, qui quittoient leurs asiles, le lieu de leur naissance où ils ne devoient voir que des cœurs reconnoissans et empressés à leur plaire ! Un roi de France réduit à fuire pouvoit-il avoir besoin de justification ? Où pouvoit-il retrouver un trône semblable à celui que, dans cette supposition, il eût eu le projet d'abandonner ? Où auroit-il pu retrouver

Paris, Versailles, et tant de maisons royales, tant de palais si magnifiques ! Où, dans quels lieux, chez quels peuples, auprès de quels rois, les princes ou les princesses de son sang auroient-ils pu retrouver les délices de sa cour et leurs richesses ? Leur retraite étoit la condamnation de leurs persécuteurs.

Malgré leur pressentiment et la certitude des dangers, Mesdames alloient souvent aux Tuileries. Le roi convaincu de la nécessité de s'éloigner, en concerta le projet avec les princesses. M. de Bouillé, et plusieurs seigneurs, avoient fait passer des plans qui leur furent communiqués. Ils fut convenu que Mesdames partiroient les premières, et

qu'elles se rendroient auprès du saint Père ; elles devoient rester à Rome jusqu'à ce que la paix fût entièrement rétablie. Le départ du roi fut dès-lors résolu ; mais il n'avoit pas d'autre dessein que celui qu'il annonça depuis dans sa déclaration, où il développa ses motifs.

TROISIÈME EPOQUE.

Depuis le départ de Mesdames, de leur château de Belle-Vue, jusqu'à leur arrivée à Chambéry.

Le roi vouloit la constitution, elle étoit devenue nécessaire. Et comment pouvoit-on douter de ses intentions, lorsque de tant de princes qui furent réduits à se séparer de sa personne, aucun ne se mit à la tête de ses armées ? S'il leur en eût donné l'ordre, il eût été promptement obéi. Il avoit à Versailles une garde fidèle, et assez de troupes pour établir les communications avec les armées qui étoient aux fron-

tières. Tout ce qu'il accorda aux princes du sang se borna à la permission de mettre leur personne en sûreté; et tous allèrent la chercher hors du territoire. Il n'est donc pas possible de méconnoître la sincérité des motifs qu'il rendit publics lors de son départ pour Varenne.

Cependant, si d'un côté le roi étoit épouvanté par ces libelles sortis de la plume de Martel et de Marat, il étoit de l'autre excité par de bons écrits à sortir de cet état de nullité si funeste à son royaume et à lui-même. Entre ces utiles productions, on distingua une brochure qui parut après la fédération, et qui décida M. Necker à sortir du territoire de France. Cerutti, cet intrigant abbé,

avoit fait l'éloge de ce ministre sous un titre qui annonçoit sa censure. Cet éloge étoit déguisé sous l'annonce *des vingt-un Griefs du Palais Royal contre M. Necker.* L'auteur de la brochure imita ce stratagême; et sous le titre d'apologie de ce ministre, il en fit la censure qu'on s'étoit attendu à voir dans l'écrit de Cerutti. Par cette tournure adroite il attira l'attention de tous les partis, et parvint à fixer l'opinion qu'on en devoit avoir.

La péroraison qui la termine est très-patétique; et cette brochure fait époque en ce qu'elle semble avoir déterminé le départ de ce novateur de plus dangereux que la France ait eu dans son sein.

« Nobles et vénérables filles de Louis XV, je n'oublierai pas votre douleur, d'autant plus vive que vous êtes plus à portée de comparer les deux règnes. Vous vîtes plus d'une fois les orages se former, et jamais vous n'entendîtes éclater la foudre. Vous ne vîtes jamais le peuple divisé, se haïr; jamais des mains impies ne se levèrent contre le trône; jamais le danger ne fut pour nous, mais seulement pour le magistrat: et quand ce magistrat offroit sa tête pour prix de sa résistance, le monarque désarmé sentoit que c'en étoit déjà trop de l'avoir menacé de sa colère.

» Filles augustes, plus vertueuses que Véturie, et non moins respec-

tées, allez, comme elle, non pas vers Coriolan qui assiége sa patrie, mais vers un roi dont la facile confiance fait tout le malheur et celui de ses peuples; et sans nommer, ni même qualifier ces princes qui firent le malheur du monde, et dont l'histoire n'a pu nous transmettre les noms sans peindre son effroi, dites-lui qu'il n'en est pas un seul qui ait mis son empire ou son royaume dans l'état où est le sien. Il en est plus d'un sur cette liste, qui firent périr de grands rebelles et des prêtres sectaires: mais il n'en est pas un seul qui ait vu tous les grands, toute sa noblesse et tous les prêtres fidèles, sous un glaive exterminateur; dites lui qu'un roi de France *n'est pas un fauteuil exé-*

actif; qu'il a le véritable trône, et qu'il ne peut sans s'avilir attendre d'ordre pour s'y asseoir. Rappelez-lui cette fédération et ces cris qui lui témoignèrent de quel amour ses provinces sont embrasées pour lui. Il ne veut être que ce que ses peuples veulent qu'il soit : eh bien ! ils se sont expliqués ; qu'il soit roi ».

Cette finale est un témoignage des sentimens des fédérés pour Louis XVI, et de l'abaissement où étoit le trône. Réduit à s'éloigner, il ne pouvoit laisser après lui aucune personne de la famille royale sans l'exposer : on a vu quel sort étoit destiné aux ôtages. M. Delessart eut ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le départ

des princesses. La confiance dont sa majesté honoroit ce ministre fut cause qu'il périt. M. Delessart est au nombre des victimes connues dans nos annales sous la dénomination *des Prisonniers d'Orléans*, qui furent lâchement massacrés le 9 septembre 1792 à Versailles, ayant les mains attachées derrière le dos, comme on les descendoit de la voiture Le vertueux Brissac partagea ce sort barbare : il demanda inutilement d'être fusillé, il fut coupé par morceaux. J'ai vu les cendres du feu qui avoit consumé ses vêtemens, et les parties de son corps qui ne purent être portées en triomphe. Ce massacre se fit aux quatre bornes, peu au-dessous des deux qui sont du côté de l'Orangerie. Les assassins

avoient ramassé les chairs qui s'étoient détachées du tronc et des membres, et les avoient brûlées. Jamais il ne s'est commis de crimes aussi lâches. J'ai vu une jambe de ce duc fidèle et plein d'honneur, sur un des dards de la grille de Saint-Germain, du côté de Poissi, comme je fuyois moi-même, au milieu de tous les dangers, Paris qui n'offroit plus qu'un séjour d'horreur(1). J'ai vu des enfans qui jouoient froidement avec les doigts de ces victimes. Et ce sont là les moindres forfaits qui ont été commis au milieu d'un peuple auquel les philosophes avoient ôté le frein de la religion, et pour le rendre meilleur! Ce peuple demande à relever ses autels détruits: et aura-t-il assez de

larmes pour expier devant le Dieu qu'il doit révérer, tant de forfaits auxquels on l'a fait participer ?

La religion seule peut prévenir ces crises révolutionnaires qui menacent du même sort tous ceux qui participent à l'autorité, et à proportion de leur pouvoir.

La tête et le cœur de M. de Brissac furent envoyés à madame Dubarri qu'il n'avoit pas cessé de voir depuis la mort de Louis XV ; son attachement à sa personne étant indépendant de la faveur dont elle avoit joui. On ne peut douter que ce ne fût le duc d'Orléans qui lui fit cette offrande : il étoit accoutumé à recevoir de tels présens.

Monsieur Delessart écrivit à tou-

tes les autorités locales des grandes communes par où Mesdames devoient passer; c'est-à-dire, aux directoires des départemens de Seine et Marne, de l'Yonne, de Saône et Loire, de la Côte-d'Or et de Rhône et Loire.

Voici la lettre de ce ministre qui avoit mérité la confiance particulière du roi : l'itinéraire de Mesdames y est tracé.

« Mesdames, tantes du roi, ayant, messieurs, formé le projet de voyager en Italie, et ayant insisté auprès du roi, pour l'exécution de ce projet, S. M. m'a chargé de vous prévenir de leur passage, afin de vous mettre à portée de prendre les mesures convenables, et de

donner les ordres nécessaires pour leur faire trouver toutes les facilités dont elles pourront avoir besoin. Le départ de Mesdames doit avoir lieu du 15 au 25 de ce mois; et elles iront par la route de l'ancienne province de Bourgogne à Lyon, d'où elles se rendront, ou au pont de Beauvoisin ou à Genève. J'ai l'honneur de vous envoyer une liste des personnes de leur suite, etc ».

Le roi prévint le cardinal de Bernis de leur départ pour Rome; et M. de Montmorin auquel les conspirateurs destinoient le même sort qu'à M. Delessart, signa les passe-ports.

Ces passe-ports occasionnèrent

de grandes difficultés, et donnèrent lieu à de sérieux débats à la commune. Le maire pour avoir décidé conformément à la constitution, perdit la popularité : il dut se regarder dès-lors comme une victime qui devoit être sacrifiée.

Malgré les précautions que Mesdames avoient prises pour en dérober le secret, elles furent dénoncées aux Jacobins par la municipalité de Sèves ; et le comité des Recherches mit sur pied ses espions.

Le 3 Février, un anonyme avoit appuyé la dénonciation d'une lettre dont voici la copie :

« *Monsieur le Président*,

» J'ignore si la nouvelle que je

» vous prie d'annoncer à la société
» des Amis de la Constitution est
» importante au repos public, ou si
» elle est indifférente. Dans le doute,
» je me fais un devoir de vous
» prier de la communiquer à l'As-
» semblée. Mesdames sont sur le
» moment de leur départ : j'ai les
» ordres les plus précis de tenir
» tout prêt. Le moment ne m'est
» pas communiqué, mais c'est
» cette nuit ou la prochaine. J'a-
» dresse à mes amis cette lettre
» pour vous la remettre. Puisse-t-
» elle arriver à temps, si cet avis
» est utile ! l'intérêt de mes en-
» fans, plus que le mien, me force
» à taire mon nom. Je suis avec
» respect, monsieur le président,
» votre très-humble servante ».

Cette femme, si c'en étoit une, étoit d'après, le sens de cette lettre, attachée à Mesdames, dont elle attendoit l'avancement de ses enfans! La lettre fut envoyée au comité des Recherches suivant l'usage.

La section de Mauconseil sonna le tocsin dans toutes les autres, sur lesquelles son nom lui donnoit une sorte de prépondérance. Le 9 Février, elle prit un arrêté par lequel elle invitoit les 47 autres sections à nommer des commissaires pour rédiger des adresses à l'Assemblée Nationale et au roi. Des commissaires nommés au nombre de 33, se réunirent aux Grands Augustins, conformément à l'arrêté de ces commissaires, et en prirent un autre pour demander la

jonction du corps municipal, qui leur donna deux membres choisis dans son sein.

L'un de ces municipaux étoit l'abbé Mullot, ancien prêtre régulier de Saint-Victor, et qui s'étoit acquis de la réputation par des talens déployés dans la tribune sacrée. Il avoit embrassé le parti de la révolution, ou plutôt il en suivoit le torrent, plus par prudence ou par crainte, que par un penchant décidé. L'église menaçoit d'être submergée, qu'il faisoit encore retentir la chaire de ses oracles. Il a cependant à se reprocher d'avoir désespéré du salut de ce vaisseau, qui n'est point à l'abri des tempêtes, mais qui ne peut périr.

» Messieurs, le temps presse; les circonstances sont urgentes : le conseil général de la commune m'a chargé de vous présenter les commissaires des trente-deux sections qui vont avoir l'honneur de vous lire leur adresse.

» Il m'est glorieux, messieurs, de pouvoir, en cet instant, remplir cette honorable fonction ; et si vous ne voyez pas à la tête des sections le citoyen vertueux, que deux fois le peuple de Paris s'est choisi pour son chef, et qu'une maladie, suite de ses travaux civiques, prive de cet honneur, vous y voyez du moins un citoyen admirateur de vos décrets, un prêtre qui se fait gloire d'être soumis aux lois que votre sagesse a dictées ».

Le président de la députation des sections ayant obtenu la parole conformément à la demande de l'abbé Mullot leur président, fit lecture de l'adresse ainsi conçue :

« MESSIEURS,

» Tandis que vous travaillez avec courage à élever l'édifice de la liberté publique, chaque citoyen, à son poste, lit son devoir dans vos décrets, et vous seconde par ses efforts. La France est couverte d'hommes, ou armés pour défendre la constitution, ou occupés à la bénir; et jusqu'à présent, nous avons vu sans inquiétude ceux qui devoient gémir du nouvel ordre de choses, s'exiler d'un séjour d'où l'es-

clavage a disparu. Mais aujourd'hui qu'une portion de la famille royale manifeste aussi le dessein de quitter la France, la nouvelle de ce départ alarme la capitale ; et la commune de Paris nous a chargés, messieurs, de déposer dans votre sein ses vives inquiétudes exprimées par la majorité des sections.

» Peut-être il vous paroîtra que Louis XVI, comme chef de la famille régnante, a droit de fixer près de lui tous les membres qui la composent ; qu'il a sur eux une inspection naturelle et particulière ; qu'ils doivent lui être soumis comme à leur tuteur, comme à leur père, comme à celui qui répond d'eux à la nation dont la magnificence leur assigne

assigne auprès de sa personne un traitement honorable. Le roi seul est dépositaire du pouvoir exécutif suprême; mais l'honneur en rejaillit sur tout ce qui l'environne: mais tout son sang partage avec lui les fruits de ses fonctions augustes; tout son sang forme avec lui une maison inséparable, un tout indivisible, et c'est au lieu de sa demeure habituelle que sa famille paroît devoir résider.

» On dit, messieurs, qu'au mépris de ces principes, Mesdames, les tantes du roi, s'autorisant de vos décrets, se disposent à s'éloigner du royaume. Nous ne cherchons point si ce voyage inconsidéré seroit encore l'effet de quelques insinuations perfides.

» Nous ne voulons pas croire que les tantes du roi aient jamais eu le projet d'aller encourager ou seconder par leur présence, les fugitifs qui osent menacer la patrie, comme des enfans foibles, et malheureusement nés, lèvent la main contre leur mère.

» Nous ne croyons pas qu'elles veuillent, comme ces citoyens ingrats, disposer hors de la patrie des richesses qui ne leur ont pas été données pour cet usage, et nourrir les étrangers de la substance nationale ; nous éloignons de nous la pensée qu'un sexe timide et fait pour conseiller la paix, soit chargé de négocier des traités de guerre. Nous nous refusons à l'idée que le

départ de Mesdames soit une espèce d'essai adroitement suggéré pour exciter le peuple à quelque violence, afin d'acquérir le droit de s'en plaindre.

» Il nous suffit d'apprendre que ce départ afflige un roi patriote, dont on veut lasser le courage par des chagrins domestiques, pour vous demander une loi qui prévienne un pareil malheur; et déjà, messieurs, cette loi seroit faite, si l'événement qui la nécessite ne vous eût pas paru impossible: déjà l'un de vos membres a appelé votre attention sur le mode particulier d'existence propre à la maison régnante; il vous a invité à fixer les devoirs de cette famille dont vous

n'avez encore déterminé que les prérogatives. Vous devez à la nation sur ce point une discussion approfondie, qui se lie intimement aux bases de la constitution; et par un ajournement déjà prononcé, cette loi nous est promise. Vous nous la devez aujourd'hui que le salut du peuple en dépend : l'exemple qu'on veut donner trouvera des imitateurs; et nous verrions peut-être un roi généreux qui lutte depuis si long-temps, qui se livre avec tant de zèle aux nobles travaux que sa vertu lui impose, perdre successivement chaque jour l'un des objets de sa tendresse, s'effrayer de sa solitude profonde, verser dans son palais désert des pleurs que sa bonté nous épargne, nous redemander,

dans un abandon douloureux, tous ceux qui, dans l'ordre de la nature, lui doivent le tribut de leurs affections.

» Pesez, messieurs, dans votre sagesse les motifs de nos alarmes; calmez nos inquiétudes naturelles et légitimes: vous en avez le droit, vous en avez le pouvoir; car vos lois justes et bienfaisantes ne trouvent que des cœurs prêts à s'y soumettre, et des bras prêts à les exécuter.

» Dignes organes de la France, représentans d'une nation qui a recouvré sa souveraineté; vous qui, tant de fois et de la même main qui traça les règles éternelles de la justice, avez repoussé les attaques

des ennemis de la Constitution, détruisez leur dernier espoir : voyez d'un côté des hommes errans qui vont de cour en cour nous susciter des ennemis; qui cherchent à éveiller contre nous la haine des lois, que notre liberté fait trembler; qui, pour échapper au mépris dont toutes les nations les accueillent, voudroient s'environner d'objets honorés; qui nous menacent, dit-on, de ne rentrer dans nos murs qu'à la lueur des flambeaux de la guerre civile.

» Laisserez-vous des personnes que nous revérons, s'associer aux dangers de leur vie errante ? Leur livrerez-vous le seul dépôt qu'ils regrettent, et le seul gage que soit capable de respecter leur fureur?

» D'un autre côté voyez ce roi digne de servir de modèle à tous les rois de la terre, qui d'une main puissante a brisé les fers de l'Amérique esclave ; qui a rendu à tous les peuples la navigation libre et paisible de l'Océan ; ce roi, l'ami de vos décrets, ne croit pas qu'il lui soit permis de retenir près de lui sa famille. Souffririez-vous que son cœur ait des craintes à concevoir dans l'attente de votre loi ? Souffririez-vous qu'on se dérobât à la tendresse qui lui est due, qu'on le punît de nous rendre heureux ?

» Tels sont, messieurs, les sentimens dont la majorité des sections nous a rendus auprès de vous le sinterprètes, et que certainement vous

prendrez en considération. Nos ennemis veillent pour tout perdre : veillons pour tout sauver. Dans l'état actuel des choses on a droit de tout craindre, et dans une Constitution naissante cette crainte est la sauvegarde de la liberté ».

Les hommes, que cette insidieuse adresse présentoit comme occupés à défendre la liberté, étoient autant d'aveugles qui frappoient de tous côtés avec fureur, et qui n'avoient d'yeux que pour incendier et dévaster les châteaux et tous les asiles où pouvoit régner le bonheur.

Mirabeau qui présidoit alors l'Assemblée, fit une réponse entortillée, très-convenable aux circonstances, mais dont le résultat étoit cepen-

dant favorable au départ. Il paroît que ce factieux qui ne consultoit que ses intérêts, et dont la cupidité, toujours insatiable selon le besoin de ses vues, étoit le tyran, tournoit du côté de la cour. Mais il avoit déjà la défiance de son parti, et ne pouvoit être d'un grand secours. Sa faction et lui se rendoient secrètement mépris pour mépris. Cette circonstance fut la seule peut-être où il eût pu être utile au parti du Roi.

« Vous venez, répondit-il à la députation, de proposer au Corps Constituant une des plus grandes questions dont il ait à s'occuper.

» L'indépendance de tout autre pouvoir que de celui des lois, est

un droit de chaque citoyen, parce que cette indépendance constitue la liberté même d'une nation. Quiconque à le droit de résister, doit connoître où finit le devoir de l'obéissance; et comme chaque individu est obligé de co-ordonner à l'état social sa liberté, il faut qu'il puisse empêcher qu'aucun pouvoir étranger à la volonté publique n'étende ce sacrifice.

» Ce principe est notre sauvegarde à tous; mais il y a des exceptions aux règles les plus générales.

» La famille royale est indivisible du trône; et ce n'est point là que la royauté peut trouver ni barrière ni contre-poids. Même en voulant défendre la liberté, les mem-

bres de cette famille pourroient ne cacher qu'une ambition coupable ; et l'on seroit bien près de la tyrannie, si la liberté avoit besoin de chef de parti.

» Les membres de la même famille, s'ils osoient être rebelles aux lois, seroient peut-être contenus sans troubles par leur chef, qui, en leur transmettant de grandes espérances, a le droit de leur imposer de grands devoirs.

» Tous ces motifs, l'Assemblée Nationale les pésera dans sa sagesse. Mais ne croyez pas, quelle que soit la conduite de ceux qui l'entourent, *que le monarque, qui répare les fautes des rois, puisse être isolé :* un grand peuple est devenu sa fa-

mille : son nom joint à celui de la nation et de la loi, est prononcé dans tous nos sermens, et un ordre durable assurera tout à la fois son bonheur et sa puissance.

» L'Assemblée vous invite à assister à sa séance ».

On remarque dans ce discours cette idée si vraie, quelle ôte à l'orateur le mérite de l'éloquence, *le monarque qui répare les fautes des rois*. C'étoit bien la volonté de Louis XVI : ce grand peuple étoit bien digne d'être regardé comme *sa famille* : mais opprimé en son nom, et par son général même, qui le premier de sa race avoit distingué la patrie et le roi que les bons Français avoient toujours identifiés, ce peu-

ple ne pouvoit être que victime et témoin des malheurs de ce monarque.

M. de la Fayette, dans ses lettres, même au roi, avoit le plus grand soin de lui promettre la moitié de sa personne et de son zèle, réservant très-généreusement l'autre portion si précieuse, à la patrie à laquelle il fut si utile par une conséquence de cette distinction qui fera toujours l'éloge de son cœur et de son génie. Il les tenoit ainsi dans le plus parfait accord, sans permettre à l'une de rien usurper sur l'autre.

L'abbé Mullot après avoir joui des honneurs de la séance, se rendit incontinent au château; et

ayant présenté au roi les députés des sections, il se conduisit devant sa majesté comme il avoit fait devant l'Assemblée Nationale. On doit remarquer que le roi ne sembla pas faire attention à l'adresse des sections. Il se borna à répondre à l'abbé Mullot, qui ne faisoit que jouer un rôle ; car il avoit été favorable à Mesdames lorsqu'elles s'étoient adressées à la commune pour en obtenir des passe-ports. Dans l'arrêté du 4 Février, signé de lui, il avoit rendu hommage à la pureté des intentions de Mesdames.

« Sire, dit l'orateur de la commune, la municipalité de Paris, interprète naturelle des sentimens de toute la commune, est venue

déjà vous confier les alarmes que le départ projeté de Mesdames commençoit à faire naître. La commune entière, par l'organe de ses commissaires particuliers, vient déposer dans votre sein paternel ces mêmes alarmes, qui se sont accrues et fortifiées ; et le conseil général, pour donner à leur démarche toute légalité, m'ordonne de vous les présenter.

» Cette espèce d'importunité, sire, est bien louable ; elle est fondée sur notre amour pour votre personne sacrée. La commune de Paris ne respire que votre bonheur et la tranquillité publique. Elle voit l'un et l'autre altérés par l'éloignement des personnes qui vous sont

les plus chères ; et elle vous prie, sire, d'opposer au vœu de Mesdames un desir qui sera pour elles un ordre, et qui, en les fixant près de vous, ramenera la tranquillité générale, si desirée par votre majesté, et si nécessaire à tous les cœurs ».

L'abbé Mullot eut à peine fini de parler, que le président de la députation des sections fit lecture de leur adresse insidieuse. Tout y est ménagé avec art : on y présente toujours comme sincères ces sentimens qui étoient bien ceux des vrais Français, mais qui étoient très-étrangers à ceux qui dirigeoient ces mouvemens. Les députés des sections, dont la réunion étoit une

autre municipalité, furent entendus dans le calme, et le roi ne leur donna aucun signe d'approbation ni d'improbation.

« Sire, nous sommes chargés d'exprimer à votre majesté les inquiétudes qui agitent, depuis quelques jours, cette grande ville.

» Si dans des circonstances ordinaires, et dans un temps de calme, Mesdames eussent simplement annoncé le projet de quitter la capitale, soit pour voyager dans le royaume, soit pour fixer, pendant un temps, leur séjour dans quelqu'une des contrées de ce vaste empire ; les citoyens de Paris, en regrettant le bonheur de les posséder, eussent pu garder le silence.

» Mais dans un temps où les puissances voisines développent un grand appareil de force, où des nuages orageux se forment et s'élèvent à quelques points de l'horizon de la France ; où des bruits de discordes civiles se répandent, de ces discordes, les plus terribles de toutes, celles qui peuvent entraîner tous les malheurs et tous les crimes ; où les ennemis de la Constitution semblent, pour la renverser, redoubler d'efforts, en raison de leur impuissance ; dans un temps où le système des émigrations combinées, paroît un des moyens mis par eux en usage pour contrarier ou ralentir la marche du commerce, appauvrir le pays qui les nourrit, punir et les bras qui cultivent leurs terres,

et ceux qui sont armés pour la garde et la défense de leurs propriétés ; dans un temps enfin où leurs manœuvres multipliées, sans affoiblir l'incalculable ressource de notre courage, osent cependant troubler le repos des Français : est-il un seul citoyen, sire, qui puisse voir, sans inquiétude, traverser tout ce royaume, pour en sortir, des personnes qui, par leur attachement à votre majesté, appartiennent à votre amour ; qui, par leurs vertus, appartiennent à nos respects ; qui, par leur sang auguste, appartiennent au trône et à la tranquillité publique ?

» Non, sire, nous en sommes persuadés, votre majesté ne verroit

pas sans peine que Mesdames consacrassent, en quelque sorte, par l'ascendant de leur exemple, et peut-être augmentassent les émigrations hostiles, dont les effets sont connus, et dont le motif ne peut être que la haine toujours active d'une Constitution dont vous avez solennellement promis et juré d'être le défenseur et l'appui, comme elle est elle-même la plus solide base et le plus ferme soutien de votre trône. Vous ne verriez pas sans peine, sire, que Mesdames allassent au loin disperser les rayons de la majorité royale, pour en vivifier des contrées étrangères ou ennemies. Il seroit bien plus digne de leurs vertus, de leur amour pour votre personne et pour la na-

tion, de rappeler auprès du trône ; par des invitations pressantes, les membres de votre auguste famille qui se sont eux-mêmes exilés de la France. Ce ministère de la paix eût été plus conforme aux lois d'une véritable piété, à leur caractère de douceur et de bonté, et sur-tout à l'honneur de votre maison, compromis par des bruits qui se répandent et s'accréditent, des préparatifs d'un grand mouvement contre la nation.

» Il y a, sire, et nous ne devons ni ne voulons vous le cacher, il n'y a que les ennemis de la France et de votre personne qui puissent souhaiter la dispersion des membres de la famille qui occupe le trône ; il n'y

a qu'eux qui puissent s'en réjouir. Nous nous faisons un devoir de présenter cette vérité au roi que nous chérissons, et que la droiture de son esprit et de son cœur a toujours bien conseillé.

» Le départ de Mesdames excite une inquiétude générale. On n'assigne ni le motif, ni le terme, ni la mesure de cette retraite d'une portion de la famille royale, hors du royaume. Vous en pressentés sans doute actuellement, sire, tous les inconvéniens et tous les dangers.

» Si, comme nous le pensons, vous desirez que Mesdames restent auprès de votre majesté, ce desir sera leur loi, et un bienfait pour l'empire.

» Tel est le vœu de la capitale qui vous parle elle-même par notre organe ; tel est, nous ne craignons pas d'en être désavoués, le vœu de tous les Français. Vous l'écouterez, sire, ce vœu, avec ces dispositions touchantes, avec ces sentimens de confiance et d'affection qui, à une époque toute récente encore dans nos cœurs, guidèrent vos pas dans l'Assemblée Nationale, au milieu des acclamations de la France entière ».

Le roi ne pouvoit répondre à ces députés. C'eût été reconnoître le droit des sections de s'unir et de faire des remontrances. Ce droit dont on avoit si souvent abusé avoit été trop funeste à la monarchie, et

si l'on eût été dans des temps tranquilles, et sans les journalistes, qui pour incendier tous les esprits se servoient de tous les prétextes, il est à croire qu'il ne les eût point admis : mais en se bornant à répondre au commissaire du corps municipal, c'étoit leur faire sentir assez qu'il désapprouvoit leur démarche.

« Je suis sensible, dit sa majesté à l'abbé Mullot, à la démarche de la commune. J'ai déjà répondu à la municipalité que mes tantes étant maîtresses de leurs personnes, avoient le droit d'aller partout où bon leur sembloit. Je connois trop leur cœur pour croire qu'on puisse concevoir des inquiétudes

tudes sur les motifs de leur voyage ».

Cette réponse ayant été sue à la commune, un membre du conseil général vouloit en développer la sagesse et fut hué. Aussi, lorsque l'abbé Mullot en fit le rapport à la séance du jour, se borna-t-il au plus simple exposé. Il étoit fait pour jouer un rôle dans les temps les plus orageux. Doué d'une élocution facile, il parle avec une onction naturelle aux orateurs de son ordre. Son âme n'est pas dépourvue de chaleur, mais elle ne trouble jamais le calme de son esprit. Il présidoit cette commune agitée par la sédition le jour de l'exécution du marquis de Favras; et quoiqu'il fût très-éloigné

d'approuver ce sacrifice de la victime, il n'en témoigna aucune émotion ; cependant tous les cœurs étoient comprimés, moins encore par les regrets qu'excitoit un héros qui s'étoit montré infiniment plus grand que Socrate, que par la constance du général de la garde Parisienne qui en régla les apprêts avec l'empressement d'un convive honorable qui apprête un repas délicieux. Que ce sang a coûté cher à la Nation ! Et que ce n'étoit pas sans raison qu'un des orateurs de l'Assemblée, aujourd'hui décoré de la pourpre romaine, lui avoit dit du haut de la tribune, que si elle permettoit au peuple de verser une goutte de sang, il voudroit en boire des tonneaux. Et cette expression

étoit bien ménagée, puisqu'il l'a fait couler par torrens.

Cependant la section de Mauconseil faisoit du départ de Mesdames une affaire capitale. Les agitateurs la regardèrent comme un prétexte propre à exécuter un grand mouvement. Avant de prendre un arrêté, ils voulurent avoir la réponse textuelle du roi; ils envoyèrent dès le soir même (19 février), des députés chargés de la demander à la commune; mais les membres qui l'avoient reçue, n'étant point à la séance, ils ne purent avoir cette satisfaction.

Les grands mouvemens se manifestoient toujours par les agitations des femmes; et le rendez-vous gé-

néral des hordes turbulentes des deux sexes, étoit toujours le Palais Royal, regardé justement comme le séjour des tempêtes. Cet horrible séjour n'étoit jamais sans nuages ; c'étoit là qu'avoient été portés les trophées sanglans enlevés à la Bastille ; c'est-là qu'étoient portés en triomphe au bout des piques les têtes des victimes que l'on immoloit dans Paris. C'étoit de cette manière qu'on révéroit le duc d'Orléans, proclamé le père du peuple à cette époque : on le saluoit en élevant et en baissant ces têtes plusieurs fois devant la principale croisée de son palais. Cet hommage étoit digne d'un père aussi bon.

La délibération ayant été prise

par les femmes, plusieurs d'entr'elles se rendirent le lendemain à Belle-Vue. Arrivées au château, on leur dit que Mesdames n'y étoient plus, et qu'elles étoient parties avec une suite de vingt personnes : la nouvelle de ce départ causa une grande fermentation au Palais Royal. Tous les clubs avertis, donnèrent l'ordre aux chefs des meutes de lâcher aussitôt leurs chiens courans. Bientôt on prêta à Mesdames les desseins les plus sinistres : elles emportoient des plans hostiles, et toutes les richesses de la France ; c'étoient les moindres bruits que l'impure renommée publioit contre ces princesses vertueuses, qui ne faisoient de vœux que pour la prospérité de leur malheureuse patrie,

et qui, dans leur fuite, n'avoient d'autre but que d'épargner à un peuple égaré un crime de plus.

Ceux qui agissoient pour Mesdames ne perdoient pas un moment: elles étoient parties, mais sans leurs équipages. Le département de Seine et Oise rendit un arrêté sur la demande des municipalités de Sèves et de Meudon, portant qu'il n'y avoit pas lieu à retenir les effets des princesses. La municipalité de Versailles fut chargée de requérir le commandant de la garde nationale et des troupes de ligne de prêter main-forte, et de s'entendre avec les municipalités de Sèves et de Meudon pour faire cesser tous les obstacles.

Le général Berthier avoit dès-lors justifié cette confiance par une conduite ferme et prudente, qui devoit l'élever aux premiers honneurs militaires, et fixer l'estime du héros dont il partagea la fortune, les périls et la gloire. Il s'étoit rendu à Belle-Vue à minuit, le même jour que l'ordre avoit été expédié. Dès que les municipalités de Sèves et de Meudon furent instruites de son arrivée au château, elles prirent l'une et l'autre un arrêté par lequel elles s'en remettoient entièrement à lui pour l'exécution de celui du département : mais afin de lever les doutes sur leurs propres sentimens pour Mesdames, ces deux municipalités relatèrent la disposition qui prescrivoit de ne permettre aucune

fouille dans le château ni dans ses dépendances.

Les postes furent relevés avec assez de tranquillité ; mais lorsqu'il fallut faire partir les voitures, les murmures éclatèrent, et la résistance fut excessive. Une partie de la force armée et des groupes non armés déclarèrent que Mesdames ne partiroient pas, et proférèrent contre ces princesses d'horribles imprécations. Un sapeur de la garde nationale de Sèves, un officier de la même garde et un officier des chasseurs de la première division, se distinguèrent par une désobéissance formelle et opiniâtre ; plusieurs canonniers, au lieu d'en imposer en restant à leurs pièces, coupèrent les

traits d'une des voitures : heureusement Mesdames n'étoient déjà plus à Belle-Vue. Il n'étoit question que d'y maintenir l'ordre et de faire expédier les bagages; le plus grand secret avoit présidé à leur départ, et la prudence de madame Adélaïde les avoit sauvées. La suite fera bien voir que si elles eussent manqué l'occasion, elles seroient restées en captivité, et qu'alors elles auroient subi le sort du roi, de la reine et de madame Elisabeth. Un inconnu s'étant approché de madame Adélaïde, comme elle tenoit la clef de la barrière, la lui avoit officieusement demandée pour l'ouvrir : elle évita le piége en le remerciant d'une manière obligeante, comme si elle n'eût point suspecté

son dessein. Ayant ainsi évité ce danger, elles montèrent dans leurs voitures qui les attendoient, et dont les cochers affectoient des lenteurs: leur inquiétude ne cessa que quand elles eurent quitté Meudon, et qu'elles eurent pris la route de Fontainebleau dans de nouvelles voitures destinées pour leur voyage.

La rumeur fut grande lorsqu'on eut la certitude de ce départ. Le roi ne put se dispenser d'en instruire l'Assemblée par une lettre dont voici le contenu.

« MESSIEURS,

» Ayant appris que l'Assemblée Nationale avoit donné à examiner au comité de Constitution une ques-

tion qui s'est élevée à l'occasion d'un voyage projeté par mes tantes, je crois à propos d'informer l'Assemblée que j'ai appris ce matin qu'elles étoient parties hier soir à dix heures. Comme je suis persuadé qu'elles ne pouvoient être privées de la liberté qui appartient à chacun d'aller où il veut, j'ai cru ne devoir ni ne pouvoir mettre aucun obstacle à leur départ, quoique je ne voie qu'avec beaucoup de regret leur séparation d'avec moi.

» *Signé*, LOUIS ».

Les journaux étoient une espèce de tronc où chaque secte payoit un tribut à la calomnie, dont la Chronique de Paris étoit un des organes les plus infects : voici un article

qu'elle inséra à l'occasion de ce départ :

« Deux princesses sédentaires par état, par âge et par goût, se trouvent tout à coup possédées de la manie de voyager et courir le monde; c'est singulier..... mais c'est possible. Elles vont, dit-on, baiser la mule du pape; c'est drôle..... mais c'est édifiant.

» Trente-deux sections et tous les bons citoyens se mettent entr'elles et Rome..... C'est tout simple.

» Mesdames, et sur-tout madame Adélaïde, veulent user des droits de l'homme..... C'est naturel.

» Elles ne partent pas, disent-elles, avec des intentions opposées

à la révolution ; c'est possible, mais c'est difficile.

» Ces belles voyageuses traînent à leur suite quatre-vingts personnes. ..... c'est beau. Mais elles emportent douze millions..... C est fort laid.

» Elles ont besoin de changer d'air..... c'est l'usage. Mais ce déplacement inquiète leurs créanciers..... c'est aussi l'usage.

» Elles brûlent de voyager (desir de fille est un feu qui dévore.....); c'est l'usage. On brûle de les retenir..... c'est aussi l'usage.

» Mesdames soutiennent qu'elles sont libres d'aller où bon leur semblera..... C'est juste ».

Il n'y avoit sorte de bruits auxquels le peuple ne prêtât l'oreille. On lui avoit fait croire que dès que les princes ne seroient plus en France, Paris sauteroit par une explosion générale; il étoit donc facile d'alarmer le peuple crédule sur les finances. Mais ce qui n'étoit ici qu'un propos de gazette, prenoit consistance dans l'Assemblée Nationale. A la séance du 21 février, l'imprudent Bernave qui devoit périr victime de ses erreur qu'il inoculoit dans l'esprit du peuple, fit une motion qui tendoit à réaliser les 12 millions qui n'étoient que dans la Chronique. Comme il est à présumer, dit-il, que ce départ sera suivi de beaucoup d'émigrations, *je demande si l'on peut réduire le peuple à la mi-*

sère par la sortie du numéraire qu'emporteront les personnes qui sortiront du royaume. Il conclut par demander qu'on accélérât la loi sur l'émigration.

Cette motion donna lieu à de grands débats, à de grandes agitations dans l'assemblée; et Mesdames, arrêtées à Moret, éprouvèrent les plus mortelles inquiétudes. Les meilleures opinions ne furent pas toujours d'accord avec eux-mêmes. Fréteau et Mirabeau, qui pourtant étoient favorables au parti de la cour, convenoient de la nécessité d'une loi. Martineau qui avoit relevé Camus qui vouloit que Mesdames fussent rayées de la liste civile, et fussent ainsi privées de leur traitement, s'étoit rangé au

parti de Barnave. Goupil de Préfeln qui s'étoit fait une réputation d'impartialité, cita une foule de principes suivant sa manière ordinaire de discuter, et opina pour forcer les émigrans à rentrer, afin de partager les périls communs, et de contribuer à la défense.

Ces raisons étoient bonnes en principe : mais la tête des émigrans étoit vouée au glaive et à la flamme : mais l'Assemblée elle-même étant sans force repressive, mais la guerre *étant déclarée aux châteaux, et la paix n'étant que pour les cabanes*, la résistance à l'oppression n'étant que dans la charte constitutionnelle, on ne devoit que plaindre ces émigrans

de la fatalité malheureuse qui laissoit leurs propriétés exposées à tous les brigandages, et livroit leurs enfans à toutes les insultes, à tous les outrages, et à tous les dangers.

Telle étoit l'impuissance des lois, que le général Berthier, quoiqu'investi de tous les pouvoirs, par des actes réitérés du département et des municipalités de Versailles et de Meudon, ne put faire partir les équipages. Cet officier plein d'honneur, et doué du plus grand courage, fut enfermé dans les cours de Belle-Vue par sa propre troupe. Il courut risque d'être égorgé. Ce ne fut que le 14 mars qu'il put parvenir à faire exécuter la loi : il dut son salut à son sang-froid, et

sut éviter le carnage qu'il eût pu faire des factieux.

Si donc des orateurs pouvoient opposer les principes du droit positif au départ de Mesdames, d'autres aussi, forts de ceux du droit naturel, pouvoient s'autoriser encore de l'empire des circonstances. Les deux partis en étoient aux prises, lorsqu'on reçut la nouvelle officielle de l'arrestation de Mesdames par la municipalité de Moret. On apprit en même temps que les chasseurs de Lorraine les avoient délivrées.

Cet incident augmenta la chaleur des débats : on sait que des particuliers avoient devancé Mesdames, semant dans le peuple tous les bruits

dont les conspirateurs remplissoient les journaux. Ils prodiguoient l'argent, et le répandoient à pleines mains parmi les hommes les plus abrutis, comme les plus capables de se livrer aux plus grands excès. Aussi les jours de Mesdames furent-ils menacés. Un scélérat, qui vomissoit contre ces princesses les plus grossières injures, parla de faire descendre le fatal réverbère pour les y attacher.

Voici une lettre où ces détails sont consignés.

« Depuis quelques jours, monsieur, deux aventuriers alloient et venoient tour à tour, tantôt de Fontainebleau à Moret, tantôt de Moret à Fontainebleau. Ils parloient

familièrement au peuple, et s'apitoyoient beaucoup, et sur la retraite des grands en pays étranger, et surtout sur celle des princes, qui enlèvent, disoient-ils, à la France tant de numéraire et tant de ressources aux pauvres ; de-là tout naturellement ils s'appesantissoient sur les inconvéniens funestes du voyage de Mesdames, et finissoient par exciter le peuple à s'y opposer de toutes ses forces, à les arrêter sur la route. En le quittant, ils avoient soin de lui donner de l'argent, avec promesse de doubler et de tripler la somme, si l'amour de la patrie le portoit à suivre leur avis. Je puis vous assurer, monsieur, que ces deux émissaires ont répandu beaucoup d'argent dans nos cantons : le peuple

paroissoit disposé selon leurs desirs. Dans la matinée du dimanche 20, sur les deux heures, Mesdames ont relayé paisiblement à Fontainebleau; mais à Moret, poste et demie, la municipalité s'est montrée tout-à-fait décidée à les arrêter. Elle a demandé leurs passe ports; deux ont été exibés, l'un signé du roi et de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, portant que Mesdames vont à Rome; l'autre de la municipalité, exprimant la liberté naturelle à tous citoyens de voyager dans le royaume. La différence des deux écrits, dont l'un annonçoit de la part du roi un voyage en Italie; et l'autre, de la part de la municipalité, ne supposant qu'un voyage en France, dé-

termina tout-à-fait les officiers municipaux de Moret, à retenir Mesdames jusqu'à nouvel ordre de l'Assemblée Nationale. Les pourparlers continuent. Mesdames défendent sagement leurs droits de citoyennes. A la tête de leurs écuyers se trouvoit Louis Narbonne, appuyant avec énergie, mais honnêtement. Le peuple, ou plutôt une troupe soudoyée de vauriens, s'irrite; alors deux voix rauques s'écrient successivement : à la lanterne, à la lanterne, ces b....., là, si elles raisonnent encore. La garde nationale, loin de contenir ces énergumènes, sembloit les enhardir et les exciter de plus en plus. Selon l'ordre des municipaux et de son commandant, elle avoit fermé les

portes de la ville. Cent chasseurs de Lorraine, en détachement à Fontainebleau, accourent : bientôt ils ont dissipé la populace, et fait ouvrir les portes de la ville. Enfin les chevaux, excités par les coups et les claquemens de fouet, entraînent rapidement les voitures des princesses ».

Cet argent que répandirent ces agens cachés n'étoit pas celui du duc d'Orléans. Ses finances étoient épuisées alors. C'étoit celui de l'Angleterre. Le parlement accordoit au ministre tous les subsides qu'il demandoit et le dispensoit de rendre compte. La destination et l'emploi de ces fonds ne peuvent être mis en problême aujourd'hui. Cette

dispense qu'obtenoit le ministre de la Grande Bretagne ; nous donne l'étendue du génie du ministre Genevois qui s'étoit astreint à rendre ses comptes publics, et nous laisse à deviner quels pouvoient être ses moyens de porter ou de parer des coups d'état. Pitt nous en porta plus d'un, et sut rendre les plaies incurables, en faisant prodiguer à son émule l'encens dont il étoit insatiable : il eut l'art d'en faire un ministre philantrope, espèce d'homme d'état assez bizarre et jusqu'alors ignorée. Mais si on peut dire à la gloire de M. Pitt, qu'il a réussi à perdre la génération que M. Necker avoit à gouverner, la politique l'accuse de n'avoir pas prévu la suite des événemens qu'il sut amener. La

révolution

révolution nous a fait connoître nos forces, qui furent toujours ignorées sous le gouvernement modéré de la maison de Bourbon. Les puissances continentales n'ayant plus rien à craindre d'une nation qui d'elle-même a déterminé ses limites, elles nous verront sans inquiétude employer ces forces à relever notre marine et à reprendre nos anciennes possessions dans l'Inde et l'Amérique. Il faut que la nouvelle Carthage cède son empire usurpé sur la nouvelle Rome.

Cependant, la lecture du procès-verbal de la municipalité de Moret parut exciter la surprise du parti qui en étoit le mieux instruit : on ne parla pas de donner satisfaction à

Mesdames, mais bien de venger la municipalité coupable. Il falloit lui sacrifier le régiment de Lorraine, qui, sans avoir offensé qui que ce soit, avoit soustrait aux insultes et peut-être à la mort deux princesses du sang royal.

Il est des hommes dont l'opinion est faite pour en imposer, soit par l'ascendant de leur place, soit par la recommandation de leur naissance; je ne dois pas dès-lors passer sous silence celle de l'ex-directeur Rewbel et de l'ex-duc d'Aiguillon que l'auteur des *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI* exalte comme le partisan éclairé du despotisme militaire de la maison de Bourbon,

contre l'autorité usurpatrice des parlemens.

Je dois mettre sous les yeux du lecteur, fait pour juger, le procès-verbal de la municipalité de Moret qui donna lieu à ces scènes orageuses. Voici ce monument de leur infraction à la loi.

« Le 20 de ce mois, des voitures d'un train et d'une escorte qui annonçoient la magnificence, se présentent à Moret. Les officiers municipaux qui avoient entendu parler du départ de Mesdames, et des inquiétudes qu'il avoit répandues dans Paris, arrêtent ces voitures, et ne veulent les laisser passer que lorsque Mesdames auront exhibé leurs passe-ports. Elles en montrent deux, l'un pour aller à Rome,

du roi, et contre-signé Montmorin; l'autre n'étoit pas précisément un passe-port, mais cette déclaration de la municipalité de Paris qui reconnoît n'avoir pas le droit de s'opposer à ce que ces citoyennes se promènent dans les parties du royaume qui leur paroissent les plus agréables.

» Les officiers municipaux de Moret, à la vue de ces deux passeports entre lesquels ils croient apercevoir quelque contradiction, sont disposés à croire qu'avant d'y avoir aucun égard, il est de leur devoir de consulter l'Assemblée Nationale, et d'en attendre la réponse avec Mesdames; mais tandis qu'ils balancent sur le parti qu'ils ont à

prendre, des chasseurs du régiment de Lorraine accourent les armes à la main ; et par la violence, ils font ouvrir les portes à Mesdames, et elles continuent leur route ».

La lecture de ce procès-verbal fut à peine achevée, que l'ex-directeur Rewbel manifesta sa surprise de ce que le ministre des affaires étrangères avoit contre-signé un passe-port, lorsqu'il étoit bien instruit que leur départ avoit été l'occasion de la demande d'un nouveau décret, dont le comité de Constitution s'occupoit de rédiger le projet. Et comme tout étoit *scandale* dans ce siècle d'impiété, l'opinant dit qu'il étoit scandaleux que les chasseurs de Lorraine se fussent

ainsi conduits. *Si de telles violences*, dit-il en terminant, *sont permises ou restent impunies, c'est une illusion étrange de croire que nous avons une Constitution : non, il n'y a pas de lois, et nous vivons sous l'empire du glaive.* Il conclut au renvoi du procès-verbal de la municipalité de Moret aux comités de Constitution et des Recherches.

Cette opinion de l'ex-directeur est une preuve bien évidente, sans doute, qu'on peut, dans certaines époques, prétendre aux premiers emplois sans ambitionner le mérite d'un esprit juste. Car Mesdames qui profitoient d'un passe-port du roi pour soustraire leurs têtes au glaive, ne menaçoient pas celle de

l'ex-directeur ; et les chasseurs de Lorraine qui facilitoient le départ de Mesdames, munies de ce passe-port, faisoient un acte d'obéissance et remplissoient leur devoir. Le roi n'étoit détrôné que de fait, et ces généreux militaires, pour qui ce nom étoit sacré, pouvoient l'ignorer.

Le duc d'Aiguillon pense comme le préopinant, et trouve que les chasseurs de Lorraine sont très-criminels d'avoir développé leurs forces contre une municipalité pour enfoncer les portes d'une ville, et lorsqu'ils n'en étoient requis par aucun pouvoir légal.

L'opinant n'avoit pas bien lu le procès-verbal qui ne les accusoit

pas d'avoir enfoncé les portes de la ville, mais seulement de les avoir fait ouvrir. Quant au défaut de pouvoir légal, il semble qu'un passe-port signé du roi et contresigné par son ministre, étoit bien une requisition que Mesdames portoient toujours avec elles.

Tel étoit le malheur de ces temps, que l'autorité se trouvant divisée en autant de parties qu'il y avoit d'administrations subalternes, ces administrations n'étant composées que des gens les plus vils, et par conséquent les plus ignorans, les citoyens étoient sans cesse exposés aux avanies que les deux princesses venoient de subir; on les mettoit en dépôt dans les prisons jusqu'à

ce que la lumière vînt frapper ces aveugles.

La commune de Paris, dont Mesdames avoient montré la déclaration à celle de Moret, en énonçant qu'elle n'avoit pas droit d'empêcher les citoyens d'aller partout où bon leur sembloit dans le royaume, laissoit au passe-port signé du roi toute sa force; et si les municipaux d'une misérable commune étoient incapables de faire une distinction si simple, un duc d'Aiguillon dont la famille avoit si long-temps occupé le ministère, ne devoit pas, ce semble, partager leur embarras. Il est des contradictions qui tiennent à l'erreur dont aucun homme n'est exempt; mais celle-ci est trop frappante, elle décèle la

mauvaise foi, elle tient évidemment à l'esprit de parti. Le fils d'un ministre qui avoit contribué de tout son crédit à la destruction des parlemens devenus les rivaux du trône, est criminel (car on peut user de son expression) lorsqu'il élève ces municipaux au-dessus d'un roi, dont son père avoit au moins occasionné les disgraces. Il conclut comme Rewbel, et ajouta que le ministre de la guerre devoit s'expliquer sur la conduite des chasseurs de Lorraine, et s'il les y avoit autorisés. La lettre de M. de Ségur dont nous rendrons compte dans un instant, fera connoître tout le mérite de cet amendement.

La motion de Rewbel fut décrétée avec l'amendement du duc.

Cependant la capitale étoit dans la plus grande agitation. On avoit soulevé les marchés et les halles. Tous les esprits étoient au comble de l'effervescence : les cordeliers qui rivalisoient avec les jacobins, et qui mettoient leur gloire à les surpasser, faisoient des motions pour aller chercher les équipages qui étoient toujours à Belle-Vue, retenus par la force armée qui eût dû faciliter leur départ. Ils couvroient ces actes de violence des intérêts même du monarque. *Le roi*, disoient-ils, *en voyant ses parens l'abandonner ainsi, peut en concevoir un chagrin profond, et ce chagrin peut le conduire au tombeau. Il est urgent de s'opposer à tout ce qui peut attenter à ses*

jours : paroles effrayantes dans la bouche d'une secte qui prêtoit aux autres les crimes qui étoient dans son cœur, et dont elle méditoit l'exécution.

Quelques jours avant le départ de Mesdames, les agitateurs avoient envoyé les femmes des halles au château des Tuileries ; et les femmes avoient prononcé ce discours assorti à leur état : mais qu'on ne croira pas qu'elles l'eussent composé.

« Sire, nous vous aimons comme un bon père, et nous venons vous témoigner notre chagrin de ce que de tous côtés votre famille vous abandonne. Déjà, sire, nous sommes venues pour vous demander le retour des princes : nous avions

espéré qu'ils ne soutiendroient pas si long-temps la peine d'être éloignés de vous : nous les fêterons, sire, dès qu'ils paroîtront auprès de votre personne chérie, et notre amour pour vous rejaillira sur eux. Que votre bonne majesté ne souffre pas que ses tantes qui lui ont toujours été si chères nous abandonnent encore. Si elles violentent votre cœur, et si elles obtiennent de votre respect pour la Déclaration des Droits de l'Homme, l'arrêt de leur absence sous le nom de permission, elles partiront paisiblement ; personne n'oubliera que vous le leur aurez permis : mais si elles sont poursuivies par le remords de vous avoir quitté, qu'elles se souviennent que nous aurons essayé de le leur avoir

épargné. Et nous, sire, votre peuple, nous vous tiendrons lieu de votre famille. Oui vous en trouverez une en nous qui ne vous abandonnera jamais, et qui vous sera toujours fidèle ».

Ces discours composés par la secte étoient prononcés par des hommes déguisés. Mais lors même qu'ils usoient de ces ménagemens affectés, ils semoient le bruit de l'évasion de Monsieur, frère du roi, et de l'enlèvement de monsieur le Dauphin. La section des Thermes disoit que Mesdames l'avoient emmené déguisé en petite fille.

On fut obligé de montrer au peuple l'enfant royal, et Monsieur

ne put se dispenserde se rendre aux Tuileries, au milieu de la foule que le roi rassura sur les desseins de son frère.

Cependant les ministres n'étoient pas tranquilles. L'autorité étoit entièrement détruite ; il n'existoit que le nom de roi. Le ministre de la guerre déclara qu'il n'avoit point donné d'ordre aux chasseurs de Lorraine, qui au fond n'étoient pour rien dans cette affaire. Le décret rendu sur la motion de Rewbel et du duc d'Aiguillon n'en eut pas moins l'honneur de la rédaction et de la lecture, et l'on apprit par la lettre de M. de Ségur que c'étoient les *chasseurs de Haguenau, et non ceux de Lorraine, qui avoient eu l'honneur d'escorter Mesdames*

à Fontainebleau et à Moret. Cette lettre signée de M. de Ségur, fut insérée dans les journaux sur son invitation : ce militaire s'honoroit d'avoir donné l'ordre et d'avoir été obéi.

Dans sa lettre qui ne fut lue que dans la séance du 2 mars, M. de Ségur sut convaincre l'Assemblée de l'ignorance affectée des militaires qu'elle avoit dans son sein. Les anciennes ordonnances ne sont point abrogées, leur disoit le colonel des chasseurs de Haguenau, et non pas celui de Lorraine. L'officier qui commandoit n'a fait que s'y conformer ; et s'il y est entré en armes, c'est pour suivre l'usage où sont les troupes de rendre cet honneur aux villes.

Cependant M. de Montmorin ne pouvoit se dispenser de se justifier ; il le fit avec une grande supériorité par cette lettre :

« M. le Président, je viens d'apprendre que sur la lecture du procès verbal envoyé par la municipalité de Moret, quelques membres de l'Assemblée ont paru étonnés que j'eusse contre-signé le passeport donné à Mesdames par le roi.

» Si ce fait a besoin d'être expliqué, je prie l'Assemblée de considérer que l'opinion du roi et de ses ministres est assez connue sur cela. Ce passeport sera une permission de sortir du royaume, quand une loi aura défendu d'en passer les

limites ; mais cette loi n'a jamais existé. Jusqu'à ce moment, un passe-port ne pourra être regardé que comme une attestation de la qualité des personnes.

» Dans ce sens, il étoit impossible d'en refuser un à Mesdames ; il falloit ou s'opposer à ce voyage, ou en prévenir les inconvéniens, au nombre desquels il étoit impossible de ne pas compter leur arrestation par une municipalité qui ne les auroit pas connues.

» Il existe d'anciennes lois contre les émigrations ; elles étoient tombées en désuétude, et les principes de la liberté, décrétés par l'Assemblée, les avoient entière-

ment abrogées. Refuser un passe-port à Mesdames, si cette pièce eût été regardée comme une véritable permission, auroit été non-seulement devancer, mais faire la loi. Accorder ce passe-port, lorsque sans donner aucun droit de plus, il pouvoit prévenir des troubles, ne pouvoit être regardé que comme un acte de prudence.

« Voilà, monsieur, les motifs qui m'ont déterminé à contre-signer le passe-port de Mesdames ; je vous prie de vouloir bien les communiquer à l'Assemblée. Je saisirai avec empressement toutes les occasions d'expliquer ma conduite, et je compterai toujours avec la plus grande confiance sur la justice de l'Assemblée ».

Les débats continuoient, et Mesdames avançoient vers la Terre de liberté. Mirabeau étoit visiblement pour la cour : il tonna de toute la force de ses poumons, pour aggraver le décret rendu sur la motion de Rewbel ; mais il engagea une grande discussion sur la rédaction. Falloit-il ce mot *lui*, ou ceux-ci, *est celui ?* C'étoit par pure adresse et pour gagner du temps. Mais la scène changea tout à coup sur la lecture d'une lettre de M. Delessart; ce ministre transmettoit la nouvelle de l'arrestation de Mesdames à Arnai le Duc, et dénonçoit de la part du roi cet attentat contre le droit du citoyen, et contre son autorité.

Fin du premier volume.

MÉMOIRES

DE

MESDAMES.

Mesdames *Visitent les environs de Rome, et ses ruines.*

Naudet del.

Bovinet Sculp.

MÉMOIRES
HISTORIQUES,
DE MESDAMES
ADÉLAIDE ET VICTOIRE
DE FRANCE,
FILLES DE LOUIS XV.

RENFERMANT des particularités intéressantes sur leur voyage de Belle-Vue à Rome; leur fuite de cette ville lors de l'occupation de l'Italie par l'armée Française; leur arrivée à Naples; leur départ de Caserte pour se rendre à Trieste; ce qu'elles ont éprouvé dans ce trajet, tant sur terre que sur mer, pendant cinq mois et trois jours; mort de ces Princesses dans cette dernière ville, quelques jours après leur débarquement.

PAR M. ✱✱✱.

Tome II.

A PARIS,
Chez LEROUGE, Imprimeur, cour de Rohan, passage du Commerce, quartier St.-André des Arcs.

1802.

MÉMOIRES
DE MESDAMES
ADÉLAIDE ET VICTOIRE
DE FRANCE.

SUITE DE LA TROISIEME ÉPOQUE.

Depuis le départ de leur château Belle-Vue, jusqu'à leur arrivée à Chambéry.

De quoi les hommes ne se jouent-ils pas quand ils sont sûrs de l'impunité, ou de quels actes de lâcheté ne sont-ils pas capables quand ils sont sous le joug de la terreur, ou qu'ils sont conduits par la cupi-

dité ! Dupe des mêmes illusions, égarée par les mêmes agens, la commune d'Arnay-le-Duc prétendit justifier cet attentat à la charte constitutionnelle sur un simple prétexte ; s'appuyant sur ce qu'elle avoit entendu dire que la commune de Paris avoit demandé un décret qui fixât les devoirs de la dynastie : nom nouveau, au moins inusité, et dont on se servoit pour désigner la famille royale. La municipalité de Moret avoit voulu arrêter Mesdames, parce que la déclaration de la commune de Paris, sur les limites de son pouvoir, n'étoit pas la même chose que le passe-port du roi, signé de sa majesté, et contre-signé par le ministre.

Ce n'étoit pas sans intention qu'on changeoit ainsi toutes les dénominations auxquelles étoient attachés le respect et l'affection des Français. Les parlemens eux-mêmes avoient cédé à cette nouveauté, en se servant dans leurs actes du nom de citoyen au lieu de celui de sujets. On peut croire qu'ils n'en avoient pas senti les conséquences: mais on ne peut trop se prémunir contre le danger des innovations.

Mesdames, dans leur lettre à l'Assemblée Nationale où elles lui font part de l'événement, rappellent le décret par lequel elle borne son droit sur les passe-ports à ceux qui concernent ses membres qui veulent s'absenter pour quelque temps.

« *Nous réclamons*, disent-elles, *les droits de citoyennes et la loi qui permet à tout Français d'aller où il lui plaît.* Elles signent, *avec respect.* C'est ainsi que la grandeur fléchit et s'humilie dans le malheur. Filles de roi, tantes de roi, issues de Saint-Louis, de Henry IV, et de Louis XIV qui reçut les hommages de toute l'Europe réduite à l'admirer ou à lui obéir, elles rendent elles-mêmes des respects !

Elles pouvoient s'humilier ainsi et descendre de leur caractère sans s'avilir. Les incendiaires signaloient leurs dévastations, et les furies secouoient leurs torches ensanglantées dans tous les départemens,

qui bientôt alloient se couvrir de cendres et de débris. Elles avoient prédit l'irruption du volcan; elles en sentoient les terribles secousses.

Leur sort dépendoit du décret qu'alloit rendre l'Assemblée Nationale ; les deux partis étoient en mesure et bien préparés. L'abbé Maury ambitionna l'honneur de porter le premier la parole : il fit valoir ces principes d'ordre sans lesquels il n'est point de gouvernement, ni par conséquent de paix et de prospérité pour un peuple.

« Si j'avois cru, dit-il, qu'il pût y avoir deux avis dans cette assemblée sur l'affaire qui nous occupe en ce moment, je n'aurois pas de-

mandé la parole ; j'aurois voulu attendre ce qu'on pouvoit dire pour la justification de la conduite de la commune d'Arnay-le-Duc : mais j'ai vu que personne n'entreprendroit de la défendre, et que nous serions tous du même avis. Vous apprendrez donc, MM., par un grand exemple, à toutes les communes du royaume, qu'elles renversent elles-mêmes la constitution que vous leur avez donnée, lorsqu'elles retirent des mains de leurs officiers municipaux le pouvoir dont elles-mêmes les ont revêtus ! Tous les pouvoirs appartiennent au peuple ; mais il ne doit en exercer aucun : il en est la source ; et les chefs, les représentans qu'il s'est nommés en sont les réservoirs. Tant

que ce grand principe ne sera pas respecté dans un grand empire, cet empire n'aura pas de gouvernement, et cela est trop évident : la multitude qui agit toujours par ses passions et non par sa raison, est incapable de gouverner. Vos décrets ont assigné aux communes la part active qu'elles doivent avoir dans la Constitution : ce sont les élections et les pétitions. Mais si après avoir transféré leurs pouvoirs à leurs élus, elles pouvoient les reprendre quand elles en auroient la fantaisie, tout seroit désordre, confusion, violence, et vous n'auriez constitué que l'anarchie. Je pense d'abord que, pour le salut de vos lois et pour la sûreté du royaume, vous devez improuver solennelle-

ment la conduite de la commune d'Arnay-le-Duc. Et sur quel étrange motif prétendoit-elle la fonder ! Elle a connu, dit-elle, la pétition de la municipalité de Paris, sur la dynastie régnante, et le renvoi que vous en avez fait à votre comité de Constitution. Mais une pétition des officiers municipaux de Paris, est-elle donc un décret, qui doive avoir une exécution provisoire dans tout le royaume, avant qu'il ait été prononcé par vous et sanctionné par le roi ? Quant à Mesdames, l'unique passe-port qu'elles dussent avoir pour voyager dans le royaume et hors du royaume, c'étoit une permission du roi : elles l'avoient. On a donc fait violence aux lois en les arrêtant ; on doit donc leur ren-

dre la liberté de toutes les routes, s'il est vrai qu'il existe des lois ».

Plusieurs orateurs avoient parlé, et tous reconnoissoient qu'il n'y avoit pas de loi qui s'opposât au départ de Mesdames. La discussion étoit conduite de manière que le parti de la faction regardât comme un triomphe l'ordre du jour sur l'improbation que méritoit la commune d'Arnay-le-Duc. Mais un membre ignoré, et seulement remarquable par une taille gigantesque et le volume de sa voix, prend la parole et s'écrie : *Vous prétendez qu'il n'existe point de loi, et moi je soutiens qu'il en existe une..... C'est le salut du peuple.*

Ce membre, nommé Gourdon,

siégeoit au côté gauche. On put lui souhaiter un peu moins de volume et beaucoup plus d'esprit. On lui sut un gré infini de sa brièveté.

Cet élan de patriotisme de M. Gourdon servit de texte à Mirabeau. Son rôle étoit d'autant plus difficile qu'il avoit voulu renchérir sur le décret rendu sur la motion de Rewbel et du duc d'Aiguillon ; mais dans l'alternative de faire échouer le parti pour lequel il étoit intérieurement, ou de s'exposer à la défaveur de celui dans lequel il avoit toujours été compté, il opina pour Mesdames.

« Le salut du peuple, dit-il, ne peut dépendre du voyage que

Mesdames feront à Rome. Tandis qu'elles se promeneront près des lieux où fut jadis le Capitole, rien n'empêchera l'édifice de notre liberté de s'élever à son faîte. Voulez-vous savoir de quoi dépend le salut du peuple ? De l'accord des opinions qui, en se divisant, divisent tout avec elles. Il est donc démontré qu'il n'existoit point une loi qui défendît, et que la loi qui permettoit a été violée. Nous ne sommes chargés ni de l'exécution des lois, ni de la responsabilité attachée à leur exécution ; nous n'avons donc ici d'autre pouvoir que celui de renvoyer de tels objets au pouvoir exécutif, et c'est-là ma conclusion ».

Camus parla dans un sens opposé,

demandant qu'on fît une députation pour inviter le monarque à ne point permettre aux membres de sa famille de s'absenter jusqu'au moment où sa majesté auroit eu prononcé sur le projet de Constitution que l'Assemblée devoit présenter. Ainsi Mesdames seroient restées en dépôt dans la commune d'Arnay-le-Duc. Ce n'eût pas été une médiocre satisfaction pour la commune, qui auroit ainsi consommé impunément cet attentat.

Le général Menou termina les débats par une de ces phrases caustiques qui manquent rarement leur effet, quand elles sont faites à propos, c'est-à-dire, lorsque la longueur de la discussion commence à lasser la multitude.

« L'Europe, dit-il, sera bien étonnée sans doute lorsqu'elle apprendra que l'Assemblée Nationale de France a passé quatre heures entières à délibérer, sur le départ de deux dames, qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris ».

Les débats furent ainsi terminés; et le décret fut conforme à l'opinion de Mirabeau qui eut encore l'honneur de faire adopter sa rédaction, ainsi conçue :

« L'Assemblée Nationale, attendu qu'il n'existe aucune loi du royaume qui s'oppose au libre voyage de Mesdames, tantes du Roi, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le procès-verbal de la commune

d'Arnay-le-Duc, et renvoie l'affaire au Pouvoir-exécutif ».

Le décret étoit rendu, mais il n'étoit pas exécuté. Le renvoi au Pouvoir-exécutif échauffa toutes les têtes : les clubs s'assemblèrent ; les attroupemens encombrèrent toutes les avenues du château des Tuileries ; la foule tumultueuse pénétra jusqu'à la grille, en criant qu'il falloit demander au roi le retour de Mesdames. M. de Lafayette s'y rendit aussitôt avec le maire ; c'étoit toujours M. Bailly. La garde nationale accourut de tous les points. Il est des temps où quelques compagnies d'invalides peuvent contenir cette immense cité ; mais il en est d'autres où cent mille

hommes ne suffiroient pas. Les principes du général de la garde parisienne et du maire, étoient dans toutes les têtes et dans toutes les bouches. *L'insurrection* qui, dans ces principes, *étoit le plus saint des devoirs*, paralysoit toutes les baïonnettes ; et chaque garde national, devant voir un frère dans chaque factieux, on se jouoit et du général et du maire, et de la troupe et de l'escorte. Le maire ne put entrer au château par la porte principale ; il eut peine à se faire jour et à percer par celle de la terrasse des Feuillans : il y fut accueilli de manière à lui faire comprendre quels seroient les fruits de son héroïque serment du Jeu de Paume.

La garde nationale fut insultée et

maltraitée ; on l'accusoit d'oppression contre le peuple. Un officier municipal fut blessé d'un coup d'épée. Un grenadier sous les armes reçut un coup de couteau sans faire aucun mouvement pour se venger. La tranquillité ne se rétablit que dans la nuit ; on laissa cette canaille, qui usurpoit toujours le nom cher et respecté de la nation, épuiser la fange de ses insultes contre Mesdames et contre la famille royale.

Ces mouvemens donnèrent lieu à une proclamation qui fut rédigée par Mirabeau. Les actes réitérés de ce fameux tribun, ne permettent pas de douter qu'il ne fût entièrement dévoué au parti de la cour, et nous persuadent qu'il y avoit autant

de reconnoissance que de politique à la part qu'elle prit à ses obsèques, qui furent les mêmes que celles des rois. Le but de tout citoyen, de tout historien, étant de contribuer à la tranquillité des gouvernemens, notre soin principal doit être de rassembler tous les monumens qui peuvent nous y conduire. On ne reconnoîtra point dans cette adresse un agent des journées des 5 et 6 octobre. Les émigrans y trouvoient leur excuse : elle offre un tableau bien ménagé de ces désordres.

« CITOYENS,

» Vos concitoyens, ceux que vous avez élevés aux premières places de l'administration, affligés des désordres qui viennent de se passer

dans la capitale, vous dénoncent les auteurs de ces troubles comme les ennemis dont vous devez le plus vous défier. La Constitution ne peut être attaquée que de cette manière ; et lorsqu'on alarme votre patriotisme sur des dangers imaginaires, le seul objet est de vous tromper et de perpétuer l'anarchie.

» Voyez combien ces hommes sont coupables ! Ils compromettent en quelque sorte le succès de la révolution : car c'est à la paix à affermir tout ce que vos représentans ont fait dans un temps où les troubles étoient inévitables ; et tant que la paix ne sera point établie, les ennemis de la révolution auront de coupables expérances.

» Ils se servent encore des troubles pour décrier la Constitution ; car, une Constitution n'est bonne qu'autant qu'elle assure la tranquillité publique. Et qui voudroit habiter dans un pays où chacun vivroit comme s'il étoit sans lois ; où le peuple exerçant un droit qu'il a délégué, n'obéiroit pas aux magistrats que lui-même a choisis; où chacun voudroit user de la liberté à sa manière ; où l'on auroit à craindre des attroupemens continuels et tous les excès qui peuvent en être la suite ? Ne vous y trompez pas : beaucoup de mauvais citoyens se mêlent parmi ceux qui n'ont que de bonnes intentions; et comme dans une grande ville il est impossible de connoître

tout le monde, des attroupemens peuvent souvent n'être qu'un prétexte pour exécuter les plus grands crimes.

» Les auteurs des troubles déshonorent souvent la liberté ; car la liberté ne consiste point à ne reconnoître aucune autorité. Elle consiste à n'obéir qu'à la loi constitutionnellement faite. La liberté ne donne pas le pouvoir de nuire aux autres ; elle ôte au contraire à tout le monde le pouvoir de nous nuire. La liberté, bien loin de troubler la société, en assure le repos. On reconnoît un peuple, qui, l'ayant conquise, est digne de la conserver, à sa tranquillité intérieure, à la confiance qu'il a dans ses chefs, à

la sûreté avec laquelle chacun se livre à son industrie ; enfin, à la prospérité générale, qui est toujours l'ouvrage des bonnes lois.

» L'inquiétude du peuple produit un effet tout opposé. Ceux qui excitent cette inquiétude, voudroient sans doute lui persuader qu'il est moins heureux que sous l'ancien régime : voilà leur véritable secret. Citoyens, ne soyez donc pas trompés par cet artifice.

» Remarquez aussi que les auteurs des troubles nuisent encore plus aux pauvres qu'aux riches ; car lorsque la tranquillité publique est interrompue, chacun craint pour l'avenir ; resserre sa fortune, sus-

pend ses travaux, diminue ses dépenses, et songe à quitter une ville où la sûreté de chaque individu n'est pas suffisamment protégée par la loi.

» Ceux qui veulent vous porter à des attroupemens, vous disent sans cesse que la Constitution est en danger, et que les ennemis de la liberté attaquent ses lois nouvelles. Mais n'avez-vous pas vos gardes nationales, ces sentinelles vigilantes de la liberté publique? Conserverez-vous vos lois en les violant vous-mêmes? Ne défendent-elles pas les attroupemens? N'ont-elles pas réglé la forme de l'Assemblée, et déterminé la manière de présenter des pétitions? Si vous violez ces

lois, comment aurez-vous le droit d'en exiger le respect ?

» Mais faut-il d'autres motifs aux habitans de Paris pour les porter à la paix que leur intérêt et leur propre gloire ? Cette ville a commencé la révolution par son courage, il faut qu'elle l'achève par sa soumission aux lois : elle a donné l'exemple du patriotisme, elle doit donner celui de la paix. Qu'elle fournisse à ses administrateurs le moyen de réparer ses pertes et de la dédommager de tous ses sacrifices. La tranquillité publique est sur-tout indispensable pour assurer leur marche ; et s'ils la desirent comme un moyen de succès dans leurs impor-

tans travaux, ils la réclament aussi comme la plus douce récompense de leur zèle dans des fonctions pénibles, puisqu'ils ne croiront jamais les avoir assez bien remplies ».

En lisant cette adresse, il reste le regret de ne pouvoir la regarder comme l'effet du remords : sentiment pénible, mais qui prouve au moins qu'un grand coupable tient encore à la vertu. Il y avoit longtemps que Mirabeau en avoit étouffé la voix importune. Elle étoit plutôt l'effet de la vengeance dans cet esprit irascible. Depuis longtemps les principaux conjurés l'avoient marqué du sceau de la victime, et un homme aussi clairvoyant ne pouvoit l'ignorer. D'Orléans

léans l'avoit voué à la mort, même avant que ce duc conspirateur fût de retour de son voyage d'Angleterre. Le projet de le sacrifier étoit connu de son parti, lorsqu'on agita la question des droits du roi sur la paix et sur la guerre. La fameuse lettre que le duc écrivoit au fidèle l'Aclos, lève tous les doutes. Elle est fort longue: je n'en prendrai que ce qui sert à expliquer cette conduite si favorable de Mirabeau à l'égard de Mesdames.

« Il seroit bien heureux, disoit le duc d'Orléans, que le décret sur le droit de faire la paix et la guerre fût tout en faveur du Bourgeois. Vous profiterez du moment. Le tocsin, les piques et les deux faubourgs : vous m'entendez.

J'ai engagé Mirabeau à parler en faveur du sire. Barnave le contredira exprès : mais j'espère qu'il aura le *droit*. On criera contre Mirabeau ; on dira qu'il s'est vendu : tant pis pour ceux qu'on croira qui l'ont acheté. Le moyen est bon pour nous. Cet aboyeur a peur, il m'a écrit qu'on pourroit bien le tuer dans cette aventure. Rassurez-le. Dites-lui qu'il sera gardé et sauvé. Au reste, si on le tue, c'est que nous n'aurons plus besoin de lui. J'espère que son frère y sera pris. *Vous avez la liste* ».

C'est ainsi que ces hommes, unis par le crime, travailloient à leur perte. Ce n'étoit que de leur commune destruction opérée par leurs

propres mains, que nous pouvions espérer notre salut. On ne doit pas douter que Mesdames n'eussent été placées sur cette liste dont parle d'Orléans dans cette lettre du 10 Mai 1790, et que ce ne fût qu'à leur mésintelligence, survenue depuis, que nous devons ce zèle qu'il déployoit à la tribune.

La mort de Mirabeau qui arriva dans ces circonstances, et lorsqu'il travailloit si efficacement à détruire l'ouvrage de son parti, ne doit pas surprendre aujourd'hui. On ne la regarda pas, dans ce temps-là même, comme naturelle; et cependant l'œil n'avoit point encore percé le secret de leur mésintelligence. Il est certain que Mirabeau

étoit au plus beau temps de son âge et de son génie, et des plus fortement constitués. Sa mort rappelle l'observation que j'ai faite à l'occasion de celle du maréchal duc de Biron et du président d'Ormesson ; elle arriva lorsqu'il servoit le parti du roi : les deux premiers eussent prévenu sa captivité, et l'autre eût pu la faire cesser.

La modération dont usèrent les royalistes les plus prononcés, et même l'abbé Mauri, en faveur de Mirabeau, dans la discussion du procès auquel donnèrent lieu les journées des 5 et 6 octobre, autorisoit à croire qu'il s'étoit dès-lors vendu au parti de la cour : on ne peut guère interpréter autrement cette modération.

Cependant l'envoyé des princesses, M. de Narbonne qui faisoit partie de leur suite, avoit fait expédier le décret aussitôt qu'il avoit été rédigé, et s'étoit rendu au près de Mesdames. Il remit le décret au département, qui le renvoya au district pour le faire exécuter. On peut alors apprécier cette Constitution. Le district, à son tour, renvoie le décret et l'arrêté du département avec le sien propre à la municipalité d'Arnay-le-Duc, qui tint aussitôt un conseil-général. Après des débats orageux pendant huit heures, il fut décidé qu'il seroit envoyé deux commissaires députés vers l'Assemblée Nationale, pour l'inviter à rendre un décret, qui ordonnât le retour de Mesdames

à Paris, et que jusqu'au retour de ces commissaires, elles seroient tenues de rester à Arnay-le-Duc.

M. de Narbonne fut traité en prisonnier d'Etat. Il lui fut défendu de quitter son logement, ni de faire partir aucun courrier, soit au roi, soit à l'Assemblée Nationale. Sa vie étoit dans un péril éminent : on le présentoit comme la seule cause et le seul instigateur de ce voyage, qui changeoit en fugitives deux princesses affectionnées au monarque. Il trouva à peine le secret de faire partir un homme à pied pour Paris. Il le chargea de ses lettres et de celles de Mesdames.

M. Delessart fit part à l'Assem-

lée Nationale de ce double attentat contre ses décrets et contre les ordres du roi, la prévenant qu'il alloit prendre des mesures efficaces: mais ayant su que les commissaires d'Arnay-le-Duc étoient à Paris, il les fit venir, et parvint à les convaincre de la nécessité d'obéir. Des courriers furent expédiés à l'instant, et en portèrent la nouvelle à Mesdames qui partirent aussitôt d'Arnay-le-Duc, qui ternit ainsi sa réputation pour jamais.

Les Lyonnais s'apprêtoient à les recevoir dans leurs murs, et à leur rendre les honneurs qu'ils devoient à des princesses du sang royal, qui relevoient par leurs vertus l'éclat de leur rang auguste: à ce desir si na-

étoit chargé d'une négociation secrette. Un courrier ordinaire eût suffi pour transmettre au roi cette nouvelle qui ne tiroit à aucune conséquence.

Les équipages étoient toujours à Belle-Vue, retenus, comme je l'ai déjà observé, par ceux même qui avoient été appelés pour en assurer le départ. Le roi donna les ordres les plus précis. Le département de Seine et Oise adressa à la municipalité de Versailles une délibération. La municipalité ayant aussi délibéré, le commandant fut requis de faire les dispositions nécessaires pour donner force à la loi, et pour en assurer l'exécution.

Le commandant (le général Berthier) assembla des détachemens à l'Hôtel-de-Ville de Versailles; et, après leur avoir communiqué ses instructions, il leur déclara qu'il les feroit exécuter; qu'il ne vouloit que des hommes fidèles à la loi; permettant aux autres de se retirer. Plusieurs usèrent de la permission, et sortirent des rangs.

Les ordres ayant été donnés, on partit pour Belle-Vue: les mouvemens, qui s'étoient manifestés à Paris, exigeoient des précautions. On avoit à craindre le soulèvement des campagnes. En général, les administrations étoient bien composées, quoiqu'il y eût du mélange: celles de Sèves et de Me-

don étoient dévouées ; mais il n'en étoit pas de même du gros des habitans. Il y eut défense de battre la caisse pendant la marche.

Un soldat de Flandre, posté en sentinelle à la porte de la grille, la ferma et cria : *qui vive.* La troupe étoit encore à 50 pas, elle fit *halte.*

Le commandant de l'intérieur, M. Rousseau paroît, fait ouvrir la grille et va reconnoître le détachement. Les deux commandans après avoir conféré reviennent ensemble, et les postillons entrent immédiatement après eux pour prendre les voitures. Aussitôt la garde nationale de l'intérieur cria à la sentinelle de fermer la grille, et la sen-

tinelle obéit à cet ordre illégal. La troupe de Versailles n'étoit point encore reconnue : les postillons menacés s'éloignent des voitures, et les rebelles entourent les deux commandans, MM. Berthier et Rousseau. Le premier insistant toujours, toutes les baïonnettes se tournent contre lui ; on le somme de donner à sa troupe l'ordre de la retraite. Il étoit dans la même position du chevalier d'Assas, et même plus exposé ; car les troupes réglées ont toujours un sentiment de générosité qui leur fait respecter la valeur ; et il s'en falloit bien que la garde nationale fût épurée : la férocité étoit la vertu et le type du patriotisme. Le terme de sa vie eût été celui de sa gloire. Dans ce péril extrême,

loin de donner cet ordre, qu'on veut lui arracher par la terreur, il crie d'avancer : c'est un bonheur inconcevable qu'il n'ait point été massacré. Cette fermeté ayant déconcerté les mutins, le capitaine des grenadiers rappelle le serment de mourir fidèle à la loi, et s'avance à la tête de la colonne qui serre ses rangs. La sentinelle, se voyant menacée, et ne pouvant échapper au danger, ouvre la grille; alors la colonne se forme en bataille dans la cour. La désunion qui se mit dans la garde de l'intérieur, et la supériorité de la colonne, firent enfin céder les plus opiniâtres, dont il fallut cependant entendre les imprécations heureusement impuissantes : les postes

furent relevés, et les voitures, objet de cette division, furent emmenées.

La fermentation fut entretenue par l'étrange prétention que Mesdames n'avoient rien qui pût leur appartenir, et que tout étoit à la nation. Gorsas, journaliste patriote, et qui paya de sa tête l'honneur d'avoir été l'organe des sectes, avoit développé cette prétention dans un numéro de son Courrier des 83 Départemens. L'auteur de la Constitution en Vaudevilles persiffla ce Gorsas, au point qu'il fut la fable de ses 83 Départemens. Au lieu d'attacher le peuple à ces poésies légères, si conformes au caractère national, on en opprimoit les auteurs.

Le général de la garde nationale, toujours séduit par la chimère qui lui donnoit deux idoles : l'une qu'il tenoit dans les fers, et l'autre qu'il divisoit en une infinité de parties, dont chacune avoit dans les mains tous les instrumens de sa propre destruction, ne vouloit pas de cette gaieté française ; et cependant, aux yeux de tous les politiques, elle étoit le gage le plus assuré de la tranquillité du gouvernement.

Je n'accuserai point M. de Lafayette d'avoir été coupable dans l'intention ; il crut rendre heureux le roi en le tenant dans sa dépendance. Enivré de ses premiers succès, il se crut le dieu de la France : il se flatta de faire prospérer sous

son ombre protectrice, le roi et la patrie, en leur donnant les lois qu'il avoit apportées de l'Amérique : mais sa gloire s'éclipsa ; et les deux idoles, qu'il entendoit ainsi couvrir de son égide, éprouvèrent les mêmes malheurs : elles furent frappées des mêmes plaies.

Les Français ne seront jamais un peuple politique. Riches du plus beau sol que puisse éclairer le soleil, ils veulent être heureux, sans s'embarrasser de savoir par quel moyen ils le sont. Une Constitution leur est nécessaire : mais pour opposer un frein aux ambitieux, qui, sous prétexte d'améliorer le sort des peuples, n'aspirent qu'à usurper l'autorité. Une philo-

sophie abstraite et métaphysique est le partage du petit nombre, et de ceux qui sont appelés aux fonctions du gouvernement. Il ne falloit aux Français que des productions légères ; il eût alors suffi de maintenir la liberté de la presse, pour les ramener à leur caractère : mais il n'y eut de liberté que pour les meneurs, qui, sachant combien les demi-lumières sont funestes à la multitude, prétendoient en faire un peuple de philosophes. Alors les écrivains, qui, sous les apparences de la frivolité, détruisoient l'effet des poisons les plus destructeurs, furent opprimés et proscrits. Les chansons et les poésies légères disparurent avec leurs auteurs, et l'on eut des philosophes et des assassins.

Voilà quels furent les amateurs les plus zélés du systême de la perfectibilité.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'entrée de Mesdames en Italie, jusqu'à son invasion par les Français.

AVANT de considérer Mesdames sur les terres étrangères, le lecteur sera sans doute jaloux de savoir quelles pouvoient être leurs opinions politiques ; celles qu'elles purent inspirer au duc de Berry, depuis Louis XVI. Lorsqu'elles lui tinrent lieu de mère, essayèrent-elles de corrompre ce cœur né et déjà formé pour la vertu !

Ces princesses étoient élevées dans les principes du gouvernement

monarchique absolu, mais tempéré par la religion, les mœurs et l'amour du prince pour ses sujets. Que les Etats soient régis par un seul homme, par dix ou par cent, il faut que l'autorité soit despôtique; car il faut que tout obéisse. Le peuple obéissoit sous Robespierre comme sous Louis XV: les principes du premier sont trop connus, pour que je sois réduit à les développer. Ils n'ont prévalu que par l'oubli de ceux des rois de France. Je vais les rapporter en quelques lignes; les philosophes en feront la comparaison.

Madame Adélaïde n'a point laissé de mémoires: mais elle vivoit dans la plus grande intimité avec

M. le Dauphin son frère. Tous les jours ce prince dînoit avec madame la Dauphine, et tous les soirs les deux époux soupoient ensemble chez madame Adélaïde (2). Ce fut dans les mains de cette sœur chérie qu'il remit, avant de rendre l'esprit, les présens qu'il destinoit à ses Ménins. Ils ne furent jamais divisés, ni de conduite ni d'opinions. Il suffit donc d'exposer celle de ce prince qui, au milieu d'une cour toute resplendissante de la gloire de Louis XIV, montra les mêmes inclinations et la même simplicité que Henry IV, encore dans les montagnes du Béarn; car les soldats du régiment Dauphin n'en auroient pas usé avec plus de franchise envers Henri IV, qu'ils n'en usèrent

avec leur colonel. Le voyant debout au milieu d'eux, ils lui présentèrent avec empressement une botte de paille dont il usa. Voici les maximes d'État, écrites de la main de ce prince, pour qui ces mêmes soldats se prescrivirent des jeûnes publics, lorsqu'ils apprirent qu'il étoit attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau.

« Un prince n'existe dans le monde que par son autorité. Ne pas connoître l'origine, l'étendue et les bornes de cette autorité, ou ne les connoître que superficiellement, c'est pour un prince ne connoître ni la nature ni les propriétés de son être; c'est s'ignorer soi-même, c'est marcher dans de profondes

ténèbres , sans lumière et sans guide. Ce principe est si clair et si certain qu'il n'a besoin ni d'explication ni de preuve.

» L'ignorance produit presqu'autant de tyrans dans les monarchies que d'ambition dans les républiques. Il est rare qu'un prince forme le dessein de réduire ses sujets en servitude ; l'humanité s'y oppose, son intérêt même l'en détourne : l'ignorance l'y conduit. L'ignorance d'un privilège qu'il ne connoît pas, ou dont il ne connoît pas les justes fondemens , excite les murmures, les plaintes, la résistance même. L'autorité compromise demande qu'on la soutienne ; les moyens les plus violens deviennent nécessaires.

» Toute

» Toute puissance vient de Dieu, et doit revenir à lui seul. C'est lui qui a formé tous les hommes du limon de la terre, qui a distribué ces peuples dans les régions qu'ils habitent, et qui leur a donné en spectacle ce vaste univers, monument de sa gloire; c'est lui qui a mis dans leur cœur les premières idées d'un être suprême, et les premiers principes de la justice, de la droiture, de la bonté, pour les diriger dans le cours de leurs actions: c'est lui qui a donné aux peuples des souverains, et qui élève les souverains pour assurer le bonheur des peuples.

» Cet objet seul de l'autorité qui leur est confiée prouve que la

source en est divine. N'admirez-vous pas la sainteté par excellence qui existe dans Dieu, son amour pour le bien, sa haine pour le vice, sa bonté qui nous aime avec tant de tendresse, et qui nous attend avec tant de patience; sa justice qui punit aussi sévèrement qu'elle récompense avec usure; son amour qui ne s'occupe qu'à faire notre bonheur! N'admirez-vous pas la sagesse et la sublimité de ses lois, la paix que leur observation fait régner dans l'ame, le trouble et le désordre que leur violation ne manque pas de produire?

» Mais peut-on réfléchir sur ces grandes vérités sans se convaincre

que la puissance n'est établie que pour exercer celle de Dieu même ; pour punir et récompenser, effrayer par les châtimens, attirer par les bienfaits, faire naître une noble émulation, maintenir le bon droit, le défendre contre la violence, terminer les dissensions, les querelles, entretenir l'union entre tous les membres de l'Etat, alléger autant qu'il est possible le joug de l'autorité, tourner au profit des peuples les trésors dont il est dépositaire, s'occuper tout entier de ce qui peut faire leur bonheur, leur sacrifier son temps, son plaisir, sa vie et sa gloire même ? Voilà les traits de ressemblance que l'autorité des rois doit avoir avec celle de Dieu ; telle est la manière dont ils doivent

prouver que la source en est divine. L'usage que les souverains font alors de leur puissance, devient glorieux et salutaire, et les avantages qui en résultent sont inestimables.

» Le gouvernement monarchique absolu, est celui où le souverain est maître de tout ce qui concerne l'ordre public en général; c'est-à-dire, qu'il déclare la guerre quand il le veut; qu'il la soutient tant qu'il le veut; qu'il règle les impôts; qu'il distribue les emplois tant civils que militaires à qui il veut; qu'il ne prend les conseils que de ceux qu'il veut; sa volonté seule fait loi: il est le seul juge naturel des différens des particuliers, il n'est comptable de sa con-

duite qu'à Dieu seul ; mais il n'est le maître ni de la vie ni des biens de ses sujets : ce pouvoir ne lui est confié que pour empêcher les crimes et les désordres, et pour procurer aux hommes tout ce qui peut contribuer à les rendre heureux ».

Que l'impiété accuse les rois d'avoir créé Dieu ; au moins elle doit rendre justice à leur intention, puisque, dans cette création, ils l'ont placé au-dessus d'eux pour s'astreindre à tant de vertus. Dieu seroit d'institution humaine, qu'il faudroit encore croire en lui comme à l'auteur de l'Univers ; mais il existe, et même énoncer le doute de l'impiété est une sorte de blas-

phême. Il a tout créé : il a donné une ame à l'homme, moins encore pour son bonheur que pour celui de ses semblables : elle est le lien des familles et des sociétés que les brutes sont incapables d'entretenir et de former. Alors, on peut demander aux philosophes, qui nous contestent ce présent du ciel dont ils disposoient au gré de leur caprice, quel bien ils ont fait à l'humanité quand ils en ont privé les peuples et les rois ; on peut leur demander, s'il est utile d'effacer toute distinction entre les jouissances que l'on se procure par les attentats du crime qui se commet en un instant, et celles que l'on acquiert péniblement par ses travaux, en se tenant toujours dans

les sentiers difficiles de la vertu. Dans le silence de la religion révélée, le plus beau don, la plus belle conception de la vraie philosophie, seroient l'existence d'un être devant qui les rois ne sont pas plus que le dernier de leurs sujets. Tout homme, pour peu qu'il soit ami de l'ordre, préférera d'errer avec le Dauphin que d'avoir raison avec les faux philosophes (3).

Cependant, Mesdames étoient à Turin; elles n'avoient séjourné que trois jours à Chambéry. M. d'Artois étoit allé au-devant d'elles jusqu'à la Novalèse, au pied du Mont-Cénis; et le prince et la princesse de Piémont jusqu'à Rivoli. Dès qu'on fut certain de leur arrivée, la route de

Suze se couvrit de voitures et de gens à pied. Le roi les reçut sur le péristile de son palais, où il s'étoit avancé avec la famille royale: il y eut plus de cordialité que de cérémonial dans cette réception. Le sang de la maison de Bourbon et celui de la maison de Savoie s'étoient si souvent mêlés, qu'elles sembloient n'en faire qu'une seule. La princesse de Piémont, reine de cet Etat, aujourd'hui retirée à l'île de Sardaigne, étoit sœur de madame Elisabeth, et par conséquent nièce des princesses. Amédée leur donna tous les témoignages de la plus affectueuse sensibilité : tous les Grands s'empressèrent à leur faire hommage; la vénération étoit au point qu'elle sembloit une espèce de

culte. Le soir elles allèrent à l'hôtel que le prince de Condé avoit occupé: elles y tinrent leur cour, et le roi lui-même alla les visiter comme par devoir.

L'esprit révolutionnaire avoit déjà répandu son souffle contagieux dans la Savoie: il sembloit s'être attaché aux pas des princesses. Elles étoient arrivées le 13 mars 1791 à Turin, et le 18 on y reçut la nouvelle d'une sédition qui y avoit éclaté le 16. L'imprudence de plusieurs seigneurs Français qui s'y étoient retirés, en fut le prétexte: leurs malheurs et ceux d'un Roi prisonnier ne changeoient pas leur caractère national, inconséquent et frivole. Ils portoient la cocarde blanche, mais avec une affectation

qui déplut au peuple, à qui l'injure du mot *aristocrate* étoit déjà familière : cette cocarde fut cependant moins le motif que le prétexte du soulèvement. M. le Pelletier, ancien prévôt des marchands, qui n'en portoit d'aucune couleur, reçut l'injure la plus grave qu'on pût faire à une personne de son rang. Son mariage avec madame de Vigieux, veuve réfugiée comme lui depuis un an, donna lieu à un charivari qui dura depuis 8 h. du soir jusqu'à plus de minuit. Les plaintes de M. le Pelletier n'empêchèrent pas les factieux de continuer, le lendemain, 16 mars. On ne pouvoit se tromper sur le but des auteurs : il y avoit eu des placards qui menaçoient les Français, et on

avoit excité un combat entre des chiens, auxquels par dérision on avoit mis la cocarde blanche. Un outrage de cette nature fait à un étranger paisible étoit une violation du droit des gens; et les placards annonçoient au roi de Sardaigne que le feu de l'insurrection menaçoit ses Etats. Ce fut pour en prévenir les malheurs que le commandant de Chambéry fit une exécution militaire, qu'on peut comparer à celle du faubourg Saint-Antoine, en ce qu'elle accéléra l'explosion. Elle eut les mêmes suites. Son importance exige que nous en donnions les détails circonstanciés : les voici d'après une lettre datée de cette époque marquée par la catastrophe des souverains.

« Nous sommes ici dans la consternation depuis deux jours; jamais le despotisme n'a signalé une fureur pareille à celle dont nous venons d'être les témoins.

» Voici ce fait : Les émigrans français abondent depuis quelques temps dans cette ville ; ils se distinguent par une ample cocarde blanche, et cette parure a déplu au peuple. La semaine dernière on afficha des placards très-vifs, où on invitoit fortement les Français à quitter cette parure; et l'un des placards ajoutoit que l'auteur étoit chargé spécialement d'assommer quatre des principaux arristocrates français, s'ils ne renonçoient à la cocarde : afin même d'avilir cette

décoration, on en revêtit quelques chiens, qui se battirent sur la place Saint-Léger. Jusque-là il n'y avoit qu'à rire. Voici ce qui est devenu plus sérieux : mardi au soir, 15 de ce mois, on fut informé que M. le Pelletier de Mortfontaine, ancien prévôt des marchands de Paris, cordon bleu, et veuf, avoit épousé le matin madame de Vigieux, veuve réfugiée comme lui depuis un an dans cette ville. On fit à leur porte un charivari, qui commença à huit heures et qui finit à plus de minuit. Le lendemain 16, nouveau charivari, aussi bruyant et aussi gai que celui de la veille : il étoit fini à onze heures et un quart ; et tout le monde se retiroit, lorsqu'environ soixante personnes qui pas-

soient sur la place Saint-Léger, se virent tout à coup investies d'un côté par le régiment de Saluces, infanterie, qui arriva par la grande rue la baïonnette au bout du fusil; et de l'autre par le régiment de Savoie, cavalerie, qui vint ventre à terre et le sabre nu à la main par la rue de la Croix d'Or. Les deux troupes s'arrêtèrent à quelque distance, et ne firent d'abord aucun mal aux personnes qui se trouvoient resserrées de la sorte; elles attendirent l'ordre d'agir, sans laisser passer qui que ce fût. Un piquet étoit allé s'emparer de la porte du grand café qui donne sur la rue Saint-François, afin d'ôter cette issue à ceux qui auroient cherché à s'échapper. Bientôt arriva en

brouette le gouverneur de la place : il s'arrêta devant la porte du grand café, où il donna aux grenadiers l'ordre de dissiper cette canaille, et à la cavalerie de faire main-basse sur tout ce qui se présenteroit. Cet ordre fut exécuté promptement ; les cavaliers se divisèrent en trois pelotons, et sabrèrent tout devant eux : l'exécution dura sans résistance jusqu'à près de deux heures du matin. Des cris effrayans se faisoient entendre de toutes les maisons et de toutes les fenêtres, mais inutilement. Quelques habitans coururent aux églises pour sonner le tocsin ; toutes les avenues en étoient gardées par des troupes. Environ cinquante ont été estropiés, mutilés ou blessés très-grièvement dans

cette sanglante expédition, et il n'est pas même permis de se plaindre. Le Sénat s'assembla hier matin ainsi que le Corps Municipal. La jeunesse de la ville se rendit à l'hôtel commun pour y demander les armes du bataillon municipal; mais on les lui a refusées, en lui promettant cependant une prompte justice, qui ne sera pas rendue vraisemblablement. Les émigrans français, première cause de cette violence militaire, en craignant les suites, se dépêchent d'abandonner Chambéry : je crois qu'ils font bien, quoique nous eussions été charmés de retenir quelques-uns d'entr'eux qui n'ont pas cessé de se conduire avec sagesse et modération ».

Le ministre Pitt dirigeoit ces

mouvemens. En détruisant la maison de Bourbon en France, il détruisoit le fameux pacte de famille qui étoit le frein le plus efficace qu'on eût pu opposer à cette puissance ambitieuse. C'étoit par une conséquence de cette politique, que M. Pitt révolutionnoit les Etats du roi de Sardaigne; il l'excitoit à la guerre pour accélérer sa ruine. Privée de son allié nécessaire, la maison de Bourbon, réduite à l'Espagne et à la Sicile, ne pouvoit plus lui donner d'inquiétude : il en étoit de même de la France qu'il se flattoit de morceler, et dont il pouvoit au moins anéantir les forces maritimes.

Ce ministre qui affectoit de vou-

loir venger la cause des souverains, mettoit dans la bouche du roi même ce principe : qu'une nation est libre de changer la forme de son gouvernement : principe illusoire, puisqu'il n'est pas de gouvernement qui n'en punît la tentative ; principe anarchique, puisqu'il porte les peuples à l'insurrection dont leur dissolution totale est la suite inévitable.

Courbés sous le joug de la terreur, ayant en perspective une mort certaine, nous avons pu reconnoître passagèrement cette maxime, comme nous avons fait tous les sermens qu'on exigeoit ; mais un ministre qui la plaçoit dans la bouche de son roi avoit

nécessairement des vues cachées. On ne peut lui en supposer d'innocentes, quand il allume tous les feux de la guerre, dont cette maxime étoit le seul prétexte.

Cet événement remplit de tristesse le cœur de Mesdames. Il étoit fait pour empoisonner la satisfaction dont elles jouissoient à la cour de Turin : elles en partirent le 26 mars, treize jours après leur arrivée. Le roi de Sardaigne les défraya, elles et leur suite, pendant tout leur séjour. Ce fut un nouveau motif qui accéléra leur départ, ne voulant pas être à charge à un prince économe, dont les finances étoient peu considérables. Elles prirent la route de Parme, où M. d'Artois les

suivit deux jours après. Le duc Infant, et le prieur des Dominicains, leur déférèrent les mêmes honneurs qu'aux têtes couronnées ; ce prieur étoit la seconde personne de cet État. M. d'Artois les accompagna jusqu'à Bologne d'où il partit pour Venise, tandis que Mesdames se rendirent à Rome. M. de Calonne, le duc et la duchesse de Polignac étoient à Bologne où ils s'empressèrent de rendre leurs hommages au prince et aux princesses, qui leur firent un accueil favorable, et, pour les plaindre, semblèrent oublier leurs propres infortunes. Elles y reçurent (le 7 avril) une visite plus flatteuse, celle du roi de Sicile qui, ayant su qu'elles étoient dans cette ville, s'y rendit inopinément à pied.

Cette réception que Mesdames firent à M. de Calonne, est la meilleure réponse que ce ministre pût opposer à ses détracteurs qui ne le poursuivirent avec tant d'acharnement que parce qu'ils étoient convaincus de la supériorité de son génie. Pitt sut apprécier ce ministre; aussi le fit-il décrier par les aboyeurs à ses gages, qui, dans les mêmes vues, prodiguoient l'encens à M. Necker son antagoniste : celui-ci eût perdu tous les royaumes qu'il eût eu à gouverner.

Cependant Mesdames étoient attendues à Rome, où tout étoit disposé pour les recevoir. Les artistes les plus renommés avoient été employés à décorer les appartemens

qui leur étoient destinés. Le pape avoit formé leur cour des personnages les plus distingués de l'Etat romain. On leur avoit envoyé courrier sur courrier. Il n'y a point d'expressions pour caractériser la joie que manifesta le peuple de Rome à leur arrivée. Leurs postes furent payées depuis leur entrée sur les terres de l'église, distinction dont on n'usoit qu'envers les têtes couronnées; mais une autre distinction infiniment plus grande fut la visite que leur fit le Saint-Père, accompagné de son cortège. Les Romains de toutes les classes, depuis les cardinaux jusqu'aux derniers du peuple, applaudirent à ces honneurs extraordinaires et sans exemple.

Il étoit d'usage d'envoyer aux

souverains des présens en comestibles de toute espèce dans des plats et des corbeilles : il y en eut soixante de plus. Accueillir ainsi le malheur c'est le faire oublier. Il n'en seroit resté aucun souvenir dans le cœur de ces princesses sans les dangers qui menaçoient les jours du roi et de la famille royale. Ces superbes palais qui leur rappeloient ceux de France, dirigeoient toutes leurs pensées vers celui des Tuileries. Plus elles recevoient d'honneurs, plus elles étoient sensibles aux insultes et aux outrages dont elles avoient été tant de fois les témoins et l'objet.

Le roi de Sicile qui étoit à Rome dans le même temps alla les visiter

à pied, accompagné des deux sénateurs Monti et Marescotti; S. M. s'entretint une demi-heure avec ces princesses : elles avoient passé beaucoup plus de temps avec le pape. Dans l'audience que sa sainteté leur avoit donnée, leur conversation avoit duré deux heures; et dans la visite qu'il leur avoit faite, leur entretien avoit été d'une heure et demie. *Sa Sainteté*, dit un témoin de leur entrevue, *n'a cessé de les regarder comme des anges.*

Ces honneurs extraordinaires s'étendent sur toute la nation française, je ne dois donc pas craindre le reproche de prolixité, en rapportant la lettre qui contient ces détails. En écrivant la vie de ces princesses

cesses, j'ai voulu rendre hommage à la vertu et non pas captiver le lecteur par une suite d'actions éclatantes. Aux yeux de beaucoup d'hommes, cette vie sera celle *de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris.* Ce n'est pas pour ceux-là que j'écris. Heureusement il en est d'autres, qui, voyant, dans ces femmes augustes, deux véritables martyres, dont tous les momens intéressent, feroient un crime à leur historien de négliger les traits qui les concernent et qui sont épars dans nos annales. L'arbre qu'a frappé la foudre, n'a rien qui nous attache par lui-même ; cependant on s'arrête, on se plaît à le considérer ; on en examine avec curie-

sité le tronc et la tige. Le feu sacré ne les a pas desséchées par un coup subit et terrible : mais la main qui le dirige leur a fait éprouver successivement et avec lenteur toutes les vicissitudes ; elle leur a fait parcourir tout le cercle des grandeurs et de l'infortune : il n'est aucune partie de ce cercle qui ne doive nous attacher. Elles sont ici au moment le plus touchant de leur gloire. Je rapporterai la lettre que j'ai déjà annoncée, comme un monument de l'attachement du saint-siège pour Mesdames, et de sa haute considération pour leur maison et pour la nation française.

Si le génie ne connoît pas de sexe, madame Adélaïde sur-tout a droit

d'être comptée ; elle fut la Cassandre de son époque. Si Louis XVI l'eût écoutée, la monarchie n'auroit pas été détruite. Elle ne lui avoit pas dissimulé à quel point il étoit foible; elle avoit voulu arrêter le premier pas qu'il avoit fait vers l'abîme.

« Mesdames sont arrivées ici samedi (16 avril), vers les 3 heures après midi : elles étoient seules dans leurs voitures ; leurs dames occupoient deux carosses de suite qu'accompagnoient 5 courriers, au nombre desquels étoit celui envoyé par le Saint-Père. Mesdames vinrent descendre directement au palais du cardinal de Bernis. S. E. étoit partie dès les 11 heures du

matin pour aller à leur rencontre. Ce premier hommage rendu, M. le cardinal de Bernis étoit revenu une heure avant les princesses, et ce fut lui qui eut l'honneur de les recevoir au bas du perron de son palais. Tout étoit prêt pour traiter dignement ces princesses; elles trouvèrent un dîner tel que le magnifique cardinal savoit les ordonner dans les temps de sa plus grande splendeur. Mais bientôt Mesdames le prièrent de se débarrasser dorénavant de ce soin, et de s'épargner toute dépense, leur intention étant de s'en charger elles-mêmes; ainsi que de toute celle de sa maison et de ses gens, tant qu'elles occuperoient son palais.

» C'est dimanche dernier vers les

7 heures du soir, que Mesdames eurent leur première audience du pape, qui les reçut avec les témoignages de la plus vive tendresse ; elles restèrent environ deux heures avec Sa Sainteté.

» Le lendemain matin, elles reçurent du souverain le présent d'usage, mais en plus grande abondance que de coutume, puisqu'il y avoit soixante plats et corbeilles de plus qu'on en offre ordinairement. Ce présent consistoit en comestibles de toute espèce et du plus beau choix.

» Mais une distinction bien plus particulière, et on peut dire inusitée, est celle dont nous fûmes

témoins le même jour. Nous vîmes le Saint Père venir chez Mesdames avec son cortége ordinaire, pour leur rendre en personne sa visite. Sa Sainteté trouva M. le cardinal de Bernis au bas du perron de son palais, et Mesdames descendirent quatre marches du principal escalier pour le recevoir; des larmes de joie et d'attendrissement prouvèrent au Saint-Père combien Mesdames étoient flattées de se voir visitées par Sa Sainteté: leur entretien dura une heure et demie, après quoi le Saint-Père retourna avec le même cortége à son palais du Vatican.

» Ce matin Mesdames voulant satisfaire leur piété et leurs devoirs

religieux, se sont rendues à la basilique de Saint-Pierre; et là, en présence d'un concours nombreux de personnes de tout rang, elles ont entendu la messe que le Pape a célébrée à l'autel de la confession de Saint-Pierre. Mesdames ont ensuite reçu la communion des mains de Sa Sainteté.

» Aujourd'hui, vers les deux heures de l'après-midi, nous avons vu arriver les autres illustres voyageurs que Rome attendoit aussi avec impatience; nous voulons parler du roi et de la reine de Naples. Une foule immense étoit sur leur passage, et les a accompagnés jusqu'au palais Farnèze en les couvrant d'applaudissemens. Le canon du châ-

teau Saint-Ange a annoncé leur entrée dans Rome, etc.

Immédiatement après l'arrivée de leurs Majestés Siciliennes, l'heure de leur entrevue avec le Pape fut fixée à huit heures du soir ; mais à peine eurent-elles dîné qu'elles se rendirent inopinément auprès du Saint-Père, qu'elles trouvèrent à table ».

Jamais Rome n'avoit déployé plus de magnificence. Le roi et la reine de Naples y avoient une cour imposante. Mesdames figurèrent au milieu de cette pompe passagère : c'étoit sur elles principalement que se fixoient tous les regards. Il y eut des illuminations et des concerts auxquels elles furent invitées ;

mais elles remercièrent, *ne pouvant*, dirent-elles, *participer à des réjouissances dans l'état où sont le roi et la famille royale.* Elles n'assistèrent qu'aux cérémonies religieuses. Les honneurs qu'elles y reçurent furent absolument les mêmes que ceux que Sa Sainteté fit rendre au roi et à la reine de Naples. Le Pape les qualifia *de filles de l'Eglise.*

L'Empereur, le grand duc de Toscane et les archiducs étoient arrivés à Bologne comme Mesdames venoient d'y être complimentées par le roi de Naples : on ne peut douter que cette réunion de tant de princes dans la même ville n'eût un motif. Elles n'eurent pourtant

pas d'entrevue avec l'Empereur, ni avec les princes de sa maison. L'on a remarqué qu'en partant de Bologne pour se rendre à Rome, elles avoient pris la route d'Imola, quoique celle de Florence fût plus courte. Ainsi, cette rivalité qui avoit toujours divisé les maisons d'Autriche et de Bourbon se manifestoit encore lorsque le malheur devoit les réunir.

Cependant, Mesdames ayant reçu les visites de tout ce qu'il y avoit de grands personnages dans l'Etat Romain, en acquittèrent le devoir. Elles assistèrent aux conversations du cardinal *Zelada*, des princesses *Barbini*, *Alfiéri* et *Bracciano*, et du prince de *Borghèse*.

On appelle *conversation* en Italie, ce qu'en France nous appelons cercle ou société. Par-tout elles y reçûrent les distinctions dues à la plus ancienne et à la plus puissante maison de l'Europe.

Elles visitèrent ensuite ces superbes palais qui sont dans les environs de Rome, dont ils rappellent la grandeur et la magnificence : ces palais semblent autant de cités. Par-tout elles admirèrent les chefs-d'œuvres des arts, dont les triomphes succédèrent à ceux des armes.

Leur profonde piété se manifesta dans tous les lieux saints, par des aumônes dignes de leur première fortune, qu'elles surent bien-

tôt être à son terme. Elles assistèrent pendant toute l'octave de la fête-Dieu à la bénédiction du Saint-Sacrement dans l'église de Saint-Louis, monument consacré à la mémoire de ce monarque, un de leurs aïeux : ce fut pour ces princesses une satisfaction bien douce d'être complimentées par un Français, par l'abbé de Lando, vicaire général de Saint-Flour, pour lors attaché à cette église. De pieuses larmes se mêlèrent au discours de l'orateur, et les deux princesses y répondirent par les mêmes marques de sensibilité.

Voici le discours qui contient une prophétie que le même instant vi se réaliser et se détruire.

« Foible interprète des sentimens de cette communauté, qui s'est toujours fait un honneur et un devoir d'être sous la protection de nos rois ; permettez, Mesdames, que ce jour si cher à nos cœurs, pénétrés de respect et d'amour pour des princesses augustes, aussi recommandables par leur piété que par les vertus sublimes qui les caractérisent, soit consigné dans les annales de cette maison. Jamais, depuis sa fondation, elle n'a eu la gloire de recevoir les filles et les tantes de nos rois. Notre consolation auroit été complette, si cet événement avoit eu lieu dans des circonstances plus favorables ; mais nous espérons que le vœu que nous adressons journelle-

ment au ciel dans la plus auguste de nos missions, sera bientôt exaucé ; il a pour objet que la religion et le trône reprennent leur antique splendeur ».

Mesdames en se prosternant dans cette basilique, qui étoit sous l'invocation d'un de leurs aïeux, ne comptoient pas encore au nombre de leurs malheurs celui de n'avoir pas de tombeau dans cette terre où Saint-Louis avoit des temples qui lui étoient consacrés.

Entre les monastères dignes de fixer la dévotion des princesses, on doit compter particulièrement celui des Carmélites déchaussées. Ce monastère leur rappeloit le souve-

nir de leur sœur, madame Louise, objet perpétuel de leurs regrets. La deuxième fête de la Pentecôte étoit désignée pour la béatification de Marie de l'Incarnation, institutrice de cet ordre en France. Elles firent présent de 4000 l. à cette communauté, pour suppléer aux dépenses qu'exigeoit la cérémonie de la béatification de cette pieuse fondatrice.

C'est sur-tout dans ces cérémonies que le culte romain déploie toute sa pompe et toute sa magnificence. Le peuple, frappé de tant d'éclat et de tant de majesté, s'étonne, fléchit et adore; il s'affermit dans sa croyance. Le sage qui réfléchit, y voit encore des témoi-

gnages de la distance qui sépare l'homme des brutes : en effet chaque espèce d'animaux a bien quelques-unes de nos qualités bonnes et mauvaises ; mais leurs facultés ne s'exercent et ne les dirigent que vers des objets présens, dont ils sentent le besoin. Qu'on les examine toutes ensemble, on n'en verra aucune, qui, dans ses opérations, ses mouvemens et ses attitudes, indique une seule idée religieuse. Ainsi l'homme est le seul qui semble avoir été institué pour célébrer les merveilles du créateur des êtres ; et le philosophe, qui prétend qu'on doit se passer du culte extérieur, veut effacer les marques les plus sensibles de la distance que Dieu a mise entre

lui et la bête. Voilà donc où aboutit son orgueil !

Mesdames se livroient ainsi à leurs plus douces inclinations, lorsqu'un courrier expédié de Vienne, par la comtesse de Polignac, répandit la nouvelle de l'heureuse délivrance du roi, et remit à Mesdames la lettre qui donnoit des détails de l'événement. Mais presqu'en même temps, un autre courrier, en confirmant la nouvelle de son évasion, apprit celle de son arrestation : les esprits passèrent de l'ivresse de la joie dans la tristesse de la plus profonde douleur. Au moins, jusqu'à ce moment, on avoit conservé l'espoir qui s'évanouissoit pour toujours. Tous les

esprits étoient accablés, lorsqu'un courrier expédié de Turin fit une nouvelle révolution dans tous les cœurs.

Suivant les détails apportés par le troisième courrier, « le roi avoit été délivré par le commandant général de l'armée de Metz; ce général qui, instruit de tout, connoissant parfaitement les routes, avoit pris les mesures les plus efficaces. Des espions intelligens, placés de distance en distance, avoient répété les signaux convenus avec toute la célérité possible. Le général n'avoit cessé de tenir ses troupes en haleine et de les exercer; infanterie et cavalerie, tout étoit prêt à marcher au signal convenu : il avoit fait

avancer de nombreux détachemens de cavalerie, dont chaque homme avoit un fantassin en croupe. Pour ne pas exposer les jours de Louis XVI et de la famille royale, il avoit été défendu de tirer un seul coup de fusil, jusqu'à ce qu'ils fussent remonté en voiture et hors de danger. Ces dispositions avoient été ponctuellement exécutées, et le roi, échappé à ces dangers, étoit hors du territoire ».

Une nouvelle accompagnée de ces circonstances, autorisoit à croire qu'elle auroit été calquée sur un plan, qui n'avoit point été exécuté; et que ce plan avoit été dérangé par quelqu'événement que nous ignorons encore. Le courrier

porteur de la nouvelle, avoit été expédié par le roi de Sardaigne: son erreur avoit sûrement une cause.

Quoi qu'il en soit, personne ne conserva de doute sur l'entière délivrance du roi des Français: la nouvelle se répandit dans tous les quartiers de Rome, où l'allégresse fut universelle. Tout le peuple, grands et petits, se rendirent au palais des princesses, qui jetèrent des pièces d'or et firent distribuer des comestibles.

Ces transports d'allégresse, cette joie universelle, sont décrits dans la lettre de félicitation que le Pape écrivit au roi, dans la persuasion où il en étoit lui-même.

A notre très-cher fils en J. C. Louis, roi de France très-chrétien, le Pape Pie VI.

« Le voilà donc arrivé, ce moment après lequel nous soupirions avec tant d'ardeur ! Nous apprenons que V. M., au milieu des hasards, des alarmes et des dangers, vient d'échapper, avec toute sa famille royale, à la rage barbare et féroce des Parisiens, et qu'elle est enfin en sûreté. La parole ne peut exprimer, très-cher fils en J. C., la vive consolation qu'a répandue dans mon cœur paternel cette heureuse nouvelle, et cette jouissance ne m'est pas particulière. Rome entière la partage ; elle a été ressentie par les citoyens

de tous les ordres. Tous, depuis le rang le plus élevé jusqu'au plus abject, sont enchantés de vous voir, par la protection de Dieu, échappé aux plus grands dangers. Nos rues, nos places publiques retentissent des cris d'allégresse du peuple Romain, qui se félicite de votre évasion. Et ne croyez pas que j'exagère ces sentimens : nous avons pour témoins de cette joie universelle nos très-chères filles en Dieu, les princesses royales Marie Adélaïde et Victoire-Marie, vos respectables tantes, et notre vénérable frère le cardinal de Bernis, qui, dans cet élan universel des cœurs, n'ont pu retenir leurs larmes. Ma prétention de l'emporter sur tous les autres dans le sentiment de conso-

lation que j'éprouve, est une vérité dont il vous sera facile de vous convaincre, vous qui savez si bien quel a toujours été pour vous mon amour et mon zèle à vous obliger, et combien sur-tout dans ces derniers temps de douleur, d'angoisses et de calamités, mon cœur a partagé vos malheurs. Cette nouvelle est pour moi d'autant plus consolante, que je vois clairement dans votre départ la preuve de votre constant attachement à la religion, à l'église, et à presque tous ces illustres prélats de France, qui, dispersés, montrent dans leur exil une constance inébranlable dans la foi et dans toutes les vertus.

» Mais que dirai-je de ce nom-

bre infini de gens de bien, de cette noblesse émigrante, qui fondent sur vous tout son espoir, et qui se dévouent entièrement pour vous!

» Oui, tous les sentimens de joie qu'ils ressentent de vous voir enfin en liberté, d'avoir enfin recouvré leur roi, mon cœur en est rempli et enivré. Leurs vœux pour vous, leur noble espoir, *refluent jusque sur nous.*

» Aussi me suis-je empressé de rendre d'infinies, d'immortelles actions de graces au Dieu tout bon, tout-puissant, à la miséricorde duquel nous devons rapporter ce commencement de succès; et je m'empresse de vous témoigner, par cette lettre de félicitation, les sentimens

timens de joie et d'attachement dont mon cœur est plein. Elle vous sera remise par notre vénérable frère Barthelemy, archevêque de Damiette, notre nonce ordinaire *sur les bords du Rhin, nonce à Cologne.*

» Lorsqu'il aura l'honneur de vous la présenter, et de remplir auprès de V. M. les fonctions dont nous l'avons chargé, nous vous supplions de le recevoir avec votre royale bonté, et d'avoir en lui toute la confiance que vous auriez en nous-même. Le rôle que je remplis ici près de vous, je le remplis aussi près de notre fille en Dieu, la reine Antoinette, votre chère épouse; près de notre très-

cher fils en Dieu, Louis, Dauphin, et toute la famille royale, avec tout le zèle et l'affection dont je suis capable. Que de vœux, que de prières, que de larmes nous offrons pour vous au Tout-Puissant ! Nous lui demandons pour vous un prompt, paisible et triomphant retour dans votre royaume : nous lui demandons de vous rendre votre ancienne autorité, de réformer les lois, et de vous rétablir dans tous vos droits. Que la religion vous y ramène avec le brillant cortége des évêques remontant sur leurs siéges ! Qu'elle règne avec vous sur les peuples dont elle aura réprimé l'orgueil et la licence, et dont elle aura plié les cœurs ; enfin, dociles au joug des mœurs, de la piété, de

tous les devoirs ! Tels sont les vœux que nous ne cessons d'adresser pour vous au ciel ; tel est l'unique objet de nos peuples, de nos desirs, des soins qui nous occupent. C'est dans cet esprit, très-cher fils, que du fond de notre cœur, nous vous donnons à vous, à votre auguste épouse, à toute la famille royale, notre bénédiction apostolique. Puisse-t-elle être pour vous le présage et l'avant-coureur des bénédictions divines, et des succès qui doivent accompagner et couronner vos nobles desseins et vos grandes entreprises !

» Donné à Rome le 16 juillet 1791, l'an 17e. de notre pontificat ».

Une nouvelle aussi fausse et si

universellement adoptée dans toute l'Italie n'eût pu se soutenir si longtemps, si elle n'y eût pas été accréditée par les républicains mêmes; dans tous les cas cette erreur est inconcevable.

La vraie nouvelle porta irrévocablement la consternation dans Rome. Mesdames cherchèrent leur consolation dans leurs pratiques ordinaires de dévotion. Soumises sans réserve, elles s'abandonnèrent à la providence dont la justice n'est pas celle des hommes. Elles adoroient ses desseins dans leurs prospérités et dans leurs revers. Pie VI redoubloit d'attention, et saisissoit toutes les occasions de leur montrer la haute considération du Saint

Siége pour leur maison. Le jour de Saint-Louis, il y eut une illumination dès plus superbes dans l'église royale de la nation française: 23 cardinaux y assistèrent à la messe; tous les Français s'y rendirent : on y remarqua un nombre très-considérable de chevaliers de Saint-Louis. On y avoit décoré une tribune pour Mesdames, qui, malgré l'événement, y firent de grandes aumônes.

Elles recommencèrent leurs promenades jugées nécessaires à leur santé: dans le cours de ces promenades, madame Adélaïde descendoit fréquemment de voiture, prenant plaisir à s'entretenir familièrement avec les laboureurs ; elle donnoit des secours aux plus indigens.

Leur goût pour les arts, qu'elles-mêmes avoient cultivés, leur offroit par-tout des objets de distraction. Leur attention se fixoit principalement sur les magnifiques débris des anciens monumens qui sont en très-grand nombre dans la campagne de Rome. La philosophie chrétienne dont elles étoient remplies, leur faisoit faire de tristes rapprochemens entre leur maison et celles de tant d'illustres personnages dont ces débris leur rappeloient les noms et la puissance. Il leur sembloit que Dieu eût placé son premier sanctuaire au milieu de ces décombres indestructibles, pour montrer à l'Univers que lui seul est éternel; et qu'il est toujours un temps où cessent les grandeurs humaines.

Plus on réfléchit sur cet événement de la fuite du monarque, plus on y reconnoît l'ouvrage de la fatalité. Monsieur, qui ne trouve aucun obstacle, passe à l'étranger, au lieu de s'enfermer dans une citadelle où il eût pu faire un autre noyau qui se fût joint à celui qui se seroit formé autour de Louis XVI. On reconnoît dans cet événement une singularité qui décèle un aveuglement surnaturel.

Il y avoit eu un autre projet d'évasion. La reine eût pris le chemin des frontières par un autre endroit avec ses enfans ; et le roi seroit resté avec Monsieur dans l'intérieur : la Gouvernante rassembloit une armée dans ce dessein :

les parlemens tenoient une assemblée sur la frontière. Dans ce plan on faisoit juger le duc d'Orléans avec son parti qui se fût trouvé entièrement isolé.

L'arrivée de l'abbé Maury à Rome, opéra une révolution dans les esprits : on sembla oublier tant d'événemens malheureux. Sa présence fit la sensation la plus vive.

On peut dire qu'il y jouit de toute sa gloire. Sa gravure étoit dans tous les cabinets, et servoit de décoration dans les appartemens des maisons les plus considérables. Il se vit par-tout où il fut reçu, c'est-à-dire par-tout où il se présenta. Le cardinal de Bernis avoit remis un exemplaire de cette gra-

vure à chacune de Mesdames, qui le firent encadrer et orner d'une riche bordure.

Le cardinal Zelada regarda comme une préférence de lui faire accepter un logement. Il ne se passoit pas de jours qu'il ne fût admis à rendre ses devoirs à Mesdames; et cette distinction lui présageoit sa grandeur future. Le premier mai 1792, trois mois après son arrivée à Rome, il fut sacré archevêque de Nice. Le cardinal Zélada fit la cérémonie, assisté des évêques de Perpignan et de Venise. Mesdames, toute la noblesse de France, et 120 prêtres réfugiés, prirent part à cette solennité.

Sans la magnificence de cette

superbe basilique, on eût pris Saint-Pierre de Rome pour la chapelle de Versailles, tant on y vit de Français des deux sexes. Le nouvel archevêque ne pouvoit desirer un plus beau triomphe. Les princesses lui firent chacun un présent bien moins précieux par lui-même que par la manière dont il lui fut offert. Mais ce qui devoit le flatter au-dessus de tous les titres qu'il eût pu recevoir, fut celui de nonce extraordinaire à la diète pour l'élection du nouvel empereur. L'évêque de Spire lui fournit partie des fonds nécessaires pour ses équipages et sa vaisselle. La chambre apostolique lui compta 60 mille livres.

Les circonstances exigeoient peut-

être qu'on ménageât cette haute faveur. L'envie règne en tyran dans toutes les cours, et celle de Rome n'en est pas exempte. Louis XVI au comble de l'infortune, y avoit des ennemis; les finances du pape n'étoient pas en très-bon état: on critiqua sous ce rapport le choix de l'abbé Maury pour nonce extraordinaire. Il eût été facile de trouver un prélat qui se fût chargé de la dépense.

L'union étoit cependant bien nécessaire: la propagande avoit ses agens dans toute l'Italie. Elle en avoit dans Rome, et ce n'étoient pas les moins dangereux. On accusa le pape d'avoir fixé son choix sur cet abbé pour remplir la noncia-

ture, parce qu'il le regardoit comme un nouveau Saint-Bernard qui devoit prêcher une croisade contre la France. On peut apprécier ces bruits, et juger de la nécessité où pouvoit être l'Europe d'user de tous ses moyens pour prévenir sa désorganisation et sa perte totale.

C'est encore là que se manifesta l'artifice des révolutionnaires. Ils remplissoient la mine, de charbon, de soufre et de salpêtre, et ils faisoient un crime à ceux qu'ils méditoient de réduire en poudre, de s'écarter du lieu de l'explosion. C'est ainsi que lors même qu'ils braquoient le canon devant les croisées de Louis XVI, qu'ils conduisoient à l'échafaud, ils l'accusèrent de vou-

loir se défendre, et qu'ils le réduisirent à se réfugier dans leur sein pour se justifier. C'étoit par une suite de ce même artifice qu'ils accusoient Pie VI de méditer une croisade contre la France, qu'il eût voulu sauver par l'effusion de tout son sang. Mais il étoit bien éloigné de la reconnoître dans les révolutionnaires, qui bouleversoient tous les Etats, que le héros qui la gouverne a su rassurer et pacifier.

Mesdames dont tous les instans, autant que le leur permettoient la nature et leur fortune, étoient employés à édifier par la prière et par les aumônes, devinrent l'objet des sarcasmes de cette secte ennemie de toutes les vertus comme de tous

les pouvoirs que sa tyrannie menaçoit d'envahir. Dans l'impuissance de les calomnier, on essaya de les tourner en dérision, et les gazetiers insérèrent cet article à la date du 18 mars 1792.

« On parle beaucoup ici de *quatre émigrés français* qui sont descendus chez Mesdames, et logent dans leur palais. On assure que ces princesses, en les voyant, ont versé des larmes de joie. Ce sont vraisemblablement leurs meilleurs amis, et tout le monde s'accorde à en faire les plus grands éloges. *Ces émigrés*, comme on les appelle ici, sont quatre superbes chiens que Mesdames ont fait venir de Versailles pour charmer les ennuis de leur sainte retraite ».

La stupidité dans certains hommes est sans bornes, comme la perversité dans certains autres; aussi n'y a-t-il aucune injure si méprisable, qu'elle ne nuise plus ou moins à celui qui en est l'objet; mais l'affection qu'on a pour les animaux domestiques doit être placée au nombre des vertus, puisque le tribunal le plus sage de l'antiquité punit comme un crime la cruauté d'un enfant envers un animal moins utile, et que ce trait est cité comme un monument qui l'honore. Celui qui respecte la création dans les animaux en général, et particulièrement dans les animaux utiles, ne l'outragera pas dans ses semblables. L'auteur du sarcasme tenoit évidemment à cette secte qui

mit notre espèce au-dessous de la brutte : elle a prouvé à l'Univers que l'animal le plus féroce, sans excepter l'hyenne et le tigre, c'est l'homme abandonné à lui-même sans religion et sans loi. Egaré par les Jacobins, le peuple commit les massacres en masse, avec plus d'indifférence que les enfans dans leurs jeux n'écrasent les essaims d'insectes.

Le 13 juin 1792, Mesdames furent invitées d'assister à l'élévation de la dernière pierre, et la plus considérable de la pyramide qu'on élevoit sur le Mont Cithério. Elles donnèrent toute leur attention au procédé du mécanisme qu'on emploie pour ces sortes de

travaux. Elles furent placées chez le cardinal Albani.

Il y eut une affluence considérable de peuple de toutes les classes. Ce spectacle très-intéressant est remarquable dans la vie de ces princesses ; parce que c'est le dernier dont elles aient joui.

Le château des Tuileries étoit toujours le premier objet de leurs pensées ; il paroît que jusqu'alors elles avoient conservé quelqu'espoir. Le 8 août elles avoient écrit au roi à l'occasion du jubilé que le Pape avoit ordonné pour la France : ce jubilé s'étoit annoncé avec la plus grande ferveur. Madame Victoire écrivit un billet à madame

Elisabeth à cette même occasion, et son style dans cette lettre, qui n'offre rien que l'histoire doive recueillir, ne laisse apercevoir aucune inquiétude ; mais la nouvelle du 10 août ne les frappa que plus rudement. Ce fut le lendemain du jour de Saint-Louis qu'elles reçurent cette nouvelle qui leur annonça des événemens si désastreux et si déplorables : elles en furent inconsolables. Elles pleurèrent cette portion si précieuse de leur famille. Jamais roi, prisonnier de ses sujets, n'avoit quitté ses fers que sur l'échafaud : ceux qui ont assez d'autorité pour le réduire dans cet état n'en n'ont jamais manqué pour l'immoler. Leur propre salut exigeoit le sacrifice ; et dans

cette occasion, ce n'étoit pas un factieux qui vouloit ainsi faire répandre le sang de Louis XVI, c'étoit le ministre (4) d'un roi dont la politique ne pouvoit échapper à leur pénétration. Madame Adélaïde pleuroit un fils ; car elle avoit pris le plus tendre soin de son enfance : elle avoit été son institutrice dans ses premières années et dans son adolescence, et son conseil dans sa vie privée tant qu'elle avoit été en France. Leur cœur ne put se refuser aux plus funestes pressentimens. Leurs jours ne furent plus que des jours de deuil ; et chaque moment leur apportoit des nouvelles qui étoient autant de calamités.

Elles en reçurent une, qui sans

celle-là les eût jetées dans cette consternation. Quelques mutins soulevés par la propagande, avoient nécessité quelques mesures de sévérité : ces mesures servirent de prétexte au Pouvoir-exécutif provisoire, qui avoit été formé à l'instant de la captivité de Louis XVI, pour déclarer la guerre au Souverain Pontife.

La république étoit à peine décrétée, et jamais Rome, au temps de sa force, n'avoit parlé avec autant de hauteur à des rois ennemis et vaincus, que le Conseil-exécutif provisoire n'en montra dans une espèce de manifeste qu'il adressa à Pie VI. Cette pièce se refuse à l'analyse; ce n'est que par son

exposé littéral que le lecteur pourra en juger et les expressions et le sens. C'étoit un véritable défi à toutes les puissances de la terre, attaquées et avilies dans la personne d'un prince qui, comme chef de la religion, avoit voué particulièrement son règne à la paix.

Le Conseil exécutif provisoire de la République Française, au prince évêque de Rome.

« Des Français libres, des enfans des arts, dont le séjour à Rome y soutient et développe des goûts et des talens dont elle s'honore, subissent par votre ordre une injuste persécution. Enlevés à leurs travaux d'une manière arbi-

appartiennent. Déjà son ministre des affaires étrangères a demandé l'élargissement des Français arbitrairement détenus à Rome : aujourd'hui son Conseil exécutif les réclame au nom de la justice qu'ils n'ont point offensée, au nom des arts que vous avez intérêt d'accueillir et de protéger, au nom de la raison qui s'indigne de cette persécution étrange, au nom d'une nation libre, fière et généreuse, qui dédaigne les conquêtes, il est vrai, mais qui veut faire respecter ses droits ; qui est prête à se venger de quiconque ose la méconnoître, et qui n'a pas su les conquérir sur ses prêtres et ses rois, pour les laisser outrager par qui que ce soit sur la terre.

» Pontife

» Pontife de l'église Romaine, prince encore d'un Etat près de vous échapper, vous ne pouvez plus conserver l'état de l'église que par la profession désintéressée de ces principes évangéliques qui respirent la plus pure démocratie, la plus tendre humanité, l'égalité la plus parfaite, et dont les successeurs du Christ n'avoient su se couvrir que pour accroître une domination qui tombe aujourd'hui de vétusté. Les siècles de l'ignorance sont passés : les hommes ne peuvent plus être soumis que par la conviction, conduits que par la vérité, attachés que par leur propre bonheur. L'art de la politique et le secret du gouvernement sont réduits à a reconnoissance de leurs

droits, et au soin de leur en faciliter l'exercice pour le plus grand bien de tous, avec le moins de dommage possible pour chacun. Telles sont aujourd'hui les maximes de la République Française, trop juste pour avoir rien à taire, même en diplomatie; trop puissante pour avoir recours aux menaces, mais trop fière pour dissimuler un outrage : elle est prête à le punir, si ses réclamations paisibles devenoient sans effet.

Fait au Conseil-exécutif, le 23 novembre 1792, l'an premier de la République Française.

Signé, Roland, Monge, Clavière, Lebrun, Pache et Garat.

Par le Conseil,

Signé, Grouvelle, *secrétaire* ».

Du nombre de ces signataires, sont quatre ministres du roi : Roland, Clavière, Lebrun et Garat. Ce dernier lui fit donner lecture du décret de sa mort : Grouvelle, qui fit cette lecture, marqua de la sensibilité, dont s'aperçut le monarque résigné.

Je ne puis répondre de tous les membres du Conseil-exécutif, mais j'ai la certitude que Roland cédoit au temps. Il y avoit toujours eu deux partis : l'un de rendre guerre pour guerre aux patriotes en leur opposant une résistance ouverte, n'avoit jamais été écouté : l'autre de leur céder tout pour le reprendre ensuite. Roland étoit de celui-là : il soudoya des écrivains

pour travailler à la défense du roi ; mais, dans les crises d'état, la multitude se range toujours du côté de la faction la plus énergique. Celle-ci, ne souffrant pas de division, doit toujours l'emporter et l'emporte en effet : le peuple n'étoit pas égaré, mais subjugué. Les conspirateurs avoient levé le masque ; et dès qu'ils avoient pénétré la politique qu'on leur opposoit, elle ne pouvoit réussir. Ils dirigeoient leurs batteries en conséquence, et tiroient à coup sûr. Dès que le conseil du monarque agissoit d'après ses craintes, il ne pouvoit en inspirer au peuple, qui se rangeoit naturellement sous la faction qui montroit de la confiance et de l'audace.

La reine penchoit pour que le roi déployât les mesures énergiques, elle y étoit encore excitée par les princes de la maison d'Autriche. *Si j'étois la reine de France*, lui écrivoit la Gouvernante des Pays-Bas, *je voudrois que tous mes sujets tremblassent à ma vue ; un grand pouvoir qu'on attaque doit devenir terrible.* Mais elle étoit seule de son avis dans la famille royale. Le duc d'Orléans que cette fermeté conduisoit à l'échafaud, fit regarder ce parti comme une inspiration étrangère, qui tendoit à sacrifier la maison de Bourbon à celle d'Autriche. Dans leurs lettres respectives cette phrase est presque de ce style : *leur maison n'aime pas la nôtre.* Elle se trouve dans

une lettre attribuée à madame Elisabeth, et dans celle de la Gouvernante, sœur de la reine. Ainsi, dans le temps que le duc conspirateur étoit l'objet de l'exécration des deux maisons, il étoit parvenu, au moyen de cette antipathie, à se faire un parti qui le faisoit triompher et du mépris et de la haine dont il étoit l'objet.

Roland avoit publié une brochure contre le parti que la reine avoit embrassé, et sûrement il n'étoit pas à s'en repentir. La mort de sa femme et la sienne même, plus déplorable encore, semblent lever toûs les doutes sur cette opinion, appuyée sur des faits qui me sont personnels. Ce ministre refusa de

faire usage d'une défense très-bien faite pour le roi, composée par Roc Marcandier, qu'il avoit chargé de la composer: il la jugea trop énergique.

Le droit de la république, non encore reconnu en Europe, se bornoit à réclamer les Français qui pouvoient avoir à se plaindre du gouvernement, et ne pouvoit s'étendre au-delà. La lettre du Conseil-exécutif provisoire au Pape, étoit donc une vraie déclaration de guerre. La forme d'ailleurs en étoit injurieuse à tous les souverains: c'étoit un attentat contre le droit des gens, puisqu'on y développoit des principes absolument contraires à ceux des gouvernemens reconnus.

Comment aurions-nous traité une puissance qui auroit prétendu nous faire adopter ses couleurs? De peuple à peuple, tout est réciproque. A la juste douleur qu'éprouvoient Mesdames de la détention de la famille royale, se joignit celle d'une guerre qui alloit incendier l'Europe; cette guerre déjà menaçoit le souverain Pontife, dont elles recevoient chaque jour tous les témoignages de sensibilité et tous les égards.

Le Conseil-exécutif réclamoit la liberté de quelques factieux qui, pour être Français, n'en étoient pas moins soumis à la police des gouvernemens; et Pie VI voyoit dans les liens d'une captivité arbitraire, un prince dont les prédécesseurs,

depuis Clovis, avoient été les soutiens de la puissance temporelle des Papes qu'ils avoient en quelque sorte fondée. Les titres de fils et de fils aîné de l'église n'étoient pas seulement des titres d'affection ; ils étoient fondés sur la réalité et entretenus par des services réciproques : ainsi, le souverain Pontife ne pouvoit, sans trahir tous les devoirs, être le premier à reconnoître la république.

Le secrétaire de légation eut ordre de changer l'écusson de France, et d'y substituer le bonnet, symbole de l'insurrection. C'étoit encore une entreprise contre le droit des gens. La république n'étoit pas reconnue, elle ne pouvoit avoir

tion publique. Dès que le peuple, instruit des intentions de la Flotte, l'eut apperçu, la multitude courut à la voiture, criant *à bas la cocarde*. Basseville et ses domestiques avoient la cocarde nationale. Il quitta précipitamment sa voiture avec sa femme et son fils, et se réfugia dans la maison d'un banquier, nommé Lamoutte. Malheureusement il y fut suivi par la Flotte. La maison fut investie, et le malheureux Basseville fut atteint d'un coup de rasoir dont il mourut 24 heures après. Les insurgés respectèrent sa femme et son enfant; mais la maison du banquier fut incendiée et dévastée: la Flotte s'étoit échappé par une fenêtre avant l'embrasement.

Le gouvernement mit à l'instant sur pied des troupes qui se portèrent à la maison du consul, mais elles ne purent arriver assez tôt ; l'intérieur du rez-de-chaussée fut brûlé et toutes les vîtres furent brisées. Le palais de l'académie des élèves de France fut dévasté et brûlé, et les élèves durent leur salut à leur fuite précipitée. L'insurrection avoit commencé le 13 Juin, elle ne put être appaisée que le 15. Il fallut toute l'activité et toute l'intelligence du gouvernement pour calmer les esprits.

Le Conseil-exécutif de France ne pouvoit se plaindre de ce mouvement. Outre qu'il étoit l'effet de l'explosion qu'aucune force n'eût

pu empêcher, le peuple étant souverain à Paris, ne pouvoit être esclave à Rome ; et dès-lors il ne devoit avoir aucun juge. Cependant le pape étoit bien éloigné d'adopter de telles maximes, qui ne peuvent être bonnes qu'autant qu'on est le plus fort. On prit des mesures pour prévenir de semblables excès. Il fit écrire au consul de France pour qu'il eût à faire ôter le bonnet qu'il avoit substitué à l'écusson de France, et le secrétaire d'état joignit un mémoire à la lettre qu'il avoit été chargé d'écrire au consul.

Voici cette lettre et le mémoire. Mesdames prenoient trop de part à ces agitations, elles en étoient

trop affectées, pour qu'on puisse omettre dans leur histoire un mémoire aussi essentiel.

Lettre du Secrétaire d'Etat, au citoyen Digne.

« Ayant appris que M. Digne, consul de France, avoit fait ôter de la façade de son hôtel l'ancien écusson qui y étoit, avec l'intention de le faire remplacer par celui de sa soi-disant république de France, le cardinal secrétaire d'Etat est chargé par Sa Sainteté de lui faire connoître son refus souverain, d'après ses raisons exposées dans le mémoire ci-joint. En cela, il ne fait qu'exécuter l'ordre du pontife ; et en son particulier, il

lui renouvelle l'assurance de son estime la plus distinguée ».

Mémoire joint à la lettre envoyée par le Secrétaire d'Etat de S. S., au Consul de la République Française.

« Après l'enlèvement qu'on a fait dans Rome, de l'écusson royal de France, placé sur les façades du palais de l'académie et de l'hôtel du consul de cette nation, si l'on vient à se permettre d'y substituer celui de la *soi-disant république*, personne ne pensera sans doute que S.S. veuille consentir à cette voie de fait, en l'approuvant.

» Mais quoique Sa Sainteté ne

cessera jamais de conserver pour la nation française les sentimens pacifiques quelle lui a tant de fois montrés jusqu'à ce jour, et d'user de cette grande modération, qui est le propre caractère de son ministère apostolique ; cependant elle croit devoir prévenir les jugemens du public, et manifester hautement son opposition à tout projet de mettre en lieu et place de l'ancien écusson celui *de la soi-disant république*.

» Sa Sainteté s'y détermine par la réunion de plusieurs circonstances toutes particulières, qui ont divers rapports à raison de sa souveraineté spirituelle et temporelle.

» Il est pasteur universel de l'é-

glise catholique ; comme tel, il doit garder avec la plus vigilante exactitude le précieux dépôt de la religion, et ne peut à cet égard se permettre, ni l'indifférence, ni le silence.

» Les brefs que Sa Sainteté a donnés jusqu'à la fin de l'année dernière 1792 (brefs que personne n'ignore), ont démontré les atteintes graves que la religion catholique a souffertes de la part de la nation française : aussi la sollicitude du Saint-Père est devenue toujours plus active ; elle n'a cessé d'instruire, d'exhorter, pour ramener à l'unité de l'église une de ses portions si illustre, si bien méritante jusqu'à ce jour.

» Mais tous ces efforts de son zèle, de son amour paternel, n'ont pas produit le fruit qu'elle en attendoit ; et l'on voit, au contraire, les Français s'égarer toujours plus, se séparer du chef de l'église. Comment pourroit-il consentir au placement de l'écusson *de la soi-disant république* ? Chacun en concluroit que le Saint-Père n'a plus les mêmes sentimens qu'il avoit fait pressentir, d'après l'obligation de son ministère.

» Il est encore souverain temporel : sous ce rapport, la désapprobation qu'il manifeste, est une réclamation du droit inviolable des gens ; de ce droit par lequel un souverain qui a porté atteinte à la

souveraineté d'un autre, ne peut en exiger aucun acte, aucune démonstration d'où l'on puisse induire qu'il en est reconnu, sans avoir auparavant réparé l'offense.

» Le Pape ne peut ignorer le traitement ignominieux que l'on a fait à son portrait, en le brûlant publiquement dans Paris. L'archevêque de Rhodez, son nonce, a eu beau demander la réparation de cette injure, on ne l'a point écouté, et il n'y a eu aucune satisfaction ; ce qui l'a forcé de sortir du royaume.

» Le Pape ne peut oublier la violente usurpation de l'Etat Avignonnais, du Comtat Venaissin, et l'incorporation qu'on en a faite à la

France, tandis que le droit et la possession en assurent le plein domaine au siège apostolique. Enfin, le pape ne peut oublier les faits injurieux qui se sont passés dans Marseille au mois d'août dernier ; on y osa enlever l'écusson de Sa Sainteté, placé sur la facade extérieure de la maison de son consul, pendre cet écusson à la lanterne, le briser bientôt en morceaux, et le livrer à la populace qui en a fait un jouet.

» Le consul ne manqua pas de porter ses justes plaintes aux officiers municipaux ; ils lui permirent de faire procéder contre les coupables : cependant on n'en punit aucun, on ne fit aucune répara-

tion, et l'affaire s'est terminée par la réponse suivante du procureur de la commune, adressée au consul en ces termes :

» *Quant aux armoiries de votre consulat, les circonstances ne me paroissent pas propres à les replacer aucunement, soit sur la porte, soit dans l'intérieur de votre maison.*

» Tout le monde sait qu'entre les souverains, les droits publics honorifiques, tels que celui d'exposer l'écusson, doivent être réciproques. Les Français ont été les premiers à violer ces droits d'une manière même ignominieuse ; ce seroit donc à tort qu'ils prétendroient vouloir placer dans Rome,

à la vue du public, les armes de leur *soi-disant république*, tandis qu'ils ont fait chez eux arracher avec opprobre l'écusson du Pape.

» Bien plus, à Marseille, on n'a eu aucun égard pour la maison du consul de Sa Sainteté. Dans le mois de décembre dernier, sans avertir le consul, deux officiers publics se portent à son habitation ; ils en visitent jusqu'aux réduits les plus cachés, et avec la plus scrupuleuse recherche; cependant aucune cause, aucun prétexte, ne favorisoient le moindre soupçon de quelques fautes.

Sa Sainteté pourroit encore relever un nouveau tort qu'elle a souf-

fert, à l'occasion de la prompte délivrance de deux Français, les nommés Rater, sculpteur, et Chinard, architecte, violemment suspectés l'un et l'autre d'avoir troublé la tranquillité publique. Sa Sainteté avoit accordé cette grace aux premières sollicitations de M. de Mackau : mais cette délivrance déjà effectuée, fut peu de temps après demandée par le secrétaire d'état chargé des affaires étrangères ; et la lettre que ce ministre adressoit à Sa Sainteté, lettre conçue en termes calomnieux et indécens, a été rendue publique par la voie de l'impression, afin de donner à l'injure plus de relief.

» Tant d'offenses, tant d'outrage

trages sont assez frappans, et suffisent seuls aux yeux de tout homme estimable, pour autoriser Sa Sainteté à ne point consentir qu'on élève dans ses Etats, dans sa propre ville, sous ses yeux, le nouvel écusson *de la soi-disant république*, puisqu'on ne veut plus en France les armes du Pape : qu'on l'y méconnoît, et comme pasteur universel, et comme souverain ».

Ce mémoire fut envoyé au ministre de la marine par un courrier extraordinaire : la Convention qui ne prenoit conseil que de sa force, n'eut aucun égard aux griefs de Pie VI. Ne songeant qu'à venger son secrétaire de légation, elle rendit aussitôt un décret, par lequel

elle adopta le fils de Basseville, et déclara qu'il seroit élevé aux frais de la république : le même décret donna à la veuve 2000 liv., et une pension de 1500 liv., dont les deux tiers seroient reversibles sur l'enfant.

Le président fut chargé de lui écrire une lettre de condoléance ; en lui envoyant ce décret. Le ministre des affaires étrangères, de son côté, fut chargé d'assurer le retour des artistes ; et en général de tous les Français persécutés en pays étranger, les émigrés exceptés ; et enfin le Pouvoir-exécutif de tirer vengeance éclatante de l'outrage fait à la nation française dans la personne de ses agens.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Depuis la déclaration de guerre de la Convention, à Pie VI, jusqu'au départ de Mesdames de la ville de Rome.

Le décret de la Convention renfermoit une menace trop directe pour que Pie VI pût s'abuser; et si les autres princes d'Italie eussent eu sa loyauté et sa résolution : s'ils n'eussent pas été divisés par leurs intérêts particuliers, s'ils eussent su pénétrer à temps la politique de l'Angleterre, qui ne soufflоit le feu que pour s'élever sur leurs propres ruines, peut-être seroient-ils parve-

nus à se préserver du fléau de la guerre : je dis peut-être, car la providence destinoit à la République un général qui, après avoir triomphé de tous les obstacles que lui opposoit la nature, eût aussi triomphé de leur union.

Pie VI ordonna aussitôt la levée d'une armée de 25 mille hommes. En peu de jours on vit sur pied une cavalerie digne des temps belliqueux de l'ancienne Rome. Mais la résolution de ce Pontife si digne de vivre et de régner dans une époque plus heureuse, ne servit qu'à le précipiter du trône pontifical. Comme Mesdames, il devoit finir ses jours en terre étrangère; comme elles, il devoit épuiser tous les traits de l'infortune.

Les guerres dans lesquelles il ne put se dispenser d'entrer n'appartiennent point au sujet que je traite. Je ne dois peindre ces malheurs qu'autant qu'ils touchent à ceux de ces princesses ; et qu'elles en ont été les témoins. Sa Sainteté ne pouvoit éprouver aucune disgrace qu'elles n'en ressentissent toute l'amertume ; au moins en cela, le St. Père, et ces augustes personnages éprouvoient le charme de la réciprocité, aidés de la même force et des mêmes vertus.

Elles restèrent à sa cour, jusqu'à la fin de 1796, sans que jusqu'à cette époque et depuis elles ayent passé un seul jour qui ne leur ait offert quelque sujet de larmes.

La mort du roi causa dans toute l'Italie une douleur universelle. Ce ne fut que le 17 juin 1793, que le Pape en annonça la nouvelle dans le consistoire des cardinaux. Il prononça un discours analogue, et fit le tableau patétique des têtes couronnées qui avoient péri sur l'échafaud, victimes des passions des grands, de la politique des puissances et de l'erreur des peuples.

Cette mort les avoit plus affligées que surprises : Louis XVI avoit obtenu des défenseurs ; mais il n'étoit pas de succès possible à l'orateur qui parloit pour un prince que la majesté du trône n'avoit pu défendre. La cause des rois ne peut être défendue que par les armées. Toujours

redoutables pour l'étranger, les nôtres partageoient dans l'intérieur le joug d'un peuple abruti, qui même n'avoit pas le sentiment de ses maux. Nous étions, tout autant que nous sommes, comme le sourd et muet de l'écriture. La mort s'approchoit de nous, et nous n'avions pas même la force de dire que nous ne voulions pas mourir. Le Français dans l'intérieur sembloit avoir concentré sa gloire et son courage à braver la mort sur l'échafaud. Robespierre et Marat étoient au faîte de leur odieuse puissance ; et c'étoit devant eux qu'il falloit opiner et défendre un roi qu'ils avoient détrôné.

La mort de Louis XVI ne servit

cependant qu'à augmenter la pompe de la fête de Saint-Louis : 17 cardinaux y assistèrent, et toutes les dames romaines vêtues de deuil y accompagnèrent Mesdames, dont elles sembloient partager la tristesse profonde.

Le 12 décembre 1793 fut indiqué pour la cérémonie funèbre de Louis XVI : elle fut célébrée dans l'église de Saint-Louis ; les décorations de l'intérieur et de l'extérieur furent chargées d'inscriptions les plus capables d'émouvoir les cœurs. On y éleva deux tribunes, l'une pour Mesdames, l'autre pour les ambassadeurs. Le coadjuteur d'Albi célébra la messe : les absoutes furent faites autour du catafalque

par les évêques de Nebbio, de Saint-Flour, de Venise et de Senez. Le peuple remarqua que contre l'usage il n'y eut point d'oraison funèbre : elle dut être réservée pour un autre temps, pour le jour de la canonisation ; car on ne peut lui refuser la couronne des martyrs, qu'il préféra toujours aux plus éclatantes de ce monde.

On avoit appris en novembre la mort de la reine; on apprit celle de madame Elisabeth en mai suivant : elles offroient dans les fers le tableau des mêmes vertus que Mesdames dans leur exil et dans leur fuite. C'étoit même élévation; même constance, même union ; elles montroient encore la même

sensibilité pour les personnes que leur grandeur attachoit à leur sort malheureux. On me permettra quelques traits sur ces princesses, nièces de celles dont j'offre les mémoires. Dans la prison, madame Elisabeth étoit moins communicative ; et en général elle montra toujours plus de fierté que la reine, parlant beaucoup moins aux commissaires de la commune. Si ces commissaires n'eussent pas été des valets, si leur scélératesse eût été moins invétérée, il n'en est pas un que Marie-Antoinette n'eût gagné, et qui ne leur eût ouvert les prisons : ils étoient eux-mêmes esclaves de la terreur qu'ils inspiroient. La reine, plus populaire, avoit cependant plus d'énergie et un plus grand

caractère. Le 10 août, si elle eût été écoutée, elle eût sauvé la monarchie. Elle eût annobli cette plume dont sa tête étoit ornée, et qui fut l'objet des censures de l'impératrice sa mère : on l'auroit vue par-tout où Henry IV avoit fait briller son panache blanc. On se souviendra toujours de ces paroles qu'elle adressa aux gardes nationaux, en leur montrant de la main le petit nombre de seigneurs qui étoient restés près de la famille royale : *Que ces messieurs ne vous inquiètent pas : ils sont nos amis : ils vous obéiront. Mettez-les à l'embouchure du canon, ils feront voir comment on meurt pour son roi.*

La reine aimoit la parure et

l'éclat. Ce goût qui servit à la calomnier ne l'abandonna jamais : elle eut toujours le plus grand soin de sa personne, même dans sa prison, au milieu du plus affreux dénuement. Madame Adélaïde avoit souvent blâmé cette élégance recherchée ; et l'impératrice reine lui avoit renvoyé son portrait où elle est représentée avec un panache, telle qu'on la voit dans la gravure à son article *du Procès des Bourbons.* Ce renvoi très-désagréable par lui-même fut accompagné d'une lettre plus désobligeante encore ; l'impératrice disoit à la reine sa fille, qu'elle *n'y reconnoissoit pas une reine de France.* Mais sa conduite dans les plus grandes crises montre que ce goût

ne prenoit rien sur son grand caractère : elle vouloit souffrir l'assaut du château et se *faire clouer contre les murs plutôt que d'en sortir*. Les canons étoient braqués contre les fenêtres : elle ne céda que quand on lui eut dit qu'elle exposoit les jours du roi et de ses enfans.

Mesdames pleurèrent leur mort, et honorèrent de même du tribut de leurs larmes les 24 victimes qui furent sacrifiées le même jour que madame Elisabeth. Par un rafinement de cruauté, les tyrans qui connoissoient sa sensibilité, la firent périr la dernière. Voici le nom de ces victimes que la postérité jugera dignes de ses regrets.

MESDAMES,

Delaigle, de Sourdeval, de Crussol d'Amboise, de Montmorin, de Canisi, de Rosset-Cerci, de Rosset, Mégret de Serilly, veuve Senozan.

MESSIEURS,

Folope, de Buard, Letellier de Bullier, de Cresci-Champmignon, de Hall, de Loménie (Alexandre François), de Loménie (Louis-Marie-Athanase), de Loménie (Martial,) Charles de Loménie, Montmorin (Calixte), Mégret de Serilly, Mégret d'Etigny, Dubois, l'Hoste, l'Hermite Chambertran (5).

Mesdames ne pouvoient douter qu'elles n'eussent été mises sur cette

liste si elles fussent demeurées en France. Ce n'étoit pas le crime qui rendoit coupable, mais la vertu. De graves auteurs s'essayent encore à trouver des torts à la reine; elle fut imprudemment reconnoissante. Elle ignoroit les ressources et les artifices de la calomnie toute puissante, puisqu'elle fonde ses succès sur la jalousie des grands, la stupide crédulité des peuples, l'insousiance des partis mixtes et la cupidité de tous les agens. Marie-Antoinette fut calomniée par ces mêmes hommes qui conduisirent à l'échafaud Elisabeth - Philippine-Marie-Hélène, sœur de Louis XVI, et réduisirent Mesdames à aller chercher un tombeau par terre et par mer, à 400 lieues de celui de

leurs aïeux. Marie-Antoinette ne sut pas placer à propos sa faveur ; elle ôta et donna des places, fit enfin tout ce qu'elle eût pu faire sur un trône affermi. Elle voulut plaire au peuple, et on se servit du peuple pour lui faire parcourir par degrés tout le cercle du malheur, de l'humiliation et de l'oppobre. Elle connut toutes les afflictions comme reine, comme particulière, comme épouse et comme mère. Dans un ouvrage encore humide de la presse on l'accuse d'irréligion ; et je vois dans le procès verbal de perquisition, rédigé dans sa prison (Procès des Bourbons page 189), *sur la table de nuit*, pour seul bien qui lui fût resté, « un petit livre intitulé *Journée du Chrétien*, où

étoit une image coloriée de rouge, représentant un cœur embrasé, traversé d'une épée, et entouré d'étoiles, avec cette légende, *cor Mariæ, ora pro nobis:* de l'autre côté une couronne d'épine et une croix au-dessus du cœur, avec cette légende, *cor Jesus, miserere nobis:* avons trouvé de plus une feuille imprimée de 4 pages, intitulée: *Consécration de la France, au sacré cœur de Jésus.* Elle commence par ces mots: *O Jésus-Christ,* tous les cœurs de notre royaume, depuis le cœur de notre auguste monarque jusqu'à celui du plus pauvre de ses sujets, nous les réunissons par les desirs de la charité..... Oui, cœur de Jésus, nous vous offrons *notre patrie* toute entière,

(notre patrie n'étoit pas l'Autriche) et les cœurs de tous vos enfans..... O Vierge sainte, ils sont maintenant entre vos mains : nous vous les avons remis en nous consacrant à vous comme à notre protectrice et à notre mère ; aujourd'hui nous vous en supplions , offrez-les au cœur de Jesus. Oh ! présentés par vous , il les recevra. Il leur pardonnera et les sanctifiera ; il sauvera la France toute entière : il y fera remettre la sainte religion. Ainsi soit-il , ainsi soit-il ».

Elle ne fut point dévote de 15 à 19 ans ! Si elle l'eût été à cet âge , qu'en eût dit la France ? On avoit dégradé la reine Marie , par cela même qu'elle l'étoit. On l'accusa

d'avoir conspiré avec des dévots contre les jours de Louis XV, dont elle étoit la femme. Il n'est qu'un moyen d'être grand : c'est d'être juste, et de punir tout calomniateur ; c'est de ne pas perdre un seul instant de vue cette secte ennemie de toutes les vertus.

On étoit parvenu à ameuter le peuple contre la reine, sur-tout en la décriant pour ses profusions ; et les dépenses de sa maison n'excédoient pas 4 millions 6 cent mille livres. M. Soulavie l'a justifiée sur ce point. Cet auteur est muni des pièces, et il n'en n'est pas de moins suspect dans les témoignages qu'il donne en faveur de cette princesse ; car la calomnie ne lança jamais

de traits plus perfides que ceux qu'il a dirigés contre elle.

Cependant, l'esprit révolutionnaire se manifestoit dans Rome. Au commencement de 1794, la famine y fit ressentir ses horreurs. L'esprit du brigandage y fut introduit par le besoin, et par les agens de la propagande. Ils montroient à ce peuple, qui ne tient nulle part contre le besoin, une ressource dans le pillage des maisons des riches. L'esprit de sédition gagna dans toutes les villes d'Italie. Il n'y avoit pas de main capable de tenir les rênes d'un Etat : il eût fallu commencer par établir la terreur, système impossible dans des gouvernemens dont l'esprit de modération

étoit depuis plusieurs siècles le caractère distinctif et même unique. La politique de tous les Etats d'Europe étoit de rendre l'obéissance insensible, en dérobant aux regards des peuples la main qui les gouvernoit. Les souverains ne vouloient paroître que pour montrer les bienfaiteurs des hommes. L'orgueil du commandement ne se montroit que dans les armées composées de soldats qui, détachés du peuple, y sembloient étrangers. En France cette terreur utile s'étoit introduite par la fatalité et comme d'elle-même. Le peuple étoit son propre tyran, son propre bourreau. Les gouvernans parurent des anges tutélaires, dès qu'ils cessèrent d'ordonner eux-mêmes les assassinats;

et lorsqu'ils eurent ôté le poignard de la main des classes indigentes, ces classes organisées en colonnes, appelées *colonnes mobiles*, rendirent l'obéissance prompte et sans réplique. Tout habitant des villes, tout laboureur qui balança à livrer son fils, même tous ses enfans mâles en état de servir, vit envahir ses foyers. Une taxe à tant par jour et par chaque garnisaire, qui se multiplioient à raison de ses facultés et de sa résistance, opéra sa ruine sans lui épargner la douleur de voir partir ses enfans souvent chargés de chaînes : les armées se recrutoient par ces moyens, violens à la vérité, mais toujours soutenus par des hommes qui trouvoient leur existence à les employer. Ces

hommes bravoient tous les murmures et ne trouvoient rien que de légitime. Dans la vérité, il falloit sauver la France d'une invasion et du partage que s'en étoient promis ses ennemis dont nos maux furent l'ouvrage.

Pie VI, convaincu de la nécessité d'inspirer cette terreur, fit de nouvelles lois de lèze-majesté. On étendit la rigueur de ces lois aux violences et aux voies de fait que les séditieux pourroient exercer contre les soldats, lors même qu'ils ne seroient pas de service. Mais en même temps qu'il publioit ces lois sévères, il multiplioit tous les actes de modération et de bonté.

La nouvelle loi avoit été jugée

nécessaire après une émeute à laquelle donna lieu la suppression des mascarades. Les factieux avoient tué deux soldats dans une insurrection qu'ils avoient excitée, et avoient envahi plusieurs palais d'où on ne parvint à les écarter qu'en leur donnant de l'argent.

Le pape célébra la messe le jour de Pâques : le peuple et la troupe reçurent la bénédiction dans un grand recueillement. Deux mille hommes, parfaitement équipés, s'assemblèrent devant son palais du Vatican, ayant au milieu d'eux le prince Adolphe, qui, monté sur un cheval superbe, y figuroit avec l'éclat d'un fils du roi de la Grande Bretagne.

Le

Le cabinet d'Angleterre soufflloit la guerre dans toutes les cours ; la moitié de son projet étoit remplie par la mort du roi et du dauphin, la dispersion de ses frères et de ses neveux qui n'étoient plus à ses yeux que des réfugiés poursuivis par la loi sur l'émigration. Le pacte de famille de la maison de Bourbon, pacte qui mettoit un frein à son ambition, étoit détruit. Après avoir opéré cette grande catastrophe, il lui restoit à ruiner la France et à la dépecer.

Il avoit forcé le roi de Naples à se déclarer. Ce monarque avoit rempli la cérémonie d'usage en mettant sa couronne sur la tête de Saint Janvier, protecteur de son

royaume, et lui avoit fait l'offrande de 50 mille ducats en prononçant cette formule : *Vous êtes le roi de mon peuple, et moi je suis votre général; défendez le royaume de votre main toute puissante, pendant que je marche avec mes troupes.*

Cette cérémonie se fit le premier mai 1795, et le 27 la reine prit le deuil de Marie-Antoinette sa sœur. Elle parut à la tête de 500 femmes, toutes dans le plus grand deuil, ayant la robe de laine noire, sans dentelles : elle alla à pied avec le cortége à deux milles du château, faire une prière à la vierge. Mais ce n'étoit pas lorsque l'ordre se rétablissoit en France, qu'il eût

fallu faire des préparatifs et exciter les peuples à la guerre. On ne pouvoit rendre la vie aux illustres morts, et les vrais assassins, ou avoient péri, ou n'étoient plus en France ; ceux qui dirigeoient les poignards n'y avoient jamais été.

M. de Chateleux avoit remplacé M. de Narbonne comme écuyer auprès de Mesdames : il jouissoit de leur confiance, et la méritoit dans la même étendue. Chaque jour il recevoit des nouvelles alarmantes. Le Sénat de Venise entièrement dégénéré, et incapable de prendre aucune résolution généreuse, venoit de faire intimer à Monsieur, frère du roi, l'ordre de sortir du territoire de leur république ; ce Sénat prévint ainsi les

regrets que pouvoit exciter sa chute. Un ennemi généreux eût pu laisser aux Vénitiens leurs Etats après une défaite qui auroit ajouté à sa gloire; et cette gloire étoit intéressée à les leur ôter lorsqu'ils eurent violé les droits de l'hospitalité : ainsi Bonaparte, en effaçant cette république du tableau politique des nations, fut le vengeur de ces droits. La perfidie dont ils usèrent envers ce général, n'avoit plus rien qui dût suspendre. Ce Sénat dégradé devoit au moins attendre la sommation du vainqueur; et ses victoires étoient si éclatantes, qu'on ne peut pas douter que Monsieur n'eût pris son parti de lui-même, comme il le prit en effet, lorsque Bonaparte se fut approché des rives du Pô.

Monsieur avoit pris le titre de roi : mais il est des époques où le trône ne peut reconnoître un prince qui ne sait point se couvrir du drapeau et des lauriers de la victoire. Les rois, ses alliés, au lieu de le reconnoître et de lui fournir les moyens de s'élever à la gloire, le voyoient avec plus d'inquiétude que de satisfaction dans Véronne : ils l'avoient réduit à fomenter des conspirations, moyen douloureux pour un prince, puisqu'il expose les citoyens au-delà de leur devoir ; car c'en est un, prescrit par les lois même de l'église, d'obéir à la puissance quand elle est reconnue par la victoire.

Une lettre écrite à M. de Chate-

leux après les victoires de Bonaparte dans le Piémont, lettre qui fut interceptée par l'armée d'Italie, fait connoître quel étoit l'état où se trouvoit cette contrée à l'époque que je décris. Ces victoires déconcertoient les politiques. Accoutumés à juger de l'avenir par le passé, ils n'avoient envisagé l'Italie que comme un tombeau où les armées françaises alloient être ensevelies: mais il fallut changer d'opinion; il fallut se rappeler les prodiges de l'antiquité, et en craindre de plus surprenans encore.

Depuis l'invention de la poudre et du canon, les grandes conquêtes étoient jugées impossibles, la valeur n'étoit plus prisée. L'homme

le plus lâche pouvoit donner la mort au soldat le plus intrépide. On ne comptoit que les combattans ; on fondoit son espérance sur le nombre de ces bronzes formidables. Mais le héros français pouvoit encore tout attendre de son génie et de son audace : il eût su consoler Achille pleurant devant les machines de guerre, qui, bien moins terribles que les nôtres, glaçoient le courage.

Cependant, voici cette lettre si propre à fixer notre opinion sur les intrigues des cours, qui, menacées d'une catastrophe commune, ne songeoient qu'à profiter de nos malheurs.

Lettre interceptée par l'armée d'Italie, adressée à M. le comte de Chateleux, chez mesdames Adélaïde et Victoire de France, à Rome.

A Lausanne, Etat de Suisse, ce 14 mai 1796.

« Depuis la date de la lettre dont vous m'avez honoré, M. le comte, il est survenu des événemens qui changent la face des choses. La conduite des Vénitiens envers le roi, les incroyables défaites des alliés dans le Piémont, qui nécessitent la paix de la part du roi de Sardaigne, changent absolument la tournure des spéculations politiques, et ne la changent pas en bien. Voilà l'Italie bien menacée; et si

ce qu'on nous dit est vrai, il y a tout à craindre qu'elle ne provoque elle-même les moyens que les Français ne manqueront pas de lui fournir pour opérer la révolution que ses peuples desirent, et que les souverains respectifs peuvent difficilement empêcher. Il n'y a de puissance réelle dans cette belle contrée de l'Europe, que celle de l'Empereur, qui, je crois, n'est pas trop en mesure d'y défendre ses Etats héréditaires; et si par malheur il n'y parvenoit pas, on ne voit plus rien qui puisse arrêter les Français dans leurs projets d'envahissement. Voilà donc un nouveau champ ouvert à leur audace et à cet ascendant extraordinaire qui prépare et assure leurs succès.

Il est vrai que la conduite des puissances alliées y a beaucoup aidé. Les principes imperturbables de la cour de Vienne, qui a toujours envisagé le démembrement de la France comme un appanage qui lui étoit assuré ; cette marche tortueuse de l'Angleterre, pour y propager des troubles intérieurs, et pour ne prendre aucune part à la guerre du dehors qu'autant qu'elle pourroit servir et hâter la conquête de nos colonies et l'entière destruction de la nation française, se plaignant de la cause commune, et ne voulant jamais voir que cette révolution qui détruisoit un si bel empire, pouvoit par ses causes et par ses effets, pénétrer dans leurs propres Etats. Ce qui est inconce-

vable, c'est que le cours des événemens de la guerre n'ait pas détruit cette illusion, du moins par rapport à la cour de Vienne, que la perte des places qu'elle avoit conquises sur la France, celle de la Belgique et de la Hollande, la perte de Luxembourg, et les conquêtes faites sur le corps Germanique; que toutes ces causes réunies n'ayent pas changé son système, ne lui ayent pas démontré que ses vues d'agrandissement sur la France étoient purement chimériques.

» ..... Il y a un aveuglement qui vient d'en haut, qui dirige les souverains: ils ne sauroient voir qu'ils courent à leur perte. Le re-

pentir viendra sûrement ; mais quand ? Tout annonce que ce sera trop tard pour eux et pour nous. Cette trêve sur le Rhin subsiste encore, et l'on ne parle point de la rompre, ce qui est étonnant : on dit seulement que tout est en mouvement sur le Bas-Rhin, et que l'archiduc semble rassembler ses forces vers Dusseldorf. Il y auroit fort à craindre qu'il n'échouât dans cette entreprise ; car il est sûr que les Français s'y sont mis sur une défensive très-imposante ; que tous les environs de cette place sont hérissés de forts et de canons, et qu'elle est encore défendue et protégée par une artillerie très-nombreuse.

» Il paroît que le directoire ta-

rabuste la Suisse. Le résultat de ces rixes, c'est que nous serons tous chassés avant peu. Je comptois partir pour l'Italie au mois de Septembre; mais vous voyez à quel point ces circonstances peuvent contrarier mon projet. Je ne sais plus en vérité où j'irai poser ma tête. Il me reste une pauvre petite commanderie à Rome; tâchez donc de me la conserver, c'est là mon avoir : si je le perds, je n'ai plus qu'à tendre la main ».

Monsieur ayant pris le titre de roi après la mort du Dauphin, en apprit la nouvelle à Mesdames. On savoit à Rome depuis le 20 Janvier 1796, l'échange de Madame Royale et l'arrivée de cette jeune princesse

à la cour de Vienne, où sa tristesse profonde fut un témoignage bien sensible de son attachement à sa patrie, et de son indifférence pour sa famille maternelle.

Cependant, Louis Charles, dernier Dauphin, avoit rejoint son père, sa mère et sa tante. Marie-Charlotte sa sœur étoit la seule qui eut échappé à la mort. De tant de victimes qui ont été moissonnées, il n'en est pas de si intéressante que cet auguste enfant. Enfermé à l'âge de 7 ans, tant qu'il fut avec la reine, madame Elisabeth et sa sœur, son sort fut au moins adouci par leurs caresses. Mais quel homme, quel père sur-tout et quelle mère pourront envisager ce sort,

lorsque par des motifs dont aucun tyran, même de ceux que la calomnie a imaginés, n'avoit donné l'idée ; lorsque pour le forcer d'accuser et cette mère et cette tante chéries, on l'eut arraché d'entre leurs bras ? Dans les premiers instans de cette séparation, le féroce Simon, ce savetier (6) que la commune avoit donné pour gouverneur à cet enfant royal, héritier du sceptre que soixante-sept rois avoient porté, le saisit aux cheveux, le menaçant de lui broyer la tête contre les murs s'il n'étouffoit ces sanglots que nécessitoit la douleur d'une séparation si cruelle dans un âge si tendre. Depuis la mort de cet homme atroce qui périt d'un supplice trop doux, il n'eut plus de communica-

tion avec qui que ce soit que par le guichet de sa prison, qui ne s'ouvroit que pour lui donner ses alimens, et dont le jour étoit interceptés. Il fut ainsi abandonné de la nature entière depuis le 3 Juillet 1793 qu'il fut ravi à la reine sa mère, jusqu'au 9 Juin 1795 qu'il termina cette carrière de douleur. Un seul jour de prison est un supplice pour un enfant; et le Dauphin, agé de 8 ans, déjà sous les verroux depuis un an, fut ainsi sequestré et délaissé dans sa prison. Le célèbre Dusault étoit allé le visiter: ce médecin mourut le lendemain de cette visite. Etoit-ce de douleur de l'avoir vu dans cet état? Un homme honnête cependant, M. Gomin lui prodigua aux

approches de la mort des soins tendres et empressés : mais ce fut trop tard, l'enfant n'avoit plus aucun sentiment ; il étoit entièrement abruti, ne parlant que par signes qui tenoient plus de l'hébétisme et de l'effroi que de l'entendement et d'un desir ou d'une volonté réfléchie. On sait que cet enfant étoit très-spirituel et très-réservé : il n'avoit pu tomber dans cet état sans que les organes eussent infiniment souffert. On lui avoit fait une espèce de jardin sur la plate-forme de la tour ; mais il ne se tenoit plus sur ses jambes devenues difformes par des tumeurs. Son visage étoit toujours beau ; mais son corps appauvri par des causes dont on pourra juger par le procès-verbal

d'ouverture, n'étoit plus qu'un squelette. Les officiers de santé décidèrent que ces causes procédoient d'un vice scrophuleux; et ce vice étoit étranger au sang de Bourbon, comme à celui d'Autriche. Cléry, ce fidèle serviteur qui nous a donné des détails si exacts sur la famille royale pendant sa détention, ne dit pas que cet enfant eût jamais eu aucun symptôme de maladie. Nous l'avons tous vu avant sa captivité, et il n'est pas un père qui n'eût souhaité à ses enfans une santé pareille à celle dont jouissoit le jeune prince.

Peu de temps avant le procès-verbal d'ouverture du corps, l'Assemblée Nationale avoit honorable-

ment mentionné une adresse de la commune de Sens, annonçant que cette commune avoit exhumé les corps de ses aïeul et aïeule. La réunion des deux époux dans le même tombeau, annonçoit leur respect de l'union conjugale, et rappeloit la mémoire de leurs vertus. Mais en supposant que ces hommes qui le tenoient dans une captivité si dure, eussent veillé sur ses alimens, le poison le plus cruel qu'on eût pu lui donner, n'étoit-il pas cette captivité même, et le défaut de soins dans une maladie dont le procès-verbal démontre les ravages?

Un membre des comités de constitution et de salut public avoit terminé un de ses rapports par dé-

mander l'entière extermination de la famille royale. *Il est temps*, dit-il, *d'extirper tous les rejetons de la royauté.*

Procès-verbal de l'ouverture du corps du fils du défunt Louis Capet, dressé à la tour du Temple, à onze heures du matin, ce 21 Prairial.

« Nous soussignés Jean-Baptiste-Eugénie Dumangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité, et Philippe-Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, accompagnés des citoyens Nicolas Jeanroy, ancien professeur aux écoles de médecine de Paris, et Pierre Lassus, professeur demé-

decine légale à l'école de santé de Paris, que nous nous sommes adjoints en vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale de la Convention nationale, daté d'hier, et *signé* Bergoeing, *président*, Courtois, Gauthier, Pierre Guyomard, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, en constater l'état ; avons agi ainsi qu'il suit :

» Arrivés tous les quatre à onze heures du matin, à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires qui nous ont introduits dans la tour : parvenus au deuxième étage, nous sommes entrés dans un appartement, dans la seconde pièce du-

quel nous avons trouvé dans un lit le corps d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnoient des soins depuis quelques jours. Les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant étoit décédé la veille vers trois heures de relevée; sur quoi nous avons cherché à vérifier les signes de la mort, que nous avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps, la roideur des membres, les yeux ternes, les taches violettes ordinaires à la peau du cadavre, et sur-tout par une putréfaction

commencée au ventre, au scrotum et au-dedans des cuisses.

» Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale, qui est celle du marasme: le ventre étoit extrêmement tendu et météorisé. Au côté interne du genou droit, nous avons remarqué une tumeur sans changement de couleur à la peau, et une autre tumeur moins volumineuse sur l'os radius près le poignet, du côté gauche : la tumeur du genou contenoit environ deux onces d'une matière grisâtre, puriforme et lympatique, située entre le périoste et les muscles : celle du poignet renfermoit une matière de même nature, mais plus épaisse.

» A l'ouverture du ventre, il s'est écoulé plus d'une pinte de sérosité purulente, jaunâtre et très-fétide; les intestins étoient météorisés, pâles, adhérens les uns aux autres, ainsi qu'aux parois de cette cavité; ils étoient parsemés d'une grande quantité de tubercules de diverses grosseurs, et qui ont présenté à leur ouverture la même matière que celle contenue dans les dépôts extérieurs du genou et du poignet.

» Les intestins ouverts dans toute leur longueur étoient très-sains intérieurement, et ne contenoient qu'une quantité de matière visqueuse. L'estomac nous a présenté le même état; il étoit adhérent à toutes les parties environnantes, pâle au dehors,

dehors, parsemé de petits tubercules lymphatiques, semblables à ceux de la surface des intestins ; sa membrane interne étoit saine, ainsi que le pylore et l'œsophage ; le foie étoit adhérent par sa convexité au diaphragme, et par sa concavité aux viscères qu'il recouvre ; sa substance étoit saine, son volume ordinaire, la vésicule du fiel médiocrement remplie d'une bile de couleur vert foncé : la rate, le pancréas, les reins et la vessie étoient sains. L'épiploon et le mésentère, dépourvus de graisse, étoient remplis de tubercules lymphatiques, semblables à ceux dont il a été parlé ; de pareilles tumeurs étoient disséminées dans l'épaisseur du péritoine, recouvrant la face

intérieure du diaphragme: ce muscle étoit sain.

» Les poumons adhéroient par toute leur surface, à la plèvre, au diaphragme et au péricarde; leur substance étoit saine et sans tubercules : il y en avoit seulement quelques-uns aux environs de la trachée-artère et de l'œsophage. Le péricarde contenoit la quantité ordinaire de sérosité; le cœur étoit pâle, mais dans l'état naturel.

» Le cerveau et ses dépendances étoient dans la plus parfaite intégrité.

» Tous les désordres dont nous venons de donner le détail, sont évidemment l'effet d'un vice scro-

phuleux, existant depuis long-temps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant.

» Le présent procès-verbal a été fait et clos à Paris, au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et demie de relevée, les jours et an que dessus.

» *Signé*, J. B. E. Dumangin, P. J. Pelletan, P. Lassus, N. Jeanroy ».

La liberté rendue à Madame Royale causa une juste satisfaction à Mesdames, sans diminuer les regrets qu'excitoit en elles la perte d'un enfant qui leur étoit si cher. Je laisse aux gens de l'art à décider, si un vice scrophuleux, dont on n'avoit jamais aperçu le moindre

signe, tant qu'il avoit été sous les yeux de ses augustes parens, a pu occasionner tant d'accidens ; cette pinte de sérosité purulente, jaunâtre, très-fétide ; cette quantité de tubercules de diverses grosseurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et sur tant de parties diverses et météorisées, le corps et les intestins, etc.

Lorsque nous voyons une Assemblée mentionner honorablement l'acte le plus irréligieux et le plus impie, enfin, la violation des tombeaux dont le respect fut toujours sacré pour les nations barbares comme pour les nations policées ; il sera sans doute permis de croire que quelques individus auront pu fléchir sous l'empire des circons-

tances : mais, si c'est un devoir pénible de porter nos regards sur cette pétition sacrilége de la commune de Sens, et sur le procès-verbal d'ouverture, au moins est-ce une satisfaction pour nous de pouvoir y opposer celle de plusieurs citoyens d'Orléans, qui, s'élevant au-dessus du reste de terreur qui dominoit encore les esprits, firent seuls ce que n'osa la France entière pour cette jeune orpheline qui restoit encore dans la prison du Temple.

« Tandis que vous avez rompu les fers de tant de malheureux, victimes d'une politique ombrageuse et cruelle, une jeune infortunée, condamnée aux larmes,

privée de toute consolation, de tout appui, réduite à déplorer ce qu'elle avoit de plus cher, la fille de Louis XVI languit encore au sein d'une horrible prison.

» Orpheline si jeune, encore abreuvée de tant d'amertume, de tant de deuil ! qu'elle a bien douloureusement expié le malheur d'une aussi auguste naissance ! Hélas ! qui ne prendroit pitié de tant de maux, de tant d'infortunes, de son innocence, de sa jeunesse !

» Maintenant que, sans craindre le poignard des assassins et la hache des bourreaux, on peut enfin ici faire entendre la voix de l'humanité, nous venons solliciter son

élargissement et sa translation auprès de ses parens : car qui d'entre vous voudroit la condamner à habiter des lieux encore fumans du sang de sa famille ? La justice, l'humanité, ne réclament-elles pas sa délivrance ? Et qui pourroit objecter la défiance la plus inquiète, la plus soupçonneuse ?

» Venez tous, entourez cette enceinte ; formez un cordon pieux, vous Français sensibles, et vous tous qui reçûtes des bienfaits de cette famille infortunée ; venez, mêlons nos larmes, élevons nos mains suppliantes, et réclamons la liberté de cette jeune innocente ; nos voix seront entendues. Vous allez la prononcer, citoyens repré-

sentans, et l'Europe applaudira à cette résolution ; et ce jour sera pour nous, pour la France entière, un jour d'alégresse et de joie ».

Treilhard eut la satisfaction de présenter cette pétition et d'obtenir le décret desiré. Mais qu'il est glorieux pour ces citoyens, d'avoir provoqué et obtenu un décret, qui rendoit à la liberté une orpheline, qui, dans quelque position et dans quelque lieu qu'elle se trouve, intéressera tous les cœurs que le crime n'aura pas entièrement desséchés.

L'existence de cet enfant donne lieu à un grand problême : arraché par la violence à sa mère, à sa

tante et à sa sœur, dont il n'a éprouvé que des soins tendres et empressés, il accuse, et cette sœur, et cette tante, et cette mère. On ne lui conteste aucune des qualités du cœur et de l'esprit : son intelligence eût été admirée dans un homme d'un âge mûr ; et cependant sa déclaration subsiste, et on produit encore les interrogatoires des trois princesses ; il paroît et discute face à face avec sa tante et sa sœur. On est donc parvenu à dégrader cette innocente créature ? Il n'en faut rien croire. Tout est supposé, s'il n'est l'effet de la violence. Il n'y a de l'enfant que la souscription, l'acte appartient au greffier. Je tiens de celui qui a compilé les pièces du Procès des Bourbons, que la signa-

ture suffit pour prouver la violence que le C du mot Charles a été évidemment fait en plusieurs fois, et qu'il ne doute pas que la main de l'enfant n'ait été guidée de force.

Je tiens d'une personne digne de foi, que le jeune prince ne parloit plus : que même après le 9 Thermidor on fit de vains efforts pour ramener la confiance dans son cœur : il ne conservoit de l'homme que l'étonnement de la frayeur, regardant, d'un œil fixe et ouvert et sans dire ni répondre un seul mot, ceux qui l'approchoient, soit quant il étoit debout, soit quant il étoit assis.

Les révolutionnaires ne le désignèrent jamais que par le nom *du*

Louveteau du Temple, et jamais bête fauve ne fut traitée avec autant de cruauté.

L'empressement, que mit Treilhard à faire rendre le décret de liberté de Madame Royale, montre avec quelle circonspection on doit juger les hommes en place. Lorsque leur vie est intacte, on doit croire que le mal qu'ils font est inévitable, et qu'ils cèdent à des maximes d'Etat. On doit les plaindre du bien qu'ils n'ont pu faire.

L'écrivain presque toujours étranger au gouvernement, ne peut en blâmer ou en approuver les actes que par les principes généraux. N'assistant point aux délibérations du conseil, il ne peut les juger qu'imparfaitement.

Le mal ne se répare pas avec la même facilité qu'il s'opère. Quelques jours suffisent pour détruire un édifice qui a coûté plusieurs années et même plusieurs siècles à bâtir. La France tranquille au-dedans, et bientôt heureuse, fière et menaçante au dehors, ses côtes et ses frontières affermies et respectées, ses flottes voguant sur les mers affranchies, offre des résultats qu'on ne pouvoit se flatter d'obtenir sans de grands sacrifices. Lorsqu'elle étoit plongée dans la confusion de l'anarchie la plus furieuse qui jamais ait désolé la terre, ce n'étoit pas un membre de la société qu'il falloit guérir, mais la société elle-même. Alors il falloit pour appliquer les remèdes des hommes

aussi courageux qu'ils étoient instruits.

Ces réflexions ne s'appliquent point à ces êtres féroces qui proscrivoient les citoyens par classes et par âge, confisquoient leurs biens et, qui, lors-même qu'ils versoient le sang des victimes sur l'échafaud, leur faisoient un crime de leur frayeur. Elles ne s'appliquent qu'à ces hommes, aussi sages que magnanimes, qui semblèrent se mêler à ces tigres, mais ne s'en approchèrent que pour les museler et sont parvenus à les reléguer au-delà de notre territoire.

Fin du second volume.

MÉMOIRES

DE

MESDAMES.

Tom. 3e.

Mesdames *Jettées par les Vents devant le port de Barri dont les habitans sont en insurrection.*

MÉMOIRES
HISTORIQUES,
DE MESDAMES
ADÉLAIDE ET VICTOIRE
DE FRANCE,
FILLES DE LOUIS XV.

RENFERMANT des particularités intéressantes sur leur voyage de Belle-Vue à Rome; leur fuite de cette ville lors de l'occupation de l'Italie par l'armée Française; leur arrivée à Naples; leur départ de Caserte pour se rendre à Trieste; ce qu'elles ont éprouvée dans ce trajet, tant sur terre que sur mer, pendant cinq mois et trois jours; mort de ces Princesses dans cette dernière ville, quelques jours après leur débarquement.

PAR M. T***.

Tome III.

A PARIS,
CHEZ LEROUGE, Imprimeur, cour de Rohan, passage du Commerce, quartier St.-André des Arcs.

1802.

MÉMOIRES

DE MESDAMES

ADÉLAIDE ET VICTOIRE

DE FRANCE.

SUITE DE LA CINQUIÈME ÉPOQUE.

Depuis la déclaration de guerre de la Convention, à Pie VI, jusqu'au départ de Mesdames de la ville de Rome.

CEPENDANT, les cours n'avoient aucuns motifs de ménagement à garder envers les Français : la famille royale avoit été sacrifiée. La jeune princesse ainsi rendue à la liberté,

il n'y avoit plus d'obstacles à ce que les princes Français se montrassent à la tête des armées : ils étoient huit princes, dont les uns pouvoient commander, et les autres servir de point de ralliement. Le prince de Condé s'étoit montré le digne héritier de son nom ; il n'avoit manqué au duc de Bourbon son fils, que les occasions de se signaler : sa bravoure personnelle avoit été éprouvée ; et le duc d'Enguien, son petit-fils, avoit le nom le plus beau dont l'oreille du militaire pût être frappée. C'étoit sous ce nom que le grand Condé avoit remporté les victoires les plus décisives, et à l'âge où il n'avoit pas encore atteint celui du jeune prince. Instruit à l'école du malheur, émule de son

aïeul et de son père, à quel éclat de gloire n'eût-il pas pu s'élever, si on leur eût donné à chacun une armée. Les ducs d'Angoulême et de Berri étoient également dans cet âge encourageant pour les armées. Cet âge a toujours obtenu du soldat les plus grands prodiges; car on peut consulter notre histoire, et l'on verra que les batailles les plus sanglantes se sont données sous de jeunes rois. La gloire du grand Condé le trahit sur le déclin de sa vie; et à 17 ans, il avoit affermi le trône et la régence que tous les orages avoient ébranlés. Il avoit remporté à cet âge la plus éclatante de ses victoires.

De tant de princes du sang qui

pouvoient commander, le prince de Condé seul étoit employé ; encore étoit-il réduit à faire un rôle peu différent d'un général de théâtre, on s'étoit même proposé de l'envoyer au-delà des mers dans des contrées, où son nom étoit sans influence. Quelle démonstration plus convaincante pouvoit-on avoir du projet des cours prépondérantes, d'éteindre en France la maison de Bourbon, pour affoiblir et démembrer ensuite la monarchie ? Ainsi, les Français étoient les instrumens aveugles et passionnés de leur propre destruction.

Toujours prodigues de leur sang, ils le versoient sur l'échafaud et dans leurs guerres civiles ; toujours

dans la fausse persuasion que les puissances vouloient rétablir un trône dont elles avoient miné les fondemens. L'exemple de la Pologne, l'aigle impérial flottant sur les murs de Valenciennes, du Quénoi et de Condé, auroient dû dès-lors éteindre tout ressentiment dans le cœur des Français, et les réunir à la défense commune.

Nos armées toujours invincibles avançoient sur les terres de l'église, sous un général qui sembloit commander à la nature et à la victoire. Le pape ne pouvoit se dissimuler ses dangers. L'Espagne menacée de sa destruction avoit fait la paix; toutes les places fortes de la Sardaigne étoient, ou détruites, ou

avoient reçu garnison. Bonaparte surmontoit tous les obstacles que lui opposoient les glaces et les neiges des Alpes; les défilés impraticables, et les passages des fleuves défendus par des armées et l'artillerie la plus formidable. Le roi de Naples, satellite de l'Espagne, ne pouvoit faire la guerre quand il en étoit abandonné ; les troupes impériales et royales avoient été battues, et Venise sembloit se disposer à recevoir toutes les lois que le vainqueur voudroit lui prescrire. Pie VI avoit donc en perspective le tableau de sa ruine. Il étoit seul au milieu de l'Italie déjà subjuguée en partie et envahie dans son centre. Réduit à prendre conseil de sa position, il envoya quatre plénipotentiaires, qui

furent accompagnés de l'ambassadeur du roi d'Espagne auprès de Sa Sainteté. Deux de ces plénipotentiaires se rendirent auprès du général en chef, et les deux autres auprès du Directoire.

Bonaparte pouvoit faire la loi, il la fit. Les plénipotentiaires obtinrent une amnistie dont voici les articles :

1°. Voulant donner une preuve de la déférence que le gouvernement français a pour sa majesté le roi d'Espagne, le général en chef et les commissaires civils de l'armée d'Italie accordent une suspension d'armes à Sa Sainteté, à compter de ce jour (25 Juin), jusqu'à cinq jours après la fin des

négociations qui s'ouvriront à Paris pour la conclusion d'une paix définitive entre les deux Etats.

2°. Le Pape enverra le plus tôt possible un plénipotentiaire à Paris, à l'effet d'obtenir du Directoire Exécutif une paix définitive, en offrant les réparations nécessaires pour les outrages et insultes que les Français ont essuyés dans ses Etats, et notamment pour le meurtre de Basseville, et les dédommagemens dus à sa famille.

3°. Les individus détenus dans les Etats du Pape, à cause de leurs opinions politiques, seront mis sur-le-champ en liberté, et rentreront en possession de leurs biens.

4°. Les

4°. Les ports des Etats du Pape seront fermés aux bâtimens des puissances en guerre avec la République Française, et ouverts aux bâtimens français.

5°. L'armée française restera en possession des légations de Bologne et de Ferrare, et occupera celle de Faënsa.

6°. La citadelle d'Ancône sera remise, dans les six jours, au pouvoir des troupes françaises, avec son artillerie et ses approvisionnemens et ses vivres.

7°. La ville d'Ancône continuera d'être sous le gouvernement civil du Pape.

8°. Le Pape livrera à la Répu-

blique Française cent tableaux, bustes, vases et statues, au choix des commissaires qui seront envoyés à Rome, parmi lesquels objets sont notamment compris les bustes de *Junius Brutus*, et celui en marbre de *Marcus Brutus*, tous placés au Capitole. Le Pape livrera en outre cinq cents manuscrits, au choix desdits commissaires.

9°. Le Pape payera à la République Française vingt-un millions, monnoie de France, dont quinze millions cinq cent mille livres en espèces monnoyées ou en lingots, et les cinq millions cinq cent mille livres restans, en denrées, marchandises, etc.

10°. Les quinze millions cinq

cent mille livres, en monnoie ou lingots, seront payés en trois termes, savoir : cinq millions dans la quinzaine, cinq millions dans le mois suivant, et le surplus dans les trois mois.

11°. Les cinq millions cinq cent mille livres en denrées, etc., seront livrés au fur et mesure des demandes qui seront faites dans les ports de Gênes, Livourne, ou autres endroits occupés par l'armée, qui seront désignés.

12°. Les vingt-un millions sont indépendans des contributions qu'on levera sur Bologne, Ferrare, et Faënsa.

13°. Les troupes françaises passe-

ront librement dans tout le territoire du Pape.

Le Pape, en ratifiant cet armistice, se mettoit dans l'impuissance de continuer la guerre : il épuisoit ses finances et ouvroit ses Etats à l'ennemi. Il fit publier un *invito sacro*, où il déclara que, vivement affecté du sort de ses sujets et de la situation du St. Siége, il étoit dans la nécessité d'exciter le zèle des fidèles ; il ordonna, en conséquence, l'ouverture des saintes missions dans les six principales églises de Rome ; ces missions durèrent dix jours : et quoique la propagande eût fait de nombreux prosélites, le peuple y assista et y montra un grand recueillement et une grande ferveur.

Sa Sainteté adressa, en même temps, un manifeste à toutes les puissances et à tous les Etats catholiques. Après avoir rendu compte des négociations qui avoient eu lieu avec le Directoire, il exhorte tous les princes à se coaliser pour la défense de la religion.

Pie VI, après avoir envoyé ce manifeste dans toutes les cours, en fit publier un particulier dans toutes les villes et dans toutes les églises des terres soumises au St. Siége, montrant en tout un zèle et un courage beaucoup au-dessus de ses forces. Ce Pontife termine de cette sorte :

« Les intentions pacifiques du Saint Père s'éloignent tellement de

toutes hostilités, qu'au prix même des plus douloureux sacrifices, il travailloit sans cesse, comme il l'a toujours fait, à conserver la tranquillité à ses bien-amés : mais si les Français ne se montrent pas dans les mêmes intentions, il prétend bien ne pas laisser ses Etats sans défense, ni les exposer à une invasion.

» En conséquence, Sa Sainteté est déterminée à opposer une vigoureuse résistance à tout corps de troupes françaises qui tenteroit d'entamer ses frontières. Elle ne doute pas que ses sujets, mus par leur zèle pour la religion catholique, et tout à la fois par leur intérêt, par le desir de sauver leurs

personnes, leur famille et leurs propriétés, ne soient disposés à réunir leurs efforts pour la défense commune, et à repousser courageusement ceux qui viendroient, par une attaque, attenter à leur sûreté et à leur repos.

» A cet effet, Sa Sainteté recommande à tous les évêques, à tous les curés, à tous les magistrats, à tous les officiers de leurs ressorts respectifs, de prendre les armes, et de les appeler à la défense de leur pays, par le son des cloches et le tocsin.

» Le Saint Père, à cet égard, se repose avec confiance sur la piété et l'amour de ses sujets;

quant à lui, il continuera d'adresser ses prières les plus ferventes au tout-puissant, afin qu'il daigne protéger, et sa sainte religion, et la juste cause de ses fidèles serviteurs ».

Par une suite de ce manifeste, et par conséquent dans la résolution de suspendre les conditions de l'armistice, le secrétaire d'Etat donna l'ordre, non-seulement de faire rétrograder le dernier million qui devoit se payer à cette époque; mais même il fit remettre en place les statues et les tableaux exigés par l'article 8. Le nonce apostolique déclara au congrès de Florence que, *d'après les conditions exprimées dans le traité en-*

voyé par le Directoire, Sa Sainteté ne pouvoit entrer en négociation.

La consternation étoit dans Rome. Les grands commençoient à craindre : la sédition y montroit un front audacieux ; et les menaces augmentoient en raison des nouvelles accablantes que recevoit chaque jour le Souverain Pontife. Le roi de Naples lui étoit dévoué dans le cœur ; mais lui-même étoit sur un trône ébranlé : il fut obligé de signer un traité de paix avec la République Française. Nonobstant ce traité, il lui conseilla de ne pas souscrire à des conditions si onéreuses. L'empereur, de son côté, l'invita, par le canal du duc d Avilla,

SIXIÈME ÉPOQUE.

Depuis le départ de Mesdames, de Rome, jusqu'à leur mort.

DEPUIS leur arrivée à Rome, il n'avoit manqué à Mesdames, pour être heureuses, que de perdre le souvenir de leur première fortune et des malheurs de leur maison. Elles y avoient une cour imposante. Elles-mêmes prévinrent le St.-Père de la résolution où elles étoient de s'éloigner. Elles reçurent les adieux et les regrets les plus touchans des dames romaines et des cardinaux, et partirent pour Naples. Elles n'auroient pu séjourner plus long-

temps à Rome sans y éprouver l'humiliation publique de voir effacer leur nom qui étoit inscrit au-dessus de la porte de leur palais. Le pape ne put s'en dispenser ; il eût voulu leur élever un temple à la place de ce palais, dont il fut réduit à effacer ainsi et leur nom et leurs armes.

Elles avoient écrit au roi et à la reine de Naples qui leur avoient fait l'un et l'autre la réponse la plus obligeante. La reine Marie-Caroline éprouvoit sur le trône de Naples les mêmes contradictions que Marie-Antoinette sa sœur avoit éprouvées sur le trône de France. Les grands qui ne vouloient voir en elle qu'une archiduchesse, semoient dans le

cœur du roi toutes les défiances. La calomnie faisoit ses efforts pour dégrader cette princesse dans l'esprit du peuple. On lui persuadoit que cette guerre, qui, si elle eût été entreprise à temps, eût raffermi tous les trônes ébranlés, n'avoit d'autre intérêt que l'agrandissement de la maison d'Autriche, aussi odieuse en Sicile qu'en France.

Ainsi Mesdames, en arrivant à Naples, trouvèrent la cour dans un état peu différent de celui où elles avoient laissé celle de France. On employoit contre Ferdinand IV les mêmes artifices qui avoient réussi à perdre Louis XVI. On vouloit le séparer de la reine dont on redoutoit l'énergie; et, dans l'im-

puissance d'y parvenir, on la rendoit odieuse pour le rendre méprisable. Les ennemis du trône enveloppoient le ministre dans leurs déclamations contre la reine.

Il y avoit là plus grande analogie entre les deux rois : on pouvoit reconnoître en eux deux tiges sorties du même tronc : même air, même affabilité, même bonté. Mais Ferdinand à la place de Louis XVI eût sauvé le royaume, parce qu'il eut la résolution de se montrer aux troupes, et qu'il n'en eût pas fallu davantage. La présence du monarque eût maintenu la fidélité des armées qu'il eût fallu créer en Sicile au moment de l'explosion.

Cette idée de faire la guerre aux

Français dont le nom avoit toujours été cher aux Napolitains, et pour les intérêts de la maison d'Autriche, suffisoit pour changer en rebelles et même en ennemis les soldats les plus dévoués. Aussi, lorsqu'après la rupture du traité de paix de Campo-Formio, la guerre eut recommencé en Italie, on ne dut pas s'étonner de la défection générale de l'armée Sicilienne.

Ferdinand eut une vertu d'état inconnue à Louis XVI; et celle-ci est décisive dans les crises. Louis XVI abandonna ses ministres, dès que la calomnie fit siffler contr'eux ses serpens; alors il ne put avoir que ceux que préconisèrent ses ennemis, et dont ils se servoient pour

creuser l'abîme. Ferdinand, au contraire, a montré la plus grande persévérance à maintenir les ministres de son choix ; aussi a-t-il conservé le général Acton qui jouit encore de toute sa faveur, malgré les événemens d'une guerre malheureuse, qui l'avoit réduit à se réfugier dans son île.

Mesdames ne se manifestèrent point à Naples ; elles vécurent à Caserte, séjour ordinaire de la famille royale. Caserte est l'ancienne Capoue. Les arts ont encore augmenté les délices de ce beau séjour, si renommé pour avoir été celui des Carthaginois, vainqueurs des Romains. Le palais moins vaste que celui de Versailles, le surpasse par

les richesses et la régularité de l'architecture ; son escalier, tout de marbre, peut être comparé à tout ce que l'Italie a de beau et de parfait en ce genre ; le chemin qui y conduit, à la régularité et la largeur de celui de Versailles à Paris : il y a à-peu-près la même distance de Caserte à Naples. Mais un spectacle qui nous manque dans une route si magnifique, est celui des arbres auxquels s'unit la vigne qui les surcharge de ses fruits, que l'ombre de leurs feuilles n'empêche point de venir à une parfaite maturité. Comparé à ceux des rois de France, le palais n'a rien qui cause l'étonnement ; cependant, au haut de l'escalier on admire un vaste salon de forme

ronde, avec un double rang de colonnes : ce salon est bâti sur le modèle d'un temple antique découvert à Poussol, et dont les colonnes étoient le principal ornement. L'aqueduc, qui fournit les eaux à Caserte, a neuf lieues de longueur, et peut être regardé comme une des merveilles, traversant dans son cours des vallées et des côteaux très-profonds ; aux approches de Caserte cet aqueduc forme un pont a trois étages, dont celui qui est au niveau du Mont-Garsane, et à la partie supérieure, a 178 pieds d'élévation, et 1618 de longueur ; les piliers des arches d'en bas ont 44 pieds d'épaisseur.

Aucune contrée de l'Italie n'offre

ni plus de richesses ni plus de beautés. La terre y est toujours parée ; les collines procurent une ombre salutaire contre les ardeurs brûlantes de l'été : ce pays s'appelle la campagne fortunée, ou la campagne par excellence (*campania*). Elle mérite ce nom par sa fertilité et la variété de ses productions et de ses richesses.

Les délices de ce beau séjour étoient nécessaires à la santé de Mesdames. Il est des peines contre lesquelles la philosophie et même la religion n'offrent que des consolations insuffisantes. La mort seule peut rompre les liens de famille, et les débris de la leur étoient entièrement dispersés. Mon-

sieur s'étoit éloigné précipitamment de Véronne aux approches de Bonaparte, et après avoir reçu les outrages du Sénat de Venise; le comte d'Artois étoit errant : ces deux princes éprouvoient les humiliations auxquelles doit s'attendre la grandeur dans l'infortune. Jamais prince fugitif n'avoit été bien accueilli de l'étranger, toujours plus jaloux de ses dépouilles que touché de ses malheurs. S'ils avoient jeté un coup d'œil sur l'histoire, ils auroient vu leur destinée lorsqu'ils mirent le pied hors du territoire de France. Celle des Stuard étoit encore récente : elle se mêloit à celle de Louis XV; le même sang couloit dans leurs veines : et cependant.....!

qu'elle professe (dit Bonaparte dans sa proclamation, lorsqu'il se disposoit à entrer sur les terres de l'église), protégera la religion et le peuple. Le soldat français porte d'une main la baïonnette, et de l'autre il offre la paix, protection et sûreté. Malheur à ceux qui la dédaigneroient, et qui, séduits par des hommes profondément hypocrites, attireront dans leurs maisons la guerre et ses horreurs, et la vengeance d'une armée qui dans six mois a fait 100 mille prisonniers des meilleures troupes de l'Empereur, pris 400 pièces de canon, 110 drapeaux, et détruit cinq armées ! Tout village, toute ville où l'on sonnera le tocsin à l'approche des Français, sera sur-le-champ

champ brûlé, et les municipaux fusillés ; tous prêtres, religieux et ministres de la religion seront protégés, s'ils se conduisent suivant les principes de l'évangile ; et, s'ils sont les premiers à les transgresser, ils seront traités militairement, et plus sévèrement que les autres citoyens ».

Mais, pour adoucir la rigueur de cette proclamation, qui pourtant étoit conforme aux lois de la guerre qui interdit à la multitude l'usage des armes, Bonaparte l'accompagna d'une lettre au cardinal Mathey, dont il étoit connu, et qu'on peut croire d'après cette lettre avoir été instruit de ses intentions secrettes. « Vous êtes témoin, porte cette lettre, du prix que j'attachois à la

paix et du desir que j'avois de vous épargner les horreurs de la guerre; mais des gens vendus aux cours qui les emploient, veulent perdre le beau pays d'Italie : nous touchons au terme de cette ridicule comédie. Assurez le pape que, premier ministre de la religion, il trouvera à ce titre protection pour lui et pour l'église : Sa Sainteté peut rester à Rome sans inquiétude : mon soin particulier sera de ne pas souffrir qu'on apporte aucun changement à la religion de nos pères. Je vous prie, M. le cardinal, d'être assuré que, dans mon particulier, je me ferai un devoir de vous donner, dans toutes les circonstances, les marques d'estime et d'attachement, etc.... »

Le pape étoit dépourvu de tout moyen de défense. Les Français étoient déjà les maîtres du duché d'Urbin et de la marche d'Ancône : il fallut donc consentir à exécuter le premier traité, et y ajouter 15 millions, qui devoient être payés sous deux mois. Foligno fut indiqué aux plénipotentiaires pour la signature, et Bonaparte s'y rendit suivant sa promesse. Il n'avoit donné que cinq jours au Saint Père pour se déterminer. Mais le général en chef sut mettre dans tous ses procédés les égards qui pouvoient adoucir l'amertume des conditions d'un traité, qui l'obligeoit à payer les frais d'une guerre qui lui étoit faite sans aucun motif. La correspondance de Pie VI avec Bonaparte, autorise à

croire que, s'il eût été maître absolu, il lui eût accordé une paix moins onéreuse.

L'union qui régna depuis entre Pie VI et Joseph Bonaparte, qui remplissoit l'ambassade de Rome, justifie cette opinion, et dut faire regarder comme une calamité pour l'Italie l'éloignement du général qui quitta ce théâtre dès qu'il l'eût soumise ou pacifiée. Il avoit livré 16 batailles rangées et plus de 80 combats, reçu à composition ou pris toutes les places fortifiées par l'art et la nature : il avoit conduit des armées dans des lieux réputés inaccessibles à l'homme,

Malgré sa confiance dans Bona-

parte, Pie VI n'auroit pas signé le traité, si sa ruine n'eût pas été certaine : il savoit bien qu'il n'avoit fait que la différer. Le traité avoit été signé le 20 fevrier 1797, et ce fut le 18 janvier 1798 qu'éclata l'insurrection qui mit le souverain pontife dans les fers. Cet événement ne peut être comparé qu'à celui de Rastadt ; il donne lieu aux mêmes conjectures. Les auteurs de l'assassinat de Bonier et de Robergeot sont évidemment ceux de cette insurrection. Joseph Bonaparte en avoit été averti le 16. Il en avoit fait part au même instant au cardinal secrétaire d'Etat. L'opinion ne pouvoit varier sur cet ambassadeur, dont le cœur semble le sanctuaire de l'honneur et des vertus paisibles.

L'insurrection fut conduite de manière que l'on ne put connoître qui des Français ou des Romains, ou de toute autre puissance cachée, l'avoit excitée. Une multitude armée remplit en un instant le quartier de l'ambassadeur, et se grossit aux cris de vive la république française! vive le peuple romain! Les patrouilles s'y rendirent; mais, craignant d'aigrir les esprits, et d'après ce qui s'étoit passé à Paris et à Turin, elles cherchoient moins à punir les séditieux qu'à empêcher les effets du désordre. Les meneurs envahirent l'hôtel de l'ambassadeur qu'ils firent retentir des mêmes cris, soit pour le rendre suspect, soit pour s'en faire un appui. Les officiers français se rendirent aussitôt auprès

de Joseph Bonaparte ; et, bien loin d'autoriser les factieux, ils demandèrent son ordre pour les écarter et les dissiper. Il retint leur zèle, et s'avança à leur tête pour haranguer cette multitude. Aussitôt une fusillade se fait entendre, et une grêle de balles, qui crible ses fenêtres, fait tomber à ses pieds le général Duphot et plusieurs officiers qui étoient près de lui.

Cet événement répandit la consternation dans Rome. Pie VI ne douta plus qu'on ne voulût frapper du même coup et son trône et l'église. Quoiqu'il espérât peu de succès des négociations, il envoya un nonce au Directoire pour prévenir une rupture. On ne pou-

voit diriger le soupçon contre le saint Père. Le général Berthier commandoit en Italie, depuis le retour de Bonaparte en France; et les ministres Romains n'avoient pris aucunes mesures hostiles qui eussent été indispensables, s'ils eussent voulu recommencer la guerre.

Pour réponse, le général Berthier eut ordre de marcher sur Rome: cet ordre fut aussitôt exécuté; c'étoit le 8 nivôse que l'insurrection s'étoit faite, et le 22 pluviôse il étoit entré dans le château Saint-Ange. Son armée avoit pris ses quartiers dans l'enceinte de Rome. Ce général obéissoit, et n'étoit pas juge: autrement il eût rendu justice au Souverain Pontife, qui lui

laissa prendre tous les postes, sans lui opposer le plus léger obstacle. Les mêmes hommes, qui avoient fait le soulèvement, publièrent une proclamation sous le titre *d'Acte du Peuple souverain*. Comment alors pouvoit-on fixer le soupçon sur le gouvernement ? Cette proclamation n'étoit pas l'ouvrage d'une multitude passionnée : ce n'étoit pas non plus celui des Romains éclairés sur leurs intérêts, puisqu'elle ne contenoit aucune réclamation du territoire que le Pape avoit cédé par le traité de Foligno. Il n'étoit donc pas difficile d'en deviner les véritables auteurs. A la place de la congrégation d Etat, on nomma cinq consuls qui furent investis des mêmes pouvoirs : ces

consuls exerçoient la magistrature suprême, à la place du souverain Pontife, qui étoit ainsi dépouillé de toute autorité, de tout pouvoir temporel. Les préfets, les édiles et les autres fonctionnaires furent institués par la proclamation même. On nomma huit députés pour réclamer la protection de l'armée française.

Cette proclamation fut publiée le 15 février, jour de l'anniversaire de Pie VI au souverain Pontificat ; et ce fut le 18 que le général Berthier monta en pompe au Capitole. Il déclara, au nom du peuple français, l'indépendance de la nouvelle république Romaine. C'étoit sans doute une fatalité bien remarquable,

que le général, qui confirmoit la catastrophe du pape, fût celui-là même qui avoit exposé sa vie pour faciliter le départ de Mesdames, lorsqu'elles se rendoient à sa cour pour y trouver un asile contre la persécution.

Les grands de Rome s'empressèrent de quitter une ville où ils prévoyoient bien qu'il n'y auroit plus de sûreté pour eux. Il auroit fallu leur supposer trop d'aveuglement pour imputer à ses habitans une révolution, où se terminoient les prospérité et l'éclat dont elle jouissoit depuis tant de siècles. Elle ne pouvoit plus s'appliquer la prophétie du chantre de Mantoue. Je donne à Rome un éternel empire. *Imperium sine fine dedi.*

Privés de leur territoire et de leur juridiction temporelle, les souverains pontifes n'avoient plus d'intérêt à séjourner à Rome.

Pie VI ne voulut pas lutter plus long-temps pour retenir un empire qui lui échappoit. Le général Berthier mit le comble aux procédés, dont il n'avoit cessé d'user envers ce Pontife si digne des hommages de la chrétienté, en lui donnant une escorte qui protégea sa retraite. Il se retira dans la Chartreuse de Pise en Toscane, où il se flattoit de terminer sa longue et pénible carrière; mais il en fut arraché l'année d'après, lorsque le Directoire ayant déclaré la guerre au grand-duc, fit emmener en France

ce Pontife comme prisonnier ou comme ôtage.

Je dois observer, pour la gloire du général Berthier, qu'il avoit retardé son entrée dans Rome, ne voulant point troubler les cérémonies de l'anniversaire du pontificat de Pie VI : aussi l'humanité n'a-t-elle rien à reprocher à sa fortune militaire. Il quitta l'Italie, peu de temps après que Pie VI eût quitté Rome, et y laissa un nom cher et respecté.

Le véritable héroïsme sait effacer tous les regrets, amortir toutes les haines. Darius expirant fait des vœux pour Alexandre.

Les révolutions de l'Italie ne sont

pas de mon sujet ; aussi me suis-je borné à en faire la plus succinte analyse : je n'entreprendrai donc pas de fixer l'opinion sur les véritables auteurs de celle qui venoit de changer la face de Rome. Elle s'opéroit contre le gouvernement ; on ne pouvoit donc, sous aucun prétexte, la lui attribuer : mais il y a aussi de grandes difficultés à en accuser le Directoire, qui, dans l'état de puissance et de gloire où il étoit parvenu, ne devoit s'occuper que du soin de faire reconnoître et d'assurer son état politique. Lors de l'insurrection de 1789, personne ne songea à en accuser le cabinet britannique. Il est aujourd'hui reconnu, d'après des pièces imprimées par l'auteur des *Mémoires histo-*

riques et politiques (7), que Pitt y eut la plus grande part, et qu'il prépara tous nos désastres. Il avoit un intérêt sensible à continuer la guerre. Les résultats devoient l'avoir éclairé sur sa fausse politique. En détruisant le gouvernement féodal en France, il changeoit en un peuple commerçant un peuple essentiellement agricole, et augmentoit ainsi les forces d'une nation dont il redoutoit déjà la rivalité. Si, lorsque les Français, à l'exception de ceux des côtes, tirant toutes leurs ressources de l'agriculture et des arts, étoient parvenus à balancer les forces maritimes des Anglais, et à détruire l'empire qu'ils exerçoient sur les mers ; que ne devoient-ils pas faire lorsque l'agriculture n'étant

honorée que de nom, les grands propriétaires, qui se contentoient du stérile hommage de leurs vasseaux, chercheroient leur considération dans les richesses acquises sur cet élément ? Le calcul arithmétique doit résoudre maintenant tous les problêmes. La nation qui fournit le plus d'hommes doit nécessairement l'emporter sur l'autre, lorsque les institutions sont les mêmes. Une révolution qui rend aux classes actives de la société un tiers de sa population absorbée par l'agriculture, la justice et le sacerdoce, étoit évidemment contraire aux intérêts de la Grande Bretagne. Les grandes fautes amènent de grands changemens ; et quant ces fautes sont des crimes, que

ne doit-on pas craindre de l'avenir?

Il se peut que, dans moins d'un demi-siècle, une grande puissance éprouve une révolution désastreuse, et que le trône soit occupé par un prince vertueux. On ne manquera pas d'en rechercher les causes : on les trouvera dans la politique astucieuse des cabinets, dans ce système d'envahissement des princes, qui emploient, à se détruire mutuellement, toute la durée de leur règne. Cette politique, ce système, dégradent la royauté dans l'esprit des peuples, et placent tous les trônes sur un théâtre mobile. La chute d'une couronne fait chanceler toutes les autres. Quand les rois eux-mêmes coupent les fils

qui l'attachent aux voûtes célestes, sa durée éphémère ne la fait considérer que comme ces astres dont l'apparition fortuite inspire moins d'admiration que d'effroi. En censurant la conduite d'un ministre, mon intention ne peut être d'altérer le respect dû à tous les gouvernemens. Tout ami de l'ordre fera des vœux pour que leur repos ne soit jamais troublé ; mais il n'en est aucun qui ne soit exposé à l'influence d'un génie prépondérant, dont l'ambition amène ces crises funestes dont les grandes révolutions sont la suite.

Les Anglais peuvent donc être soupçonnés d'avoir opéré cette révolution, qui devoit rallumer la

guerre dans le sein de l'Italie. Quoique quatorze d'entr'eux eussent assisté à la messe qui fut célébrée en l'honneur de la nouvelle république, tous les cardinaux arrêtèrent dans un consistoire d'implorer l'assistance de Ferdinand IV : ce monarque étoit invité à venir défendre Rome. L'Angleterre avoit une influence marquée dans ce cabinet, qui eût mieux fait sans doute de prendre pour modèle de sa conduite celle du roi d'Espagne, qui devoit être regardé comme le chef de la maison de Bourbon, depuis la destruction de sa monarchie en France.

Ferdinand céda au génie de l'Angleterre. Séduit par l'éclat de ses promesses, il fit cette guerre mal-

heureuse qui mit à deux doigts de sa perte, sa personne, sa famille et son Etat. Le Directoire préluda par forcer le roi de Sardaigne à renoncer à tous ses droits sur ses Etats de Terre Ferme: il avoit cependant refusé d'entrer dans la nouvelle coalition. Emmanuel reçut comme une grace la liberté de se retirer en Sardaigne en abandonnant le Piémont à la république. Il remit aux habitans le serment d obéissance qu'ils lui avoient prêté.

Les Anglais étoient parvenus à renouer la coalition, le roi de Naples se déclara le premier. Le plan étoit éblouissant: les Anglais devoient fournir tout l'argent et toutes les étoffes nécessaires pour la

solde et l'habillement des troupes. Une armée russe devoit se montrer et agir sur différens points de l'Italie. Ferdinand se voyant à la tête d'une armée de 40 mille hommes, tenta la fortune de cette guerre, et fit une première faute, qui fut décisive, s'étant mis en campagne au fort de l'hiver, saison difficile pour la marche et l'approvisionnement d'une grande armée.

Il est facile d'être prophète après l'événement, et je ne m'attribuerai point ici d'autre mérite. Mais, quelle que fût la supériorité de l'armée Sicilienne par le nombre, il ne falloit pas mener à l'ennemi des troupes levées à la hâte dans un pays abâtardi par une longue

paix, et où le souffle de la sédition avoit tout corrompu : il falloit les assujettir à une discipline sévère, les faire à la fatigue par des marches, et les aguerrir par des combats partiels. Une sage lenteur dans l'exécution du plan général, et une continuelle activité à harceler, à inquiéter un ennemi qu'on eût ainsi forcé de diviser son armée peu nombreuse, donnoit le temps aux coalisés d'agir. Ferdinand IV étoit bien parvenu à compléter une armée ; mais il n'avoit point assez de vieilles troupes pour incorporer les nouvelles levées, qui, n'ayant point eu le temps de prendre l'esprit militaire, ni même de se connoître, furent dissipées presque sans avoir combattu.

Au lieu de prendre des positions militaires pour prolonger une guerre dont la durée eût ruiné notre armée, dans un pays que nous avions nouvellement conquis, le roi de Naples entra dans Rome, dont il abolit le nouveau gouvernement, et commit ses forces au destin d'un seul jour. Son armée ayant manqué de vivres, par les contre-temps de la saison rigoureuse pour les Italiens, se livra aux murmures, et fut battue ou plutôt dissipée au premier feu, sans donner aucun espoir de parvenir à la rallier.

Lorsqu'on en juge par les résultats ; lorsqu'on voit Championet, lorsqu'on entend ce général dire :

tel jour je serai dans Rome, dont le nom excite toujours l'étonnement, quoiqu'elle ait été prise toutes les fois qu'elle a été attaquée, et qu'effectivement il y arrive; lorsqu'après avoir tout réglé en vainqueur dans cette ancienne capitale du monde, il dit : tel autre jour je serai à Naples; on croit entendre César qui s'étonne de ses prodiges. Mais, lorsqu'on réfléchit sur l'esprit des soldats qui composoient l'armée napolitaine; lorsqu'on sait que ces soldats avoient fait serment à leurs familles, avant de s'en séparer, de ne pas se battre contre les Français, et de profiter du premier combat pour rentrer chacun dans ses foyers; lorsque le général Mack les expose à

un

un combat décisif sans leur avoir fait faire un seul exercice, sans les avoir assujettis à aucune discipline qui ne pouvoit être trop sévère ; le prodige s'évanouit, et on plaint le monarque que de pareilles troupes réduisent à fuir.

Les exemples de l'antiquité ne sont jamais à négliger. Les succès et la conduite de Marius accusent celle du général Mack, qui commandoit sous Ferdinand. Le général Romain avoit une grande réputation et la confiance de son armée : cette armée étoit aguerrie et disciplinée ; cependant lorsqu'il eut à combattre contre les Teutons et les Cimbres, qui avoient répandu en Italie la terreur qu'y entretenoient

les armées françaises, il ne voulut en venir à une action décisive qu'après avoir familiarisé les Romains avec la vue de ces nouveaux ennemis. Il les fit camper près d'eux, leur ménagea les occasions de se mesurer dans de légers combats ; et ce ne fut qu'après les avoir remplis du desir et de l'espoir de vaincre, qu'il livra la bataille qui sauva l'Italie.

Le roi rentra dans Naples avec précipitation, tandis que le général Mack, retranché sur la gauche de Volturne, sollicita inutilement des renforts de la cour de Vienne. Son armée livrée à l'insubordination, l'ayant menacé de le mettre en pièces, le réduisit à se jeter dans les bras des Français.

Mesdames apprirent à Caserte cette nouvelle catastrophe. Le roi témoignoit encore quelque résolution ; les Lazzaroni, qui sont à Naples ce que sont à Paris les gens des Halles, des ports et des marchés, et en général toutes les classes de la capitale, lui donnèrent les plus grandes marques de dévouement et de sensibilité. Ils promettoient tout ; mais seulement autant qu'ils ne seroient pas forcés d'aller chercher l'ennemi : ils vouloient attendre qu'ils fussent attaqués dans leurs murs. Voilà le peuple quand il commande à ses maîtres, lors même qu'il leur est dévoué !

Les grands qui révolutionnoient

Naples faisoient entendre au peuple et aux soldats que cette guerre étoit contre le vœu et les intérêts du roi ; qu'elle étoit l'ouvrage de la reine et du ministre, dévoués l'un et l'autre à la maison d Autriche, ajoutant que les Français, vrais amis des Napolitains, n'avoient d'autre but que de contraindre le roi à ne pas entrer dans une guerre désastreuse dans laquelle ils n'eût dû prendre aucune part.

La première levée ne s'étoit faite qu'en employant des mesures extraordinaires, et sur lesquelles on avoit gardé le plus grand secret. Toutes les lettres étoient parvenues au même instant dans toutes les municipalités. Le peuple alors étoit

en garde contre tous les agens du gouvernement : ces agens avoient montré tant de répugnance qu'on désespéroit de la vaincre une seconde fois. Un nouvel ordre de recrutement eût révolté Naples et toute la Sicile.

La propagande, qui professoit en France l'athéisme le plus révoltant, affectoit tous les dehors d'une sainte ferveur, rejetant comme une calomnie la destruction des autels et des temples qui ne présentoient que des ruines, et dont le dernier étoit menacé. Championet qui marchoit au flambeau de cette secte, se présentoit comme le protecteur du culte et comme l'appui et le vengeur de la liberté, suivant le style

d'usage. L'illusion fut telle, que de pieux évêques alloient au-devant de lui, et forçoient les gouverneurs d'ouvrir les portes des villes et des citadelles même, sans attendre de sommation.

La retraite du général Mack et de son état major, dans le camp des Français, plongeoit le roi dans la plus grande irrésolution ; ne sachant s'il devoit attendre l'ennemi, dont l'approche pouvoit donner de l'énergie au peuple de Naples, qui lui étoit toujours affectionné. Il se fit voir tout un jour au balcon de son palais, où les chefs des Lazzaroni lui réitérèrent le serment de mourir sous ses yeux : ce serment étoit purement volontaire, et le roi

ne doutoit pas de leur sincérité. L'assassinat de son courrier qu'il envoyoit à l'Empereur, et qui fut égorgé près de son palais, le fit sortir de cette irrésolution. Son départ fut si prompt que Mesdames ne purent en être averties. Il fit embarquer secrètement ses effets les plus précieux, et passa en Sicile sur un vaisseau portugais.

Les meurtriers qui avoient massacré le courrier, accusèrent la reine Marie-Caroline d'avoir fait commettre cet attentat. C'est ainsi que la reine Marie-Antoinette avoit été accusée d'avoir fait assassiner M. de Flesselles, et que des écrivains de cette secte impriment encore aujourd'hui sous nos yeux

cette calomnie, quoique le meurtrier, le nommé Moraire, soit parfaitement connu, et que qui que ce soit n'eût pu prévoir que les jours de ce prévôt des marchands fussent menacés : le roi l'avoit mandé et l'attendoit ce jour-là même à Versailles, pour travailler avec lui sur les subsistances.

On ne peut douter que ce massacre et cette calomnie n'ayent décidé le roi à passer aussi précipitamment en Sicile : il étoit d'ailleurs persuadé qu'il avoit été trahi dans la malheureuse expédition de Rome ; et cette persuasion n'est pas encore détruite dans tous les esprits. Les grands et les nobles en général payèrent bien cher l'esprit

d'opposition qu'ils n'avoient cessé d'entretenir. Le roi n'eut pas quitté Naples, que l'esprit anarchique désola cette capitale. Les notables prétendoient que, toutes les fois que le roi étoit sorti du territoire, c'étoit à eux qu'appartenoit le droit de commander dans la cité, qui se hâta d'organiser la milice urbaine. Le vice-roi, le prince Pignatelli, fit remettre au peuple et aux Lazzaroni la citadelle et tous les forts. Ce fut alors que chaque parti signala ses vengeances; les Lazzaroni s'insurgèrent contre les nobles: le comte de Latour fut assassiné, ainsi que son frère, et sa maison fut pillée. Le prince Pignattelli, (Moliterne) colonel d'un régiment de cavalerie, s'étant offert aux

Lazzaroni, dont il étoit connu par une réputation de bravoure, s'introduisit dans la citadelle de Saint-Eramo où ils commandoient, et les en chassa par artifice, en leur donnant une fausse liste de nobles qu'il leur dit être les ennemis du roi. Moliterne, ainsi maître de la citadelle, en donna avis à Championet qui s'approcha avec son armée.

Les Lazzaroni forment un tiers de la population de cette grande cité. On ne peut se faire une idée de leur fureur, lorsque Moliterne leur eut fermé les portes de la citadelle. Le prince de la Tour avoit été assassiné pour avoir écrit une lettre à Championet : les Laz-

zaroni refusèrent d'entendre sa justification.

Tandis que l'anarchie préparoit les scènes d'horreurs qui devoient désoler une des plus belles villes de l'Univers, et dont cet assassinat fut le prélude, Mesdames étoient errantes. Le roi leur avoit écrit avant son départ (22 xbre. 1799), s'excusant sur les circonstances qui ne lui avoient pas permis de les attendre ni de les prévenir : il leur conseilloit de ne point approcher d'une ville que menaçoient tout les malheurs. Leur première résolution avoit été de passer en Sicile ; mais ayant été séparées de la famille royale par ce contre-temps, elles préférèrent d'aller à Trieste où

elles se croyoient plus à l'abri des tempêtes révolutionnaires. Elles avoient toujours vécu dans la plus grande intimité avec la reine, princesse affectueuse et digne de partager le sceptre de Ferdinand, dont elle eût fait le bonheur dans des temps plus prospères. « Notre malheur, leur écrivoit, le 14, cette princesse, en leur apprenant la déroute de l'armée royale, ne vous rend que plus chères et plus intéressantes aux yeux du roi : notre résolution est de passer en Sicile; et nous regarderons comme un allégement à nos revers de vous posséder dans le seul coin de terre qui nous reste, et de partager avec vous dans ce refuge notre pain de douleur ».

Cette résignation de la reine de Naples ne lui faisoit rien perdre de sa constance dans les revers : on vit toujours en elle la fille de l'auguste Marie-Thérèse.

Le courrier, qui remit à Mesdames la lettre du roi, avoit eu ordre de les accompagner jusqu'à Manfredonia, où elles devoient trouver une frégate pour les transporter, soit en Sicile, soit à Trieste, ou dans tel autre endroit qui leur conviendroit davantage ; elles suivirent ce conseil : mais à peine furent-elles à quelques milles de Caserte, que M. de Chatelux reçut une lettre qui lui annonçoit que la frégate sur laquelle on avoit compté n'étoit plus dans ce port.

Elles n'en continuèrent pas moins leur route pour Manfredonia.

Elles avoient éprouvé toutes les peines qui pouvoient affliger leur ame sensible; et c'est ici que commence une autre carrière d'infortune. Elles trouvèrent en arrivant le marquis de Gallo qui se rendoit à Vienne, chargé d'une négociation, qui requéroit la plus grande célérité : on présume que ce négociateur pacifique vouloit raffermir le traité de Campo-Formio, dont la rupture définitive étoit encore incertaine. La ville de Peschiera venoit de se rendre aux troupes de la république : cette ville étoit voisine de Manfredonia; la garnison s'étoit rendue sans tirer un seul

coup de canon. C'étoit la seule barrière qui les séparât des Français. Sans les embarras de Championet que retenoient les troubles de Naples, il eût pu envoyer un détachement auquel elles n'auroient pu échapper : elles voyageoient sous des noms étrangers ; mais elles avoient une suite trop nombreuse pour qu'elles pussent se flatter de garder l'incognito. Elles avoient dans leur voiture mademoiselle de Narbonne, le comte, la comtesse et le vicomte de Chatelux ; dans la seconde voiture, étoient la comtesse Louise de Narbonne, mademoiselle Chatelux, l'évêque de Pergame, avec le médecin et le chirurgien des princesses ; les autres voitures venoient

ensuite, et se succédoient de douze heures en douze heures : cette suite étoit de soixante personnes, et le soin qu'elles en avoient les occupoit sans cesse.

Il n'y avoit dans le port que deux misérables polacres, à peine en état de tenir la mer, et qui pouvoient être la proie du premier corsaire qui se seroit présenté. Quoique le marquis de Gallo fût convaincu du danger où les exposoit le moindre retard, il n'osa prendre sur lui-même de leur conseiller d'entreprendre une navigation sur de telles barques : la nécessité de se rendre à Vienne ne lui permettant pas de différer, l'obligea d'en prendre une et de s'exposer à des dangers qu'il redoutoit pour les princesses ; mais

il côtoya le rivage, déterminé à se faire mettre à terre au premier endroit où il y auroit quelque sureté et d'où il pourroit se rendre à Vienne, n'importe de quelle manière, même à cheval. D'après le conseil que leur donna ce ministre, elles retournèrent à Foggia où l'on étoit plus à-portée de connoître les événemens et d'en profiter. Cette ville offroit plus d'issues pour échapper à l'ennemi. Comme elles approchoient de Foggia, elles rencontrèrent une voiture des gens de leur suite, qui les conjurèrent, les larmes aux yeux, de ne pas rentrer dans une ville qui ne leur présentoit aucune sureté, où même ils jugeoient qu'elles seroient en péril, vu la mauvaise disposition des esprits.

Il n'y avoit pas de résolution dont les princesses ne fussent capables. Dans toutes les occasions elles avoient montré une ame supérieure à leur bonne et à leur mauvaise fortune : elles étoient résignées, et ne témoignoient de trouble et d inquiétude que pour les personnes de leur suite, qui ne se seroient séparées d'elles, que pour entrer dans les cachots. Cette horrible perspective leur étoit toujours présente et occupoit toutes leurs pensées ; elles marchoient depuis dix jours, allant et revenant sur leurs pas et sans avancer. Les gens d'équipage souffroient toutes les injures de l'air dans une saison rigoureuse. Le climat variable leur faisoit éprouver dans un jour les incommodités des

quatre saisons. Elles répondirent qu'il falloit se résigner ; qu'environnées de toutes parts d'ennemis et de dangers, il falloit au moins dans cette alternative prendre le parti qui leur promettoit une issue, quoiqu'incertaine.

La moins âgée des princesses, madame Victoire étoit dans sa 65e année ; et quoiqu'elle fût très-incommodée, elle montroit autant de résolution que madame Adélaïde. L'ordre fut donné pour Foggia : la ville étoit attachée au roi, mais le gouvernement étoit nul et méconnu. Ses préposés y tenoient une conduite équivoque, voulant se ménager la faveur des vainqueurs et des vaincus : leur retenue étoit pru-

dence aux yeux du roi s'il venoit à recouvrer son autorité ; et, dans le cas contraire, une preuve de leur attachement secret au parti de la liberté. On croyoit pouvoir compter sur le président de la douane, l'homme le plus considérable de Foggia. Le tribunal de la douane jugeoit les procès auxquels donnoit lieu la perception des droits du roi sur tous les bestiaux de la Pouille : à ce titre, le président jouissoit de la première considération, et occupoit le palais du roi. Mesdames en reçurent l'accueil le plus froid : il feignit d'être malade pour se dispenser de leur rendre les devoirs que la bienséance exigeoit.

Cette réception étoit le thermo-

mètre du jour : les nouvelles étoient désastreuses : il n'y avoit dès-lors aucun espoir que le président recouvrât sa santé et qu'il leur fît une meilleure réception. Championet étoit maître absolu de Naples, où il éprouvoit plus de peine à rétablir l'ordre qu'il n'en avoit eu à la conquérir. Le président fit avertir M. de Chatelux que le séjour de Mesdames lui causoit de sérieuses inquiétudes, l'invitant à leur conseiller de s'éloigner au plus tôt; mais tout en leur donnant ce conseil, il refusa d'expédier un ordre pour qu'on leur remît une des deux polacres qu'elles se décidèrent à faire charger à Manfredonia. Le marquis de Gallo n'en étoit pas encore parti, n'ayant osé prendre au nom du

roi celle où il avoit résolu de s'embarquer d'abord. On voit où en étoient réduites les affaires de Ferdinand IV.

Mesdames étoient donc dans une sorte de prison à Foggia ; on étoit au 5 janvier. C'étoit le 23 décembre qu'elles avoient quitté Caserte ; ainsi elles portoient déjà le poids de quinze jours d'incertitude. Le mal que l'on craint est toujours plus pénible, plus douloureux, que celui que l'on ressent réellement. Rien ne fatigue autant que cette alternative d'espoir et de crainte : il est peu de Français qui n'en puisse juger par sa propre expérience.

Le comte de Chatelux perdant

tout espoir prochain de s'éloigner de Foggia, prit le parti d'écrire à l'amiral Outschakow. Il lui marqua, qu'il étoit plein de confiance dans les sentimens d'un général à qui l'Empereur de Russie avoit confié l'expédition glorieuse dont il étoit chargé; il lui peignoit la situation douloureuse où se trouvoient Mesdames, tantes du roi; que les liens d'amitié qui avoient toujours existé entre sa majesté impériale et cette famille aussi infortunée qu'elle étoit illustre, l'assuroient qu'il jugeroit que la gloire de l'Empereur étoit intéressée à protéger deux princesses qui cherchoient un abri contre la rage des ennemis implacables de leur maison; et qu'enfin les liaisons personnelles et amicales qui avoient

toujours régné entre la famille impériale et la famille royale, surtout pendant le voyage et le séjour du comte du Nord en France, ne lui laissoient aucun doute sur le succès de sa demande pour Mesdames, ses tantes ».

Les Russes étoient alors en Italie. On peut donc juger de la double faute qu'avoient faite les conseils de Ferdinand en entrant si promptement en campagne, et sur-tout en changeant en un coup de main une guerre, qui, conduite avec une sage lenteur, ruinoit un ennemi et donnoit aux alliés le temps d'arriver : on ne peut douter que les boulevards de l'Italie n'eussent été relevés. Cette faute heureuse pour nous

nous a peut-être sauvé la république.

On ne pouvoit douter de la générosité de l'amiral Outschakow : la Russie rappeloit les beaux jours du siècle de Louis XIV et de Louis XV. Les Russes avoient perdu leur rudesse, et n'avoient conservé des anciens Scythes leurs ancêtres que cette valeur intrépide qui subjugue les empires : ils étoient venus prendre dans nos murs cette urbanité et cette politesse que nous avions empruntées des Grecs, et que nous avions encore perfectionnées. Une secte ignoble et sanguinaire chassoit devant elle ces qualités aimables et brillantes, qui servent d'ornement à la vertu et

relève la gloire des peuples. Nous aurions donc été réduits à les aller chercher nous-mêmes, après plusieurs siècles, chez les peuples à qui nous les avions données!

Il n'y avoit point d'incertitude dans la réponse de l'amiral Oustchakow; mais on ne savoit comment lui faire remettre la lettre. On ne put se dispenser de la confier au président de la douane, qui, en l'interceptant, eût pu se faire auprès du vainqueur un mérite de cette perfidie. Sa conduite autorisoit tous les soupçons les plus défavorables. C'étoit une nécessité cependant d'user de confiance en lui. Il n'y avoit d'ailleurs aucune voie sûre. Il falloit que la lettre passât de gouverneur en gouver-

nour, jusqu'à Otrante : ce n'étoit que de ce port qu'elle pouvoit être envoyée directement à Corfou.

En général, la poste aux lettres est mal servie dans tous les Etats d'Italie. Elle y est à peine ce qu'elle étoit en France à l'époque de sa création. A Naples même, il n'y a point de facteurs pour la distribution des lettres et des paquets.

L'incertitude, où l'on devoit être sur la destinée de cette lettre, décida le comte de Chatelux à en écrire une autre au vice-roi de Naples. Il en reçut pour réponse qu'il ne pouvoit disposer d'aucun vaisseau ; que les escadres Anglaise et Portugaise venoient d'appareiller ; qu'il n'avoit

à sa disposition aucune espèce de secours dont il pût disposer en faveur de Mesdames ; qu'elles devoient elles-mêmes pourvoir à leur sûreté, lui conseillant cependant de suivre l'exemple du marquis de Gallo. Ce négociateur étoit heureusement parvenu à Brindes.

Mesdames voyoient passer à tout instant des bandes de déserteurs que leurs officiers conduisoient par détachemens. Si ces officiers eussent eu quelque bonne volonté, ils auroient pu les former en corps, et inquiéter un ennemi qui ignoroit le pays dont ils connoissoient toutes les positions. Le peuple de Foggia étoit toujours fidèle, et traitoit de traître ces déserteurs ; mais ce peuple lui-

même étoit imbu des plus funestes préjugés, croyant que c'étoient le ministre et le général Mack qui, les premiers, avoient trahi le roi et vouloient livrer son armée. Le prince Moliterne, qui avoit arboré le pavillon tricolor sur la citadelle de Naples, étoit proclamé comme le seul homme en qui sa majesté Sicilienne dût avoir confiance.

C'étoit au milieu de ces vicissitudes, ou plutôt de ces périls renaissans, que madame Victoire approchoit du terme de sa carrière. Son médecin avoit jugé qu'elle n'étoit point en état de soutenir plus longtems les fatigues de ces voyages si pénibles. Il fallut cependant céder à la nécessité. Le 15 Janvier 1800,

les princesses montèrent en voiture et allèrent coucher à Cérignol, petite terre qui appartenoit au comte d'Egmont, et dont les habitans montrèrent le plus grand empressement à les recevoir. A l'instant où elles quittoient Foggia, on leur avoit donné avis de la suspension d'armes, qui venoit d'être signée avec l'armée républicaine. Ferdinand consentoit à ne point l'inquiéter, et à lui laisser toutes les villes et toutes les places qu'elle occupoit dans l'Abruze et la Pouille, jusqu'à la rive gauche de l'Offante.

De Cérignol, Mesdames se rendirent à Trani où elles séjournèrent; cette suspension leur permettoit de respirer : mais à peine

y furent-elles entrées, que cette petite ville offrit le spectacle d'une guerre civile. Le parti royal triomphoit et donnoit la chasse aux jacobins, dont le nom partout repandu étoit partout en horreur. Les princesses n'avoient aucune part à ce mouvement; mais il étoit alarmant pour elles, parce qu'il pouvoit donner lieu à une réaction dont elles eussent été les victimes.

M. de Chatelux jetoit les yeux sur Raguse pour l'embarquement des princesses. La mer étoit infestée de corsaires. M. de Clairambaut qui s'y étoit réfugié, étoit son ami; il pouvoit compter sur son zèle: il lui fit part de son projet de se rendre incessamment dans cette

ville, l'invitant à faire toutes les démarches nécessaires pour s'assurer d'une escorte de schebeks impériaux, dans le cas où il ne pourroit obtenir un vaisseau armé. Le comte de Modi, gouverneur de la Dalmatie autrichienne, auquel s'adressa M. de Clairambaut, ne put accorder qu'un schebek, qui ayant été battu par la tempête et contrarié par les vents, fut obligé de rentrer à Cattaro, après 22 jours de navigation.

Mesdames partirent de Trani avec leur suite, qui s'y étoit rendue de Manfredonia dans une chétive tartane : elles prirent la route de Brindes; mais l'état déplorable de la santé de madame Victoire ne permit pas de passer la ville de Barri, très-attachée à leur maison.

L'Archevêque et le Gouverneur leur témoignèrent les plus grands égards ; mais l'un et l'autre leur manifestèrent les plus vives inquiétudes sur un trop long séjour. La grande explosion venoit d'éclater. L'armistice que le roi avoit signé en fut l'occasion : les deux millions n'ayant point été fournis, Championet avoit rompu la trève et s'en étoit approché. Les Lazzaroni, fidèles à leur serment, s'étoient joints aux troupes royales qui formoient au plus un corps de 300 hommes composé d'Allemands et d'Albanois : mais, ayant tiré quelques coups de fusil hors portée, ils étoient rentrés précipitamment dans la ville dont ils avoient voulu disputer l'entrée et s'étoient fait massacrer.

On apprit avec ces détails que des commissaires français étoient à peu de distance de Barri. On ne voyoit dans le port qu'une misérable tartane; mais il n'y avoit ni à délibérer ni même à réfléchir. Madame Victoire préféroit de périr au milieu des flots, plutôt que de tomber mourante entre les mains des commissaires français : son état étoit affreux. Son médecin commençoit à en désespérer. On l'embarqua sur cette tartane, connue dans la mer Adriatique, sous le nom de *trabacolo*. Il n'y avoit pas de femme assez petite pour se tenir debout dans l'entrepont : Mesdames s'y logèrent avec leur suite. La ville de Barri avoit envoyé féliciter les commissaires français; et Mesdames, avant d'en-

trer dans le bâtiment, avoient vu distribuer les cocardes révolutionnaires.

On leva l'ancre à l'approche de la nuit; le temps étoit favorable. M. de Chatelux, qui venoit de recevoir une réponse infiniment obligeante de l'amiral Russe, crut être à la fin de tant de traverses; et jouir enfin de la satisfaction de voir dans un port assuré le précieux dépôt confié à ses soins. Vaine espérance! Il suffisoit cependant d'arriver à Brindes, où Mesdames étoient attendues par l'escadre du contre-amiral Pustakin. Sur la lecture de la lettre de M. de Chatelux, l'amiral Outschakow avoit expédié l'ordre d'appareiller cette escadre pour la

mer Adriatique, *afin d'y accueillir et d'y recevoir les éminentes personnes indiquées dans la lettre :* on fit pendant la nuit environ 20 lieues d'Italie. Tout présageoit une heureuse navigation, lorsque le vent devint aussi contraire qu'il avoit été favorable; et la mer fut si furieuse, qu'il fut impossible de gouverner et de tenir les voiles déployées. Le lendemain au soir on fut obligé de jeter l'ancre au môle de Barri, à peu de distance du port où l'on s'étoit embarqué. Cette petite ville étoit alors dans la plus grande confusion, le tocsin sonnoit, le bruit des coups du fusil se mêloit à ce son lugubre et aux cris des victimes; les maisons étoient en feu : les deux partis en étoient venus aux

mains ; et les flammes dont le ciel étoit embrasé annonçoient la victoire des républicains, qui s'avancèrent vers le rivage à la naissance du jour et menacèrent la tartane.

L'expérience du malheur apprend à le supporter ; mais celui que Mesdames éprouvèrent dans cette occasion étoit nouveau pour elles. Elles couroient plus de dangers qu'aucun des poëtes dont la lecture leur étoit familière, n'en avoit rassemblés dans ses fictions ingénieuses. On peut aussi dire que leur courage au milieu de ces périls réels étoit au-dessus de celui que ces peintres ingénieux donnent à leurs héros dans leurs dangers imaginaires. Elles versèrent quelques larmes, et

c'étoit un tribut qu'elles devoient à l'humanité ; leur douleur majestueuse étoit excitée par le spectacle des souffrances de tant de personnes que leur fidélité attachoit à leur sort. Elles ne redoutoient pas la mort. La seule crainte qu'elles avoient de tomber au pouvoir des révolutionnaires, naissoit des outrages qu'ils pouvoient faire à leurs restes inanimés. L'exemple de la princesse Lamballe et du duc de Brissac justifioit leurs alarmes.

Le Patron venoit de déclarer qu'il étoit impossible de tenir la mer, ni même de rester en rade, et que c'étoit une nécessité de rentrer dans le port de Barri. Le mole, où mouilloit la tartane, en étoit encore

à cinq milles. On en étoit à ce comble du désespoir lorsque le vent changeant pour la troisième fois, permit d'appareiller et de faire voile pour Brindes, où l'on arriva sans éprouver aucune bourasque, et sans autre inconvénient que celui d'une mer profondément agitée.

Le pavillon Napolitain flottoit sur la citadelle. Les yeux avides de voir l'escadre Russe se portèrent sur les vaisseaux, mais il n'y en avoit plus dans le port : les escadres en étoient parties. On avoit pu croire que les princesses avoient changé de résolution : on ne pouvoit prévoir les contre-temps qui les avoient retardées à ce point. Le marquis de Gallo, à qui elles étoient

pareillement destinées, en avoit profité pour se rendre à sa destination.

Brindes ou Brindisi est l'ancienne Brindes des Romains, mais bien différente de ce qu'elle étoit au temps de sa splendeur lorsqu'elle servoit d'entrepôt à leurs flottes. Cette ville, à peine peuplée de 3 à 4 mille ames, avoit le meilleur esprit, et, comme toutes les autres, étoit très-affectionnée au roi de Sicile ; mais elle étoit frappée de la même terreur. La renommée y avoit encore grossi les événemens malheureux qui s'étoient passés dans Naples, et aucune ville ne vouloit s'exposer à en éprouver de semblables. On y avoit cependant préparé des logemens

pour Mesdames ; mais elles ne jugèrent pas à propos de mettre pied à terre. Le bruit se répandoit que les commissaires français, plus à craindre que les généraux et les armées, devoient y arriver ; alors elles préférèrent de rester sur leur tartane si incommode sur-tout pour des femmes.

» Quoiqu'effrayées des dangers de naviguer, les princesses auroient préféré de se livrer de nouveau à la fureur des flots, plutôt que d'être à la merci des républicains ; si les commissaires fussent arrivés elles étoient décidées, en quelque disposition que fussent les vents, de s'éloigner et de cingler vers Trieste ou vers Corfou. De quelque point de vue qu'on

puisse envisager ces douloureuses incertitudes, elles ne laissent que de lugubres pressentimens ; le repos même étoit déjà un malheur pour les individus qui séjournoient renfermés et circonscrits dans un tel bâtiment, où chacun n'ayant pas la place de son corps, ne respiroit l'air que par l'évasure du tillac. Les uns couchoient sur des nattes, les autres sur les coussins des voitures, peu sur des matelas. Ils étoient au nombre de soixante, et par conséquent très-pressés : les princesses seules avoient deux bien petites chambres, et deux petits lits ; les femmes-de-chambre couchoient sur des matelas, qui, de jour, servoient de siége. Il fallut cependant passer trente-un jours

de cette manière, et sans pouvoir se déshabiller ; trop heureux encore de conserver ce frêle bâtiment, que les matelots vouloient abandonner. On ne put se soustraire à cette menace qu'en concluant avec cet équipage un marché onéreux (*) ».

Tel est le récit que fait de cette position de Mesdames un des fidèles compagnons de leurs voyages et de leurs infortunes.

Les deux princesses avoient dans la lecture une ressource inépuisable contre l'ennui : madame Adelaïde y donnoit quatre heures par jour. Elle avoit contracté cette ha-

(*) Journal du Voyage de Mesdames.

bitude depuis son extrême jeunesse : lorsqu'elle étoit fatiguée de lire elle-même, une dame d'honneur continuoit sa lecture : cet exercice étoit partagé entre le matin et le soir. L'ordre à ses femmes-de-chambre étoit d'entrer dans son appartement, hiver comme été, à six heures et un quart, quelquefois plus tôt, mais jamais plus tard. On doit moins s'étonner de leurs profondes connoissances, de leur sagacité, et du courage qui se développoit en elles au milieu des plus affreux périls.

Cependant, les commissaires français, ces hommes qui inspiroient plus d'effroi que tous les élémens en courroux, ne se présen-

tèrent pas. M. de Chatelux qui montroit le même zèle et la même intelligence que M. de Narbonne, auquel il avoit succédé dans la place d'écuyer des princesses, profita de leur absence pour négocier un emprunt avec l'amiral Oustchakow; il usa pour cet effet de l'entremise d'un officier Russe qui se rendoit à Corfou. La caisse de Mesdames étoit épuisée : on n'eût pu prévoir, lors de leur départ de Caserte, tant de contrariétés qui les enchaînoient à ces rivages malheureux. L'équipage exigeoit six mille ducats. On attendoit des nouvelles de cette négociation, lorsque l'événement le plus singulier vint faire distraction à tant d'idées alarmantes qui agitoient tous les esprits.

Un jeune Corse sembloit devoir opérer malgré lui-même une contre-révolution dans toute l'Italie. Quelques traits de ressemblance avec le prince héréditaire de Naples, fit naître et accréditer l'erreur que ce jeune Corse étoit le fils du roi. Tous les cœurs s'attendrissoient en le voyant : on s'empressoit autour de lui ; il étoit l'objet de la curiosité générale et de toutes les conversations. Ceux qui le voyoient gémissoient de son dénuement : c'étoit un petit infortuné, *poverello*, et dans les villes éloignées la renommée publioit qu'il étoit à la tête d'une armée considérable. Le desir dans les uns, la crainte dans les autres, réalisoient cette utile chimère, dont le roi de Naples eût pu

profiter : l'ivresse étoit telle que quiconque eût osé dire que ce jeune étranger n'étoit pas le prince héréditaire, eût été poignardé à l'instant par la multitude, tant cette illusion lui étoit chère. Admis auprès de Mesdames à la faveur de M. de Chatelux, qui connoissoit un de ses compagnons, il leur conta son aventure. Il avoit quitté l'armée de Condé en 1797, contraint dans la suite de sortir précipitamment, ainsi que les autres Corses prisonniers de l'Angleterre, de la ville de Tarente au moment où l'on y plantoit l'arbre de la liberté. L'erreur de son existence, occasionnée comme on a vu par la ressemblance, avoit d'abord excité quelques légers mouvemens dans

un village près de Brindes, sans qu'il eût songé a y faire aucune attention : mais les matelots du bâtiment ayant assuré connoître parfaitement le prince héréditaire, assuroient avec la même certitude que le jeune Corse étoit le fils du roi : ils disoient l'avoir vu avec l'uniforme des gardes-du-corps. Sur cette assurance, les Brindisiens l'avoient conduit malgré lui à l'église; et, après avoir exigé et pris ses ordres, ils avoient chassé de leur ville les Jacobins dont les triomphes augmentoient la haine attachée à leur nom. Le peuple fléchissoit sous la verge de la terreur, et révéroit l'image de la royauté, qu'on le forçoit d'abolir.

Il eût été très-dangereux de contrarier

contrarier l'erreur du peuple ; et cependant il étoit désagréable aux princesses de se voir forcées à protéger une telle tromperie par leur approbation apparente. Il falloit attendre les moyens d'éclaircir avec prudence une aventure aussi étrange. Le lendemain on vit beaucoup de peuple, et une quantité considérable de barques ornées et pavoisées sous le pavillon Napolitain, convoyant le prince. Il parut environné de ce cortège. Il faut avouer qu'un trompeur auroit pu tirer avantage de quelques traits de ressemblance établie par l'opinion plutôt que par la raison : il vint à bord, et s'enferma avec les princesses dans leur petite cahute. Il s'empressa de leur apprendre qu'il étoit

le comte de Corbera, Corse émigré, et très-fidèle au roi; que, voyageant à pied, et dans un assez mauvais équipage, il ne se seroit jamais attendu à une erreur aussi singulière; qu'il avoit résisté, autant qu'il lui avoit été possible, et toujours inutilement; que son intention avoit été de prendre du service dans l'armée de Naples. Il supplia les princesses de témoigner auprès des deux rois la droiture de ses intentions et la pureté et la loyauté de ses sentimens. Le comte de Chatelux lui demanda par quels moyens il croyoit terminer un rôle si dangereux et si difficile à continuer. Il répondit qu'il avoit déjà engagé le peuple à le laisser partir pour Corfou où il alloit demander des se-

cours à l'amiral Oustchakow. Sa douceur, son noble désintéressement, la conduite prudente et sage qu'il avoit tenue, dans une circonstance aussi critique et aussi extraordinaire, le rendoient excusable et très-intéressant. Il est certain que le peuple auroit poignardé quiconque auroit osé nier que cet étranger fût le prince héréditaire. On se disputa l'honneur de conduire à Corfou la barque qui portoit l'héritier du trône des Deux Siciles.

Le comte de Corbera, après leur avoir conté cette étrange aventure, prit congé des princesses dont il refusa constamment les offres d'argent, et cingla pour Corfou, où il ne put arriver. Il fut pris par des

corsaires barbaresques qui l'emmenèrent en Afrique. Les Anglais le rachetèrent, et le conduisirent à Palerme, où il fut favorablement accueilli et employé.

L'erreur très-utile au roi de Naples se répandit dans toute l'Italie. Deux de ses compagnons que le peuple avoit retenus, l'un comme conseiller intime du prince, l'autre comme son agent, surent entretenir cette illusion : ceux-ci étoient M. Caseri et M. Boccheciampi, tous deux Corses. Celui-ci joua le principal rôle après le départ du prince héréditaire, faisant des proclamations, haranguant publiquement, et parlant toujours au nom du roi des Deux Siciles, sans ja-

mais prononcer le nom du prince héréditaire. Entraînées par la sagesse de ses proclamations, plusieurs villes lui envoyèrent des députés ; et ce fut par ces heureux prestiges qu'il parvint à rendre à l'obéissance du roi celles de Martina, de Lecco et de Tarente. Les Jacobins fuyoient devant ses placards. L'archevêque de Tarente, président de la municipalité, et partisan zélé du gouvernement démocratique, fut incarcéré par son ordre.

La révolution de Naples s'opéroit en contre-sens de celle de France. En France, c'étoit le peuple qui étoit censé vouloir l'opérer ; à Naples, c'étoient les nobles, plus

conséquens que le peuple, singulièrement intéressés à concentrer les pouvoirs et non pas à les diviser.

Les Français, ennemis de l'aristocratie, établissoient ce gouvernement qui leur fut toujours odieux : ils poursuivoient avec la plus aveugle fureur tous les nobles; et, par une double erreur, c'étoit aux pieds de la statue de Brutus qu'ils prétendoient les immoler. Et cependant Brutus étoit noble, et même il étoit le chef de la noblesse romaine. Il étoit tribun militaire des cavaliers de la garde du prince, composée des plus illustres familles, qu'il admit au partage de l'autorité quand il eut expulsé les Tarquins.

Comme tribun, il avoit seul le droit de convoquer le peuple. Il en usa pour opérer cette révolution qui fit succéder l'aristocratie à la royauté.

En France, les grands se faisoient exterminer pour maintenir l'unité du pouvoir que le peuple sembloit vouloir rétablir. A Naples, les grands se faisoient également exterminer par le peuple fidèle à son roi. Ils vouloient rétablir pour eux-mêmes l'aristocratie romaine, différente cependant, parce qu'ils se partageoient l'Etat, en se mettant à la tête des municipalités. Si la révolution se fût opérée dans leur sens, ils auroient composé un sénat formé des présidens des municipa-

lités, dont chacune seroit dégénérée en une clientelle attachée à un patron; le gouvernement romain se seroit ainsi rétabli, tel qu'il étoit à la chute du dernier roi de Rome. C'est ainsi que le temps, cet agent indestructible, roule les révolutions dans son cours; et, que, victorieux de la mémoire et de l'instruction des hommes, il ramène les nations aux premières époques de leur origine, en leur faisant parcourir un cercle qu'elles ne peuvent franchir, et dont chaque degré est marqué par l'effusion de leur sang, et par le renversement des fortunes.

L'inconstance des peuples fait succéder l'amour du sénat à la

haine contre les rois ; et l'amour des rois à la haine contre le sénat. Il n'est point en nous d'affections indestructibles. La lumière de la vérité cède souvent à l'illusion du mensonge. Je ne puis résister à l'attrait de rapporter ici un passage de la république d'Athènes, qui semble la peinture de notre époque et justifier ces réflexions.

« L'usurpation de Pisistrate eut des suites funestes. L'expérience que l'on avoit faite de la tyrannie, réveilla l'amour de la liberté. Les citoyens craignant que quelqu'un ne tentât d'envahir l'autorité souveraine, devinrent les surveillans les uns des autres. La crainte de la tyrannie fit autant de tyrans qu'il

y eut de citoyens. Victimes de leur prévoyance, ils se jetèrent dans les bras des démagogues, qui, abusant de la confiance du peuple, devinrent des artisans de troubles et de factions. La supériorité du mérite fut regardée comme dangereuse. Les richesses furent un crime, parce qu'on pouvoit s'en servir pour corrompre. La modération devint suspecte, parce qu'on crut qu'elle cachoit des desirs ambitieux. Ce n'étoit qu'à la faveur de son obscurité ou de sa médiocrité qu'on pouvoit se dérober au ressentiment de ces orateurs insolens, plus faciles à corrompre, que propres à arrêter la corruption.

» L'histoire d'Athènes est pleine

de la légèreté de ce peuple poli et frivole, qui, passant rapidement de l'amour à la haine, de l'admiration au mépris, récompense celui qu'il vient de punir, déifie celui qu'il vient d'immoler. Le citoyen vertueux est emprisonné ou banni, et l'on ne lui reproche que sa vertu. C'est cette vertu qui le rend coupable, parce qu'on la croit dangereuse. Les statues élevées en l'honneur des héros, sont mutilées et abattues par ce peuple qui craint que le héros qui a su le défendre ne songe à l'opprimer. Des monumens superbes étoient élevés à la mémoire de ces hommes illustres qu'une politique barbare avoit persécutés pendant leur vie. On les avoit condamnés à la mort, non pour le mal

qu'ils avoient fait, mais pour celui qu'ils pouvoient faire : témoignage à la fois de l'injustice et du repentir trop tardif de ce peuple inconstant et léger (*) ».

Les nobles et le clergé de Naples encoururent les vengeances du monarque, et furent les victimes de l'anarchie populaire ; mais dans leur défection ils n'ordonnèrent aucun massacre : peut-être même ne prirent-ils parti contre le roi que dans la crainte d'être révolutionnés à la manière des nobles et du clergé de France.

(*) Histoire des anciennes républiques, par Turpin (de la république d'Athènes).

Au surplus, l'homme qui fixe ses regards sur la société, soit générale, soit particulière, s'aperçoit bientôt qu'elle est composée de pièces de rapports, dont chacune tend à se dissoudre et à se séparer de l'ensemble ; en général, il conçoit peu d'estime et a peu d'amour pour ses semblables : mais aussi, lorsqu'il porte le même examen sur l'antiquité si vantée, il voit que la corruption de la masse est une maladie inévitable du temps, dont rien n'arrête le cours ; alors il fait la paix avec son siècle, et sa misanthropie perd beaucoup de son amertume et de son âcreté.

Si nous avons eu nos Philippe, nos Robespierre et nos Marat ; Sparte

eut ses Amphare et ses Démocharés. Nous sommes frappés de la ressemblance des événemens qui se passent dans deux époques si éloignées l'une de l'autre, et parmi deux peuples si différens (8).

La cause de ces événemens est dans le cœur de l'homme, plus enclin au vice qui le flatte qu'à la vertu qui lui impose des devoirs. Le sentiment de la gloire, sentiment qu'il tient principalement de l'éducation, et qu'il conserve dans sa dégradation même, lui fait préférer le salaire de la vertu à celui du crime. Mais, si la gloire est d'un côté et le salaire de l'autre, l'homme d'Etat sait quelle sera l'option de la multitude : ne nous étonnons donc pas

si les tableaux du passé sont ceux du présent. Ils seront ceux de l'avenir plus ou moins éloigné.

Je terminerai ces réflexions digressives, qui appartiennent moins à l'histoire de Mesdames qu'à notre révolution, par faire remarquer une erreur échappée à l'auteur de *l'Esprit des Lois*. C'en étoit une de prétendre que l'institution de la noblesse étoit incompatible avec la république, qui n'est autre chose que la division du gouvernement et le partage des pouvoirs. Il n'est point de sacrifices que le citoyen ne doive faire à sa patrie, et sous ce rapport la renonciation à leurs titres étoit un devoir de la part des nobles : mais, pour risquer le paradoxe d'in-

compatibilité, paradoxe qui fut la cause ou le prétexte de tant de proscriptions et de désastres, il falloit fermer les yeux, et sur notre histoire où l'on voit que les grands et les seigneurs ne devinrent courtisans que quand les rois les eurent ramenés à l'obéissance, et sur celle des autres peuples. A Rome, le patriciat ne perdit sa considération et sa puissance qu'autant que la république elle-même perdit sa gloire et sa force (9).

M. Boccheciampi, qui fit ainsi incarcérer l'évêque de Tarente, ville importante par sa position au fond du golphe de ce nom, et qui nous étoit très-utile tant que nous conservions l'Egypte, eut plusieurs

conférences avec M. de Chatelux, et en reçut plusieurs communications importantes.

Cependant, Mesdames étoient toujours dans la tartane. On vit approcher sous le pavillon Impérial un vaisseau monté de huit canons ; elle se fit connoître en arborant le pavillon Napolitain. Aussitôt ce vaisseau s'éloigna de la rade. Jugeant par sa manœuvre que c'étoit un corsaire, le patron quitta sa position et s'approcha de la ville de Barri. On eut alors toute certitude que le corsaire étoit à la poursuite des princesses : il n'y avoit donc plus de sûreté à naviguer sur cette mer. Le comte de Chatelux écrivit une nouvelle lettre à l'amiral

Outschakow pour en obtenir un vaisseau. Les Russes étoient occupés du siège de Corfou ; l'amiral pressoit l'île de Vido qui décidoit du sort de cette place. Il donna aussitôt l'ordre desiré, en faisant expédier une frégate, qui, le 5 mars, parut à la rade de Brindes, suivie d'une polacre qui étoit destinée pour le transport des équipages de Mesdames. Le chevalier Bailli, seigneur Anglais, commandoit la frégate. Ce capitaine remit à M. de Chatelux une lettre de l'amiral, qui s'excusoit de n'être pas venu lui-même rendre à Mesdames l'hommage de son zèle et de ses services. Il leur conseilloit dans cette lettre infiniment obligeante, de ne pas entreprendre de longs voyages dans

cette saison rigoureuse où la mer Adriatique est plus dangereuse qu'aucune autre partie de cet élément. Il les invitoit à ne pas aller au-delà de Corfou, où il leur offroit tout ce que cette ville pouvoit fournir. Corfou s'étoit rendu avant le départ de la frégate ; et cet événement que faisoit présumer la lettre de l'amiral, étoit ignoré du capitaine.

Le vaisseau qui s'étoit montré en rade portant pavillon Impérial, revenoit d'Egypte où il n'avoit pu débarquer : il portoit les dépêches du Directoire à Bonaparte. Les vents toujours contraires l'avoient ainsi forcé à retrograder. Le capitaine Guigue qui le commandoit avoit

à son bord deux ardens Jacobins, dont un sur-tout, nommé Lefranc, eût éprouvé une grande satisfaction s'il fût parvenu à capturer les princesses ; mais il s'étoit lui-même laissé prendre par la frégate destinée pour Mesdames. Elles y furent reçues avec tous les honneurs ; les officiers leur témoignèrent tous les égards. Depuis ce moment, les princesses n'eurent à se plaindre que des élémens auxquels elles alloient encore se confier.

Les vents contraires retinrent la frégate jusqu'au 15 sur les ancres. Elle appareilla dès qu'ils furent favorables : mais elle eut à peine pris sa direction que la tempête força d'amener les voiles et de n'en lais-

ser qu'autant qu'il en étoit néces-saire pour gouverner. Madame Victoire avoit toujours le mal de mer, mal insupportable, et dont on ne peut avoir une juste idée qu'autant qu'on l'a soi-même éprouvé. Toutes les tempêtes se ressemblent ; mais celle-ci dura trois jours et fut des plus violentes. Le sifflement des vents entre les mâts et les cordages, les secousses fréquentes et subites, occasionnées par le choc des vagues, qui, combattues par les vents, reviennent sur elles-mêmes et se changent en écume ; les montagnes que forment ces vagues, à mesure que les vents cessent d'exercer leur violence ; les abîmes que laissent entr'elles ces montagnes errantes et qui se succèdent;

cette alternative de positions si différentes, de se voir dix fois par minute, et sur le sommet de ces montagnes, et au fond de ces abîmes: tels sont les effets ordinaires des tempêtes sur la mer. Souvent les feux célestes redoublent l'horreur de ces combats, que la mer et les vents livrent au navigateur intrépide. Mesdames en eurent plusieurs fois le spectacle, et dans la frégate, et dans leur chétive tartane. Lorsque l'homme, qui n'a point encore navigué, se trouve au sommet des vagues, il ne peut se figurer comment il en descendra sans être englouti. Elles s'allongent et s'élèvent à mesure que la tempête mollit : la mer alors semble vouloir se venger, en faisant sortir de son

sein ces montagnes qui semblent menacer le ciel, et voyagent avec orgueil dans le silence des vents.

On étoit au dixième jour de cette navigation si périlleuse, lorsque l'on aperçut un vaisseau de 74 canons. Ne doutant pas que ce ne fût un vaisseau ennemi, le capitaine donna l'ordre pour le combat; dont on fit tous les préparatifs dans le cas où on ne pourroit l'éviter, car on n'étoit point à force égale : on présumoit que ce vaisseau étoit le *Généreux* qui s'étoit échappé de Corfou, et s'étoit réfugié à Ancône. Dans cette persuasion, on invita les princesses de descendre à fond de cale. L'état de madame Victoire n'avoit pu s'améliorer : elle montra

un courage qui sembloit s'élever à mesure qu'elle approchoit du terme fatal qui n'étoit pas éloigné. Elle ne devoit descendre à terre que pour mourir dans un port de salut.

Le vaisseau, quoique beaucoup supérieur à la frégate, sembla vouloir s'éloigner; mais on s'aperçut que ce n'étoit qu'une feinte, et qu'il s'apprêtoit à lui donner la chasse. La frégate profita de ce mouvement équivoque, et cingla vent arrière vers le golphe de Durezo, où l'on devoit être protégé par les batteries de la ville : mais elle étoit dépourvue de tous moyens de défense; et si le bâtiment, mieux instruit, se fût approché de la frégate, elle étoit prise, autant

autant que l'eût été le *Généreux* : mais on étoit dans l'erreur; c'étoit, comme on le sut à Corfou, un vaisseau portugais que l'amiral Nelson avoit envoyé à Mesdames pour elles et pour leur suite.

On apprit à Durazzo la reddition de Corfou : alors on leva l'ancre, le vaisseau ne donnant plus d'inquiétude. Il ne falloit que trente-six heures d'un vent ordinaire pour s'y rendre : cette traversée dura quatorze jours, pendant lesquels on éprouva toutes les vicissitudes d'une navigation orageuse.

Ce n'étoit cependant pas sans motif que l'on s'étoit tenu sur ses gardes; le *Généreux* étoit dans ces

parages : il se rendoit à Brindes comme Mesdames en sortoient. Il prit et saccagea la ville, fit prisonnier M. Boccheciampi, qu'il auroit fait mourir : mais ayant été menacé de représailles par les Russes, qui auroient vengé sa mort sur des républicains, ce vaisseau sortit du port, sans avoir consommé cet attentat.

Arrivées à Corfou, et avant de descendre à terre, Mesdames reçurent tous les hommages : on leur rendit tous les honneurs, dont elles avoient joui aux époques les plus éclatantes de leur prospérité. L'amiral russe avoit fait observer la frégate qui portoit ces femmes augustes, si grandes par leurs mal-

heurs, et sur-tout par leur cou age à les supporter. Dès qu'elle fut aperçue, il s'y fit conduire dans son canot, et monta à bord avant qu'elle eût jeté l'ancre, lorsqu'elle étoit encore sous ses voiles : honneur insigne et digne de cette nation, qui aspire à se montrer la première de l'Univers, moins encore par sa force militaire que par sa civilisation. L'amiral turc lui avoit disputé l'honneur d'arriver le premier : celui-ci remporta cette victoire flatteuse ; car est-il une satisfaction plus douce que d'honorer la grandeur dans l'infortune?

L'amiral Outschakow complimenta les princesses, avec ces expressions de sentimens respectueux

et de vénération, de zèle et d'affection, qui toujours ont été remarqués dans les généraux russes et les officiers de cette nation. Il donna aussitôt des ordres pour préparer le palais de l'archevêque qu'il leur avoit destiné, et qui ne put être prêt que le premier d'avril.

L'ambassadeur extraordinaire que le grand seigneur envoyoit en Angleterre, fit aussi son discours de félicitation ; Mesdames en furent d'autant plus flattées que la langue française, dont il usa est moins familière en Turquie. Les seigneurs russes la parlent à Pétersbourg comme nous la parlons à Paris.

Quoique la monarchie russe soit

à peine comparable à celle de France, sous les premiers rois de la première race, la cour du grand duc respire la politesse de celle de Louis XIV et de Louis XV, et cette politesse s'étend aux officiers de ses armées.

Les habitans de Corfou rivalisèrent de zèle avec les généraux et les officiers. Des députés de la noblesse firent un service réglé : il y en avoit toujours plusieurs dans leurs appartemens pour prendre leurs ordres. Leur garde d'honneur étoit de quarante militaires, commandés par un officier de distinction.

Rien ne manquoit à leur satisfaction. Le hazard leur faisoit encore

retrouver plusieurs des illustres personnages qui faisoient leur société, lorsqu'elles étoient à Rome. Ce vaisseau qui leur avoit donné tant d'inquiétude, et que l'on avoit pris par erreur pour le *Généreux*; portoit une partie de leur suite, que différentes circonstances avoient conduite en Sicile, les cardinaux d'Yorck, Brashi et Pignatelli, avec plusieurs seigneurs que Ferdinand avoit nommés membres du gouvernement provisoire qu'il avoit établi dans Rome. Ainsi on retrouvoit dans une île de la mer Adriatique, cette splendeur et cette politesse qui distinguent les nations éclairées des nations barbares. La cour de Mesdames sembloit avoir réuni à Corfou celles de

Pétersbourg, de Rome et de Versailles. Il eût été à desirer qu'elles eussent voulu s'y fixer : mais leur destination étoit pour Trieste. La santé de madame Victoire exigeoit des secours qu'on ne trouvoit pas dans cette ville à demi-ruinée. On ne voit cependant pas sans étonnement la résolution où elles étoient de s'exposer aux dangers d'une nouvelle navigation. Madame Victoire avoit été administrée le 20 avril : on s'étoit aperçu à Durazzo qu'elle étoit attaquée du scorbut. Son médecin jugeoit que l'air de Corfou lui étoit contraire ; et, malgré sa foiblesse depuis qu'elle avoit reçu les sacremens, il jugea qu'il étoit urgent de se rendre à Trieste.

L'escadre destinée pour leur transport avoit été préparée à l'avance. Il s'étoit élevé à cette occasion un combat de zèle entre l'amiral Outschakow et le commodore Stone, commandant du vaisseau, dont l'apparition avoit déterminé la frégate à relâcher à Durazzo. L'amiral céda cet honneur au commodore: son expédition n'avoit point eu d'autre objet que de transporter les illustres proscrits de nos contrées malheureuses : mais l'amiral s'associa à cet honneur, en donnant deux frégates de cinquante canons chacune pour les convoyer, et transporter les cardinaux et les autres seigneurs dont le commodore étoit chargé.

Le comte de Chatelux témoigna

des regrets en s'éloignant de Corfou : les égards qu'on lui avoit témoignés, et les honneurs qui lui avoient été rendus personnellement, devoient en perpétuer le souvenir dans son cœur. Dès qu'il mit le pied sur son vaisseau, l'amiral Outschakow le fit placer à sa droite : la garde du vaisseau se mit sous les armes. Après un entretien où chacun professa des principes propres à justifier ces égards qu'ils se prodiguoient réciproquement, l'amiral conduisit le comte dans l'île de Vido, dont il lui fit observer la position et les batteries. Passionné pour son art, il lui fit le détail des préparatifs et des ordres qu'il avoit donnés pour les attaquer avec avantage, et les emporter par

le feu terrible et surprenant de ses vaisseaux ; la valeur de son armée excitoit sur-tout son enthousiasme. Il lui fit admirer les prodiges de valeur d'un corps russe de trois cents hommes. Ce corps avoit pris d'assaut les parapets des travaux les plus avancés, et avoit ainsi décidé du sort de la place.

Dans les fréquens entretiens qu'eut le comte de Chatelux, soit avec les Turcs, soit avec les Russes, il les trouva dans la même persuasion où il étoit que l'affection du prince et des sujets dans les Etats monarchiques, des gouvernans et des gouvernés dans les républiques, réside dans leur confiance mutuelle, et que la liberté est toujours

là où règnent l'honneur et l'amour de la gloire. Ils étoient convaincus que c'étoit du repos de la France que dépendoit celui de l'Europe, et de toutes les nations qui avoient des rapports d'intérêt avec les puissances de cette partie précieuse de l'ancien continent; ils attachoient ce repos au sort de la maison de Bourbon : mais la providence n'adopte aucune race et ne contracte irrévocablement avec aucun peuple. Dans tous les temps, les grandes vertus, la sagesse et le courage ont rapproché les distances et surmonté de grands obstacles. Cette persuasion se mêloit aux sentimens d'admiration qu'excitoient dans tous les cœurs les hautes vertus des deux princesses, vertus

qui se soutenoient dans leur corps affoibli par l'âge, et plus encore par tant de chagrins et tant de revers. Voilà quelle étoit la cause de tant de respects et de tant d'égards.

Dans un repas que donna la ville de Corfou, on but à la santé de tous les souverains, et *à la satisfaction d'être délivré du joug de la liberté.*

Le joug de la liberté offre une idée singulière ; mais certes ce joug d'une république est bien pesant quand la garantie de la liberté repose sur la multitude. En multipliant ces garans, on multiplie aussi, et dans la même proportion,

les passions personnelles, étrangères à soi-même et aux prospérités d'une nation. Si la balance des vertus l'emportoit sur celle des vices dans tous les hommes, en les multipliant, on étendroit aussi la mesure de la félicité générale. Mais chez quel peuple a-t-on vu cette balance obtenir cette prépondérance décisive ? La majeure partie des hommes n'a ni vices ni vertus, et ils sont bien plus enclins à nous opprimer qu'à nous défendre.

Cependant, le 15 mai, on leva l'ancre et on appareilla pour Trieste. Le convoi formoit une escadre : le contre-amiral Pustakin eut le commandement jusqu'à la hauteur d'Ancône. Il y avoit sous voiles

quinze bâtimens de toute mâture, et de différentes nations : Russes, Turcs, Anglais et Portugais.

Les vents n'offrirent aucune contrariété ; le temps fut constamment beau ; et, sans la santé de madame Victoire, la lenteur de la marche de plusieurs vaisseaux, que les autres meilleurs voiliers étoient obligés d'attendre, n'auroit fait qu'augmenter la satisfaction d'une navigation heureuse : cette lenteur en prolongeoit le spectacle et le charme, plutôt que les fatigues et les dangers.

Plusieurs étoient doublés en cuivre, et dès-lors devoient l'emporter sur les autres qui ne l'étoient

pas. On admiroit les vaisseaux turcs construits sur le modèle de ceux de France. Le 18 on aperçut les îles de la Dalmatie ; et ce fut à cette hauteur que le contre-amiral Pustakin se sépara de l'escadre. Il se dirigea sur Ancône, où l'appeloient les ordres qu'il avoit reçus de l'amiral Outschakow. Enfin, le 19 on jeta l'ancre dans la rade de Trieste, objet de tant de vœux, depuis cinq mois que Mesdames avoient quitté la cour de Naples : c'étoit le 23 décembre qu'elles étoient parties de Caserte.

Le comte de Brigido, gouverneur de Trieste, et le chevalier Ullis, consul de sa majesté catho-

lique, se rendirent sur le vaisseau duc ommodore Stone, et complimentèrent les princesses. Leur quarantaine étoit de 14 jours ; mais on compta de l'instant où elles avoient quitté Corfou, aucun Turc ne les ayant accompagnées dans leur vaisseau. Le gouverneur les fit saluer de vingt-un coups de canons. Cette salve est celle de la famille royale. Le chevalier Ullis eut la satisfaction de les recevoir à sa maison de campagne, où elles logèrent provisoirement.

Mesdames n'eurent point d'expressions pour témoigner leur satisfaction au commodore Stone, qui dans tous ses procédés montroit cet orgueil de la vertu, naturel aux gens

de mer en général, et particulièrement à ceux de sa nation : son indignation contre les auteurs de leurs maux, se mêloit aux respectueux égards qu'il n'avoit cessé de leur manifester.

Le génie du cabinet britannique n'exerce aucune influence sur le caractère national. Les Anglais de notre siècle ne réserveront point à la postérité le droit de prononcer sur le ministre qui prépara les tragédies dont il vouloit passer pour être le vengeur.

Le comte de Brigido épuisa tous les témoignages de vénération, de zèle et de sensibilité, envers Mesdames. L'Empereur leur avoit assi-

gné la ville d'Agram en Croatie : mais elles n'y allèrent pas ; celle de Trieste fut le terme de leurs grandeurs et de leurs infortunes. L'hydropisie de poitrine s'étant déclarée, madame Victoire mourut le 8 juin 1799, le dix-huitième jour depuis que leur vaisseau avoit jeté l'ancre dans la rade de Trieste. Madame Adélaïde perdoit dans cette sœur chérie la plus tendre moitié d'elle-même. Elle ne devoit pas tarder à la suivre, et c'étoit le plus ardent de ses vœux. Le ciel lui accorda cette faveur, le 18 février 1800 : la mort mit le terme à ses regrets et à sa douleur.

L'évêque de Pergame, qui les

avoit suivies dans cet exil laborieux, fit leur oraison funèbre. Leur vie offre l'exercice constant de toutes les vertus que ce prélat avoit trop fidèlement pratiquées pour les peindre foiblement. Dans ces pompeuses et tristes cérémonies, les orateurs sacrés cherchent une femme forte ; et son sujet lui en présentoit deux que l'église ne peut désavouer.

Il régnoit une parfaite conformité entre les deux sœurs. Madame Adélaïde avoit plus de majesté, madame Victoire annonçoit plus d'épanchement et plus de gaieté ; et cependant celle-ci ne perdoit dans aucune occasion l'idée de son rang : elle étoit toujours en repré-

sentation ; et suivant l'expression des personnes qui lui étoient attachées, *toujours princesse*, quoique très-bonnes l'une et l'autre : elles ne permettoient aucune négligence dans le service : elles observoient et faisoient scrupuleusement observer l'étiquette et le cérémonial : ceci contraste avec leur caractère, et prouve que leur conduite étoit subordonnée à des principes. Leur taille étoit au-dessus de la moyenne; c'étoit celle qu'on doit desirer dans les femmes. Elles avoient eu assez de beauté pour fixer les regards et attacher les cœurs que leur rang attiroit vers elles. Leur amour pour le roi, leur auguste père, les rendit l'exemple de leur sexe, considéré dans tous les

âges, dans toutes les classes. Elles auroient eu la certitude de le suivre au tombeau, qu'elles lui auroient rendu les devoirs qui nous ont édifiés. Leur piété se soutint toujours sans aucune altération : cette vertu ne s'annonçoit point avec cette austérité qui diminue et souvent détruit les effets de l'exemple. Leur dévotion en inspiroit le desir et l'amour, et la faisoit regarder comme le don le plus précieux pour le puissant et le foible, le riche et l'indigent. Comme première princesse, madame Adélaïde distribua les grâces particulières du roi et ne fit ni ingrats ni mécontens. Dans leur vie privée, elles retranchèrent de leurs dépenses tout ce que l'éclat de leur rang ne leur rendoit pas in-

dispensable ; elles distribuèrent leurs épargnes comme une dette dont elles s'acquittoient : ainsi cette distribution n'eut rien d'arbitraire. Donner n'est pas une vertu dans les grands, toujours au-dessus des besoins réels ; leur mérite consiste dans la science de donner.

Les penchans de madame Adélaïde avoient été entretenus par madame de Lancival, sa sous-gouvernante, que possédoit l'amour d'obliger, et qui conserva tant qu'elle vécut un empire absolu sur son auguste élève. Souvent elle lui faisoit accorder des grâces au-delà de ses moyens ; mais elle avoit une ressource inépuisable dans la bonté de Louis XV.

Mesdames exerçoient à Meudon

une espèce de charité qu'on ne sauroit trop exalter ; elles possédoient, à un certain degré de perfection, le dessin et la peinture ; et cependant elles occupoient une partie de leur temps à des ouvrages grossiers qu'elles distribuoient aux indigens qui trouvoient dans ces dons un encouragement au travail.

Dans cette chaîne si longue de malheurs qui les ont affligées, on n'aperçoit aucun signe d'impatience ; et c'est un trait bien remarquable dans la vie des victimes de cette famille que les révolutionnaires purent atteindre. Il n'en est pas une qui n'ait droit à cet éloge dû à cette patience inconcevable. Il semble que le trône donne cette vertu ; car la reine Marie-Antoi-

nette sut ainsi s'élever au-dessus de toutes les privations, au-dessus de toutes les souffrances; et lorsque ses ennemis s'étudioient à les lui rendre plus douloureuses. Elle prit avec reconnoissance, et sans murmurer, des mains de la femme du concierge de sa prison, le bonnet que cette femme lui prêta pour monter aux interrogatoires. Madame Elisabeth étoit encore à moitié courbée sous le guichet, lorsqu'apercevant cette femme, elle oublia qu'elle sortoit d'une prison et qu'elle entroit dans une autre. Elle lui dit: *Madame Richard, je verrai ma sœur. — Toujours* (*) *?*

(*) Le mot *toujours* dans ce sens, signifie *au moins*; il est interrogatif et

Ce

Ce furent exactement les paroles de madame Elisabeth en entrant dans la conciergerie du Palais. Je les tiens de la sœur du concierge, présente lors de son entrée. Cette femme lui répondit : *Oui, madame, vous la verrez; madame, vous la verrez:* ne voulant pas lui révéler le sort affreux qu'elle ignoroit et qu'elle de-

---

marque le desir. Je fais cette observation pour les étrangers, auxquels la langue n'est pas familière.

Le roi, la reine et madame Elisabeth eurent toujours soin de s'informer du nom de leurs geoliers. Ces êtres obscurs et à moitié dégradés sont les dieux de ces asiles de misère et d'opprobre, quand ils n'en sont pas les démons. Ils intéressent sous ces deux rapports.

voit bientôt partager. Elles montèrent à l'échafaud ; elles reçurent le coup mortel sans se plaindre, et même sans prononcer le mot d'Agésistrate, aïeule d'Agis, lorsqu'elle fut égorgée sur le cadavre sanglant de son fils.

Cependant aucune de Mesdames de France, filles de Louis XV, n'avoit voulu se séparer de ce monarque, la calomnie n'a néanmoins pas épargné sa mémoire et ses affections paternelles. Madame Première en conserva toujours des regrets, que n'effaca pas entièrement la douceur d'être mère. Voilà quelle fut la cause de leur refus de se marier. Elles ne pouvoient être unies qu'à des princes souverains ; par conséquent, elles n'auroient

pu rester à la cour. Les rois de la maison de Bourbon, contre l'exemple de ceux de la branche de Valois, refusoient les filles de France aux princes de leur sang : ce ne pouvoit être que par des vues politiques, le sang de Bourbon étant réputé sacré.

Mesdames Adélaïde et Victoire étoient encore retenues par la crainte de se séparer. Elles vouloient passer leurs jours ensemble. Le ciel au moins ne leur refusa pas ce bonheur. Madame Adélaide eût voulu précéder sa sœur dans la tombe, suivant l'ordre de la nature. L'épuisement de ses forces diminua la douleur de ses regrets. Il n'y eut que neuf mois et 18 jours entre la mort de l'une

et celle de l'autre. On voit par la date de leur naissance que madame Adélaïde avoit soixante-huit ans moins un mois, et madame Victoire soixante-six ans et un mois, lorsqu'elles déposèrent leurs dépouilles mortelles.

Leurs obsèques furent célébrées avec une pompe royale ; et les filles augustes du successeur de Louis XIV n'ont point de tombeau parmi nous. Le héros qui préside aux destinées de la France peut cependant réclamer leurs cendres ; il a exigé de Rome et des autres villes de l'Italie des tributs moins précieux. Les honneurs qu'il a fait rendre à celles de Turenne, le soin qu'il prend des mausolées de leurs ancêtres

qu'il défend encore contre les fureurs du vandalisme, tant d'idées libérales qui font au moins connoître son cœur, autorisent notre espoir, de posséder un jour des restes auxquels nos souvenirs sont attachés. Ceux de Pie VI ont été restitués aux Romains. Les races commencent et finissent. Leur grandeur et leur chute sont dans l'ordre et les lois de la nature: mais la générosité est intéressée à ravir au temps le droit d'éteindre la mémoire de leurs vertus, toujours nécessaires aux hommes.

L'urne de Darius est plus belle dans les mains d'Alexandre que le sceptre qui passa dans ses mains aux champs d'Arbelle et d'Issus.

Nos larmes se mêlent involontairement à celles que le héros verse sur le corps du monarque enseveli dans la poussière ; et c'est au milieu de la famille du vaincu, qu'il traite avec les mêmes égards que si elle eût été la sienne propre, qu'il paroît dans toute sa grandeur. Les gardes que nous voyons autour du mausolée de François premier, réveillent ces idées généreuses.

Fin du troisième et dernier volume.

NOTES.

(1) (Tome premier , page 108). Après l'exécution des premiers massacres en masse dans les prisons et les églises , où l'on avoit entassé les évêques et les ecclésiastiques du second ordre , les tyrans voulurent frapper tous les départemens de la terreur dont les esprits étoient saisis dans la capitale. Ils firent rendre un décret, qui permettoit de voyager sans passe-port dans l'intérieur ; alors les barrières furent ouvertes , et Paris cessa d'être une vaste prison. Tous ceux que la tyrannie menaçoit de plus près , profitèrent de ce décret pour se retirer dans leur pays d'origine. Dans les villes de province, on en usa pour se soustraire aux haines particulières ; mais c'étoit un piége. On fut suspect par la seule

raison qu'on avoit profité de la loi. Les Jacobins, dont la secte étoit répandue dans toutes les villes et dans tous les bourgs un peu considérables, traitèrent en fugitifs et en coupables convaincus tous ceux qui avoient ainsi changé de domicile : ils en firent incarcérer cinq cent cinquante en une nuit, dans une seule ville du troisième ordre. On prit les nobles à un autre piége. Comme ils étoient disséminés dans les différentes villes où ils se manifestoient peu, on les obligea d'en sortir, en les assujettissant à prendre un bulletin de passe : ceux qui se présentèrent furent arrêtés ; les anciennes prisons et les nouvelles bastilles regorgeoient de ces victimes, qui devoient être immolées au mois de thermidor. Des commissaires avoient été envoyés, pour régler le genre d'extermination. On devoit employer des vaisseaux à soupape, dans

les villes que baignent les grands fleuves. Ces commissaires avoient fait le recensement ; les fosses étoient déjà creusées, lorsque les événemens du 9 thermidor firent révoquer cet ordre. On ne peut dire combien d'hommes auroient péri, dans cette extermination générale. Qui refuseroit aujourd'hui de jeter des fleurs sous les pas du héros, qui rend à la patrie tant d'hommes que cette secte qu'on ne peut qualifier, avoit ainsi réduits à s'éloigner de son sein !

(2) (Tome II, page 46). Louis XV prenoit le matin son café avec sa famille ; et après la mort de la reine, ce fut toujours dans l'appartement de madame Adelaïde. Il n'y avoit pas de famille plus unie que la famille royale sous ce monarque. L'empire des favorites n'affoiblit jamais ce lien.

Cette vérité qui ne pouvoit être

ignorée de l'auteur *des Mémoires Historiques et Politiques du règne de Louis XVI*, ne l'a point empêché de renouveler les calomnies dont les auteurs satiriques ont essayé de noircir les deux derniers règnes. Après avoir lu cet ouvrage, il est difficile de se défendre contre les soupçons les plus sinistres ; et l'on ne doute pas que le Dauphin, fils de Louis XV, n'ait péri des œuvres de son premier ministre. Il existe une réfutation de ces mémoires : des circonstances en ont retardé l'impression. J'en rapporterai ce qui concerne la mort du Dauphin. Cet événement, intéressant le frère et le père de Mesdames, appartient à leur histoire.

L'auteur de cette réfutation, qui m'a été communiquée, partage l'opinion que M. le Dauphin est mort d'un rhume négligé qui dégénéra en étisie pulmonaire.

M. Soulavie ne peut se défendre d'avoir imaginé les scènes attendrissantes et les dialogues qu'il rapporte entre le Dauphin et la Dauphine, sur la certitude que ces deux époux avoient l'un et l'autre de leur mort. Le fait historique le mieux prouvé, c'est que M. le Dauphin est mort dans la persuasion qu'il périssoit du poumon, quoiqu'il eût d'abord refusé d'en croire les médecins, qui le lui avoient assuré. Plusieurs fois il leur avoit répondu : *qu'il avoit une telle confiance dans la force de sa poitrine, qu'il ne lui étoit pas possible d'en prendre aucune inquiétude.*

Le journal de sa maladie, depuis le 11 novembre, la décrit heure par heure ; il mourut en décembre. Loin que ce prince crût qu'il étoit empoisonné, il conserva jusqu'à ce jour l'espoir de recouvrer sa première santé. Ce

ne fut que ce jour-là qu'il se laissa persuader qu'elle étoit réellement menacée. *Voyant que son opinion ne rassuroit pas les médecins, il chargea son premier médecin de l'avertir si son mal venoit dangereux; car de lui-même, il ne croiroit jamais qu'un homme pût périr par la meilleure partie de son corps.*

Loin de chercher à attendrir le cœur de madame la Dauphine, il prenoit le plus grand soin de lui cacher son état; et, de son côté, madame la Dauphine avoit la plus grande attention de lui dérober le spectacle de sa douleur. Le mal devint si grand dans la nuit du 11 au 12 novembre, que le médecin crut qu'il étoit temps d'avertir le Dauphin du danger où il étoit. Il reçut cet avis avec une fermeté et une tranquillité admirables. *Il causa un quart-d'heure avec le médecin sur les différentes espèces de pulmonie.* Un moment après, la reine, qui n'étoit

pas instruite de ce que venoit de lui dire le médecin, entra dans la chambre où madame la Dauphine la suivit de près avec ses enfans. Il lui parla comme à l'ordinaire, ne voulant pas les alarmer. *Mais il remarqua qu'elle avoit les yeux rouges ; ce qui lui fit comprendre qu'elle venoit de pleurer, et qu'elle savoit ce que le médecin lui avoit dit. L'après-midi il envoya chercher M. Dumuy, auquel il fit quantité de questions sur la maladie de poitrine qu'il avoit eue, et sur les remèdes qu'on avoit employés pour le guérir.*

Ceci est extrait des *Mémoires* de M. le Dauphin, composés sur l'invitation de madame la Dauphine. On peut bien contraindre la douleur au silence ; mais la tyrannie ne pourroit aller jusqu'à la vouloir faire paroître elle même la justification d'un ministre, qui eût été l'empoisonneur d'un mari qu'elle aimoit

infiniment plus qu'elle ne s'aimoit elle-même.

Le récit de ce qui se passa lors de la communion du Dauphin auroit déconcerté la calomnie si elle pouvoit l'être.

« La confession finie il envoya chercher madame la Dauphine et lui dit : Je comptois faire mes dévotions dimanche; mais M. Collet m'a dit tout franchement que je ferois mieux de recevoir le viatique. Il s'aperçut encore qu'elle avoit pleuré. *Vous vous êtes lavé les yeux*, lui dit-il. *Elle ne put retenir ses larmes. Allons donc*, ajouta-t-il, *courage, courage.* Il envoya chercher madame Adélaïde; puis, s'adressant à toutes les deux, il leur dit : *Je ne puis vous dire, mes cœurs, combien je suis aise de partir le premier : je serai fâché de vous quitter ; mais je serai bien aise de ne pas rester après vous.* Ces paroles les firent fondre en larmes.

Il s'attendrit un moment et leur dit : *Finissez, car vous m'attendrissez.*

Un autre jour, dont tous les instans sont décrits avec la même exactitude par l'auteur précité, se trouvant seul avec madame la Dauphine, il lui dit : *Je crois que vous avez plus de force et plus de courage aujourd'hui ; ainsi je vais vous conter ce que j'ai demandé au roi quand j'ai prié la reine de se retirer. J'ai demandé au roi que si je venois à mourir, il vous laissât maîtresse de l'éducation de vos enfans.* Elle prit sa main qu'elle arrosa de ses larmes.

Tant que vécut le Dauphin, il voulut être inséparable du roi. Voici leur dernier entretien. C'est un monument précieux de la bonté du père, comme de la confiance du fils et de sa respectueuse tendresse pour le monarque. Le séjour de Fontainebleau ne déplaisoit pas au Dauphin. Il étoit cependant fâché d'y être, parce qu'il sentoit qu'il avoit dé-

rangé les voyages du roi. Il lui en faisoit souvent des excuses ; et encore quelques jours avant sa mort le roi lui ayant dit que cela ne le dérangeoit pas, il répliqua : *Je sens bien que c'est par bonté que vous le dites : mais si nous étions à Versailles, vous iriez à Bellevue, à Trianon : je me repentirai toujours d'avoir eu cet entêtement.* Le roi lui ayant réitéré que cela ne le dérangeoit en aucune façon : *Mais*, reprit le Dauphin, *me dites-vous cela en conscience.* Le roi l'en assura. *Ah ! s'écria-t-il, que vous me soulagez bien !*

Dans ces détails, où chaque mot peint la vérité et la candeur de l'historien, aperçoit-on cet embarras que ce prince auroit éprouvé devant le monarque, s'il eût eu la certitude qu'il mouroit victime de l'ambition de son ministre. Cette idée si terrible auroit éteint tout sentiment

d'amour dans le cœur du père et dans le cœur du fils.

Me dites-vous cela en conscience ! Que cette simplicité est admirable dans un prince ! et qu'elle peint bien cette ame pure dont aucune idée ne trouble la paix !

L'auteur *des Mémoires Historiques et Politiques* étend les mêmes soupçons sur la mort de madame la Dauphine : l'ouverture de son corps ne laissa apercevoir aucune trace de poison. A la mort de M. le Dauphin, elle n'avoit ressenti aucune atteinte de maladie. Elle fut inconsolable de cette perte : elle fut plusieurs jours sans vouloir prendre de nourriture, ne cherchant que des alimens à sa douleur : le bruit se répandit qu'elle vouloit se laisser mourir. Elle se justifie de ce bruit dans la lettre du 5 juin 1766. Voici cette lettre écrite à l'auteur

dès *Mémoires* du Dauphin : « Je sais que madame de Marsan et M. l'évêque de Verdun vous ont mandé avec quel empressement j'ai reçu l'ouvrage que vous avez bien voulu faire. Il y a des endroits qui m'ont fait un vrai plaisir ; et je ne puis assez vous remercier de la peine que vous avez bien voulu prendre : je crains bien que tout ce qu'on vous a dit de moi, que je ne voulois pas avoir soin de ma santé, et que je voulois me laisser mourir, ne soit parvenu jusqu'à vous. Je ne puis nier que je ne suis que foiblement attachée à la vie. Les liens qui m'y attachoient plus fortement et me la rendoient plus agréable, sont rompus ; mais je regarde Dieu dans ma conservation : j'ai plus de soin et d'attention pour ma santé que je n'en ai eu dans le temps de mon bonheur : trop heureuse, si, par une vie, qui ne peut plus être pour moi

qu'une croix continuelle, je puis expier mes péchés et obtenir une mort aussi heureuse que la sienne ! »

L'auteur *des Mémoires Historiques et Politiques* fait durer six ans la maladie du Dauphin : madame la Dauphine ne lui a survécu que neuf mois ; et dans cette lettre écrite dans le cinquième mois, elle parle du soin qu'elle prend, non pas de rétablir, mais de conserver sa santé.

Comme le Dauphin, madame la Dauphine voulut être inséparable du roi, qui lui destina l'appartement qu'avoit eu sa favorite, madame de Pompadour.

(3) (Tome II, page 55). Les philosophes partisans de l'égalité prétendoient détruire une religion, fondée sur la croyance d'un Dieu qui nait dans la

classe du pauvre, et qui au lieu de lit n'a qu'un peu de paille. Voici une leçon d'égalité que le Dauphin donne à ses enfans : « Lorsqu'on eut suppléé les cérémonies du baptême aux trois enfans de France, il leur fit observer que leurs noms étoient inscrits sur les registres de l'église, avec ceux des autres enfans qui avoient été baptisés avant eux. *Vous voyez*, leur dit-il, *que vos noms sont ici mêlés avec ceux du peuple : cela doit vous apprendre que les distinctions dont vous jouissez ne viennent pas de la nature, qui a fait tous les hommes égaux ; il n'y a que la vertu qui met entre eux une véritable différence ; et peut être que l'enfant du pauvre, dont le nom précède le vôtre, sera plus grand aux yeux de Dieu, que vous ne le serez jamais aux yeux des peuples.*

Louis XVI étoit l'aîné de ses enfans, auxquels le Dauphin donnoit cette leçon.

(4) (Tome II , page 115). *Les Mémoires Histotiques et Politiques du règne de Louis XVI* ne sont pas l'évangile de l'histoire : mais l'auteur rassemble tant de preuves , qu'il est impossible de ne pas attribuer les causes de notre révolution , à la politique du principal ministre de la Grande Bretagne.

Toute la conduite de ce ministre paroît une conséquence du mot prophétique que son père prononça en prenant les rênes du gouvernement : *l'Angleterre est sauvée et la France est perdue.* Le mot *delenda est Carthago* , qui étoit sans cesse dans la bouche du père , ne fut jamais dans celle du fils ; mais parce que son silence le conduisoit plus sûrement au but. Dans le-temps même qu'il signoit le traité de paix et de commerce avec la France , il suscitoit contre elle les bannis de Genève qui avoient fait

sur cette république l'essai de tous les attentats qu'ils ont commis depuis contre la France. *Marat et Clavières* étoient du nombre de ces bannis. Le cabinet britannique leur donna un subside réglé de 50 mille livres sterling, qui leur servit à dresser leurs plans et organiser leurs clubs et leurs comités d'insurrection et de dévastation. Les maux que nous avons éprouvés depuis 1789, Genève les avoit ressentis en 1782. Louis XVI avoit sauvé les débris sanglans de cette malheureuse république; mais s'étant contenté de bannir les auteurs de sa destruction, ils reportèrent sur sa tête et dans ses Etats tous les fléaux dont il croyoit avoir détruit la cause. Le ministre anglais connoissoit ces hommes-là lorsqu'il nous les donna pour législateurs. Clavière qui fut ministre des finances, étoit du nombre de ces bannis.

(5) (Tome II , page 158). Toutes ces victimes périssoient aux cris de *vive la nation, vive la république.* Ces cris étoient ceux de la plus vile canaille, organisée en compagnies soldées. Les unes suivoient la charette de l'exécuteur, à partir de la Conciergerie jusqu'à l'échafaud. Les autres avoient différentes stations ; les plus bruyantes de ces stations étoient la place devant le Palais Royal, les degrés de Saint Roch et la place de la Révolution. Chaque compagnie avoit un chef, qui donnoit le signal en levant le chapeau, et toutes les voix s'élevoient à la fois.

(6) (Tome II, page 183). La postérité ne pourroit jamais croire que l'héritier présomptif de la couronne, que le fils d'un roi de France, ait eu un cordonnier pour instituteur. Voici sa qualité telle qu'elle est énoncée dans l'interrogatoire de la

reine, contre laquelle on fit entendre tout ce que la capitale avoit de plus impur.

« Antoine Simon, dix-huitième témoin, *ci-devant cordonnier, employé en ce moment en qualité d'instituteur auprès de Charles Louis Capet* ».

Cet enfant passa, des bras de sa mère, de sa sœur et de sa tante, sous la verge de ce tyran, regardé universellement comme le plus féroce de tous les êtres. Il fut guillotiné le 10 Thermidor an 2. (*Procès des Bourbons*).

(7) (Tome III, page 47). Voyez ci-dessus la note 4.

(8) (Tome III, page 118). Démocharès ne pouvant vaincre leur résistance, saisit lui-même Agis; et de juge devenu bourreau, il le traîna au supplice où il fut exécuté sur-le-champ.

Cette

Cette innocente victime se soumit à son destin avec indifférence : il sembla qu'il aimoit mieux cesser d'être que d'avoir à vivre avec des hommes si corrompus. C'est dans ce terrible moment que, devenu le consolateur de ceux qui versoient des larmes sur son sort, il dit à son exécuteur : « Mon ami, ce n'est pas moi qu'il faut plaindre ; réserve ta pitié pour ceux qui me font périr ».

Le barbare Démocharés qui avoit été le témoin insensible de cette scène sanglante, permit à la mère et à l'aïeule d'Agis d'entrer dans la prison : elles ignoroient encore que leur fils n'étoit plus, et elles venoient pour obtenir la permission de défendre sa cause devant le peuple. Démocharés, insensible à la pitié comme aux remords, leur répondit avec un souris insultant : « Votre fils n'a plus rien à craindre ». Archidamie entra

la première ; et, dans le même moment, expira sous le fer des assassins. A la vue du corps de sa mère et de son fils, elle prévit le destin qui l'attendoit ; et après avoir été long-temps immobile, elle se jeta sur le cadavre sanglant de son fils, en s'écriant : « O Agis ! mon cher Agis ! ta douceur dangereuse est la cause aujourd'hui de notre mort ! » L'impitoyable Amphare irrité de ces paroles lui dit : « Puisque tu approuves la conduite de ton fils, tu t'avoues sa complice, et tu dois subir la même peine ». Cette mère infortunée, ainsi livrée à la rage des bourreaux, eut trois morts à subir à la fois : elle fit éclater dans ce dernier moment la constance et l'insensibilité des femmes de Sparte, qui savoient souffrir et mourir sans se plaindre. Près de recevoir le coup mortel, elle s'écria : « Dieux immortels, je n'ai qu'une grâce à vous demander, c'est que mon

sang ne soit pas la semence des maux de ma patrie». *Histoire du gouvernement des anciennes républiques*, par TURPIN (de la république d'Athènes).

(9) (Tome III , page 120). Ce seroit une témérité et une folie de vouloir diminuer la réputation littéraire et politique de l'immortel Montesquieu : mais il a évidemment erré lorsqu'il a prétendu que la noblesse étoit incompatible avec l'établissement d'une république. Son principe a sans doute été la cause de la proscription et de l'extermination des nobles. Il a suivi le chapitre IV du prince de Makiavel qui avoit raison lorsqu'il écrivoit ; mais le temps étoit changé. Lorsque Makiavel écrivoit, il y avoit en France des grands *qui avoient part au gouvernement, non par la grâce et la permission du prince, mais à raison de leur ancienne origine..... La France avoit*

une multitude d'anciens seigneurs qui avoient leurs propres sujets et en étoient aimés. Et lorsqu'autorisés du principe de Montesquieu, Marat et Robespierre exterminoient tous les nobles, ces grands n'existoient plus. La constitution se faisoit sous un prince qui renonçoit au pouvoir absolu, et qui exerçoit ce pouvoir sur les nobles comme sur le peuple. Tous n'avoient d'emploi *que comme des ministres qu'il choisissoit pour lui aider à gouverner son Etat.* A l'époque de la révolution il n'y avoit pas un noble qui eût le droit d'armer un seul soldat.

Ainsi le problême que résoud Makiavel dans son chapitre 4, ne pouvoit être proposé à l'époque de la révolution. Les parlemens avoient succédé à la puissance des seigneurs ; mais, ayant refusé tout service, leur dissolution, provoquée par eux-mêmes, ne laissoit au-

cun obstacle à l'établissement de la république. Tous les Français, quels qu'ils fussent, étoient réduits à leur force individuelle.

Les moyens qu'avoient introduits les rois de France en faveur des roturiers qui vouloient parvenir à la noblesse, étoient une institution républicaine. La noblesse n'étoit plus exclusive, et par conséquent elle avoit perdu ce qu'elle avoit d'odieux: au moyen de cette aggrégation, on jouissoit dans la monarchie de tous les avantages qu'on pouvoit se promettre dans les républiques. L'épuration des rangs par une ou plusieurs générations successives, qui doivent faire preuve d'une parfaite civilisation, ne peut être blâmée que dans l'esprit révolutionnaire. Ce genre d'épuration sera préférée dans tout bon gouvernement quelle que soit sa forme.

TABLE

DES MATIÈRES.

Premier volume.

ADELAIDE (madame): sa naissance; prédilection de Louis XV pour cette princesse, pag. 11. Chargée de la présentation; comment elle s'en acquitte à l'occasion de madame du Barri, pag. 23. Son affection pour Louis XVI. Ses conseils à la reine. 43.

Sa lettre au roi, page 47. Autre à madame Elisabeth, pag. 69. S'intéresse à la conservation des monastères, pag. 78.

Aiguillon (le duc d') s'oppose au départ de Mesdames, pag. 175.

Amédée, roi de Sardaigne : réception qu'il fait au comte d'Artois, pag. 71.

Anonyme (dénonciation de Mesdames par un), pag. 113.

Artois (le comte d') : sa réception à la cour de Turin, pag. 73.

Barri (la comtesse du): sa présentation, pag. 23.

Biron (le duc de): son éloge, pag. 67.

Bellevue (description du château de), pag. 9, 40.

Brissac (assassinat du duc de), pag. 107, 109.

Bretons: réception que fait Louis XVI au chef de leurs fédérés, pag. 94.

Berthier (le général) protége le départ de Mesdames, pag. 151. Sa fermeté et sa modération, pag. 161.

Bouillé (le marquis de) fait passer des plans pour la sûreté de la famille royale, pag. 99.

Barnave: motion indiscrète de ce député au sujet du départ de Mesdames, pag. 158.

Carmélites (les religieuses) demandent leur conservation; leur pétition à l'Assemblée nationale, pag. 78.

Camus (député) s'oppose au départ de Mesdames, et demande qu'elles soient privées de tout traitement: il est contredit par Martineau, autre député, pag. 159.

Cordeliers (le club des) s'oppose au départ de Mesdames, pag. 179.

Chronique (de Paris): diatribe contre Mesdames, pag. 155.

Delessart (ministre de l'intérieur) est chargé par le roi d'assurer le départ de Mesdames; sa fin tragique; sa lettre à l'Assemblée, 107, 110.

Dauphin, fils de Louis XV.

Dauphin, fils aîné de Louis XVI, pag. 55.

Desmoulins (Camille): sa lâcheté, pag. 64.

Elisabeth (madame): sa lettre à Mesdames, pag. 50.

Fayette (le marquis de la) augmente les défiances des royalistes contre la fédération, pag. 91. Style de ses lettres à Louis XVI; fait les préparatifs du supplice de Favras, pag. 146.

Fédération (idée de l'auteur sur la), pag. 90.

Favras : son héroïsme et sa mort, pag. 146.

Goupil de Préfeln (député) s'oppose au départ de Mesdames, pag.

Hagueneau (chasseurs de).

Halles (les femmes des): leur discours au roi, pag. 18.

Henriette (de France) madame : sa naissance et sa mort, pag. 13.

Journaux (idée des) sous Louis XVI, p. 155.

Louis XIV : malheurs de sa postérité, p. 1.

Louis XV, roi de France : son caractère, son amour pour ses enfans, pag. 20. Les sectes décrient sa mémoire : pourquoi ! pag. 34. Reconnoît la nécessité de conserver les parlemens ; se contente de les renouveler, *ibid.*

Louis XVI : sa ressemblance avec Stanislas son bisaïeul. 18. Rappelle les anciens parlemens. 36. Veut la Constitution. 101. Fait part au cardinal de Bernis du départ de Mesdames. 111. Reçoit les députés de la commune de Paris et des sections. 134. Sa réponse aux députés de la commune. 144. Sa lettre à l'Assemblée sur le départ de Mesdames. 115.

Leckzinski (Stanislas, roi de Pologne) : caractère de ce prince ; sa ressemblance avec Louis XVI. 18.

Leckzinski (Marie), reine de France : étrange destinée de cette princesse. 17.

Louise (de France) madame : sa naissance, sa vie et sa mort. 13.

Lorraine (chasseurs de), accusés d'avoir facilité le départ de Mesdames arrêtées à Mommédy. 173. Justifiés par M. de Segur qui revendique cet honneur.

Mesdames (filles de France): leur naissance. 11. Leur état à la cour. 20. Leur piété filiale. 28. Leur opinion sur la révolution de 1771. 36. Leur retraite et leur séjour à Meudon. 37. Leur tendresse pour le fils aîné de Louis XVI. 56. Leurs dons patriotiques. 65. Leur résolution de s'éloigner. 68. Joie qu'elles éprouvent de la réception que reçoit le comte d'Artois à la cour de Sardaigne. 73. S'intéressent à la conservation des monastères. 77. Leur projet d'émigration. 99. Belle apostrophe d'un anonyme. 104. Dangers qu'elles courent à cette occasion; trait de prudence de madame Adelaïde. 152. Trouble que cause leur arrestation à Moret; insultes qu'elles éprouvent de la part des habitans. Grands débats à ce sujet à l'Assemblée nationale. 162. Leur arrestation à Arnay-le-Duc. 188.

Meudon (municipalité de) favorise le départ de Mesdames. 150.

Moret (commune de) arrête Mesdames. 159.

Martineau (ex-avocat, et membre de l'Assemblée), favorable au départ de Mesdames. 159.

Mirabeau (le comte de): sa réponse aux députés de la commune et des sections. 129.

Monsieur (frère du roi), accusé de vouloir émigrer, se justifie. 182.

Montmorin (ministre des affaires étrangères) signe le passe-port de Mesdames. 111. Se justifie, 185.

Mullot (ex-religieux de St. Victor); son portrait. 115. Son discours à l'Assemblée nationale. 117. Réponse du président. 129. Son discours au roi. 134. Réponse du monarque. 143.

Meudon (municipalité de) favorise le départ de Mesdames. 151.

Madame (Première), fille aînée de Louis XV; sa naissance, son éloge et sa mort. 13.

Madame (fille de Louis XVI); son caractère; son attachement à la France. 93.

Mauconseil (section de) s'oppose au départ de Mesdames; soulève les autres sections; ses mouvemens. 114.

Marie-Antoinette (la reine): causes de ses malheurs. 45. Justifiée; principes qu'elle donne à madame Royale. 93.

Bailly (maire) : murmures qui s'élèvent contre lui et contre M. de la Fayette. 14.

Berthier (le général) fait partir les équipages de Mesdames : son intrépidité. 35.

Bonaparte (le premier consul) : idée de ce général. 174.

Basseville : son caractère. 130. Sa mort vengée par la France. 146.

Camus (le député) parle contre le départ de Mesdames. 11.

Calonne favorablement accueilli par Mesdames. 69.

Clavière (le ministre des finances) : ce qu'on doit penser de ses opinions politiques. 123.

Chatelux (le comte de) succède à M. de Narbonne, écuyer de Mesdames. 171. Son éloge.

Conseil-exécutif de France : sa lettre à Pie VI. 117.

Dauphin (le), père de Louis XVI : ses principes politiques. 46. Son corps et celui de la Dauphine sont exhumés par la commune de Sens. 147.

Dauphin (Louis-Charles), dernier fils de Louis XVI : sa cruelle destinée. 182.

Dusault, chirurgien, visite le Dauphin, et meurt. 184.

Delessart (le ministre) fait exécuter le décret de liberté de Mesdames. 30.

Dynastie: abus de ce mot. 12.

Elisabeth (madame) : parallèle de cette princesse avec Marie-Antoinette. 153.

Ferdinand IV (le roi de Naples) trompé par les Anglais. 68, 71. Déclare la guerre à la France. 169.

Français (les): leur caractère. 41.

Gorsas: étrange prétention de ce journaliste. 32.

Gourdon (député): sa motion contre Mesdames retenues à Arnay-le-Duc. 9.

Gomin (le citoyen): ses soins pour le dernier Dauphin. 184.

Grouvelle lit à Louis XVI le jugement qui le condamne à la mort. 123.

Lafayette (M. de), justifié dans l'intention. Sa conduite impolitique. 40.

Laflotte, cause de l'insurrection de Rome. 131.

Lebrun (ministre des affaires extérieures): ce qu'on doit penser de ses opinions politiques. 123.

Louis : douleur qu'excite sa mort en Italie. 150.

Honneurs rendus à sa mémoire. 152.

Lyonnais (les) préparent des fêtes pour Mesdames qui ne peuvent en profiter. 31.

Marie Antoinette (reine) : sa résolution. 125. Parallèle de cette princesse avec madame Elisabeth. 153.

Mauri (l'abbé) : son discours pour Mesdames. 5. Son arrivée à Rome ; honneurs qu'il y reçoit. 104. Est promu à l'épiscopat. 105. Est nommé nonce extraordinaire pour l'élection d'un nouvel empereur. 107.

Mauri : faveur dont il jouit à Rome ; il excite l'envie.

Marie-Caroline (reine de Naples) prend le deuil de Marie-Antoinette sa sœur. 170.

Menou (le général), député, décide l'assemblée en faveur du départ de Mesdames. 13.

Mesdames retenues à Arnay-le-Duc : leur lettre à l'Assemblée Nationale. 3. Invitées par les Lyonnais, ne peuvent s'y journer dans leur ville. 31. Honneurs qu'elles reçoivent à la cour de Sardaigne. 33. Leurs opinions politiques. 44. Quittent la cour de Turin. 67. Honneurs qu'elles reçoivent dans les Etats de Parme : font accueil à

M. de Calonne et à madame de Polignac. Honneurs que leur rend Ferdinand V. 68. Détails de leur réception à Rome. 69. Leur éloge. 72. Sont qualifiées de filles de l'église. 31. Sont complimentées par l'abbé de Lando. 84. Visitent les monastères. 87. Reçoivent la nouvelle de la liberté du roi et de la famille royale, celle de leur détention : leur résignation. 100. Sont calomniées par des journalistes. 109. Réponse aux diatribes. 111. Reçoivent la nouvelle des événemens du 10 août : leur douleur. 114. Partagent les inquiétudes de Pie VI, sur la guerre dont il est menacé par le Directoire. Satisfaction que leur cause la liberté de Madame Royale. 155.

Mirabeau (le comte de), favorable au départ de Mesdames : sa réponse à un député. 10. Rédige le décret qui permet aux princesses d'user de leurs passe-ports. 13. Son adresse au peuple : devient odieux à d'Orléans. 24. Sa mort. 27. Ce qu'on doit penser de sa conduite politique. 28.

Monsieur (frère du roi) : insulte qu'il reçoit du sénat de Venise ; prend le titre de roi ; quitte le territoire de Vérone. 173.

Narbonne (Louis), ex-ministre, écuyer de Mesdames : obstacles qu'il rencontre dans l'exécution du décret rendu en faveur de Mesdames. 29. Son zèle pour leur service. 33.

Orléans (citoyens d') : leur pétition à l'Assemblée Nationale en faveur de Madame Royale. 199.

Pie VI (souverain Pontife) : honneurs qu'il rend à Mesdames. 71. Sa lettre à Louis XVI. 93. Motifs de son attachement à ce prince. 129. Ses ordres lors de l'insurrection de Rome. 135. Caractère de ce Pontife. 147. Ses préparatifs de guerre. 148. Fait de nouvelles lois de lèze majesté. 167.

Rome : troubles qui l'agitent. 135. Son état en 1794. 164.

Roland (ministre de l'intérieur) : ce qu'on doit penser de ses opinions ; charge Roc-Marcandier d'écrire pour le roi. 123.

Simon (cordonnier) , instituteur du dernier Dauphin : sa férocité. 182.

Sens (commune de) exhume les corps du Dauphin et de la Dauphine , père et mère de Louis XVI. 187.

Treilhard demande la liberté de Madame Royale et l'obtient. 100.

Venise (le sénat) : sa foiblesse. 171, 172.

TABLE

DES MATIÈRES.

Troisième volume.

ADELAIDE (madame) : son goût pour la lecture. 99. Son éloge funèbre. 147.

Athènes (république d') : ses révolutions semblables à celles de France. 117.

Bailly (capitaine Anglais), envoyé vers Mesdames ; les conduit à Corfou. 122.

Barri (Mole de Barri), mis en feu par les républicains. 92.

Berthier (le général) marche sur Rome, dont il proclame l'indépendance. 40.

Bocchéciampi : ses aventures. 108. Fait enfermer l'évêque de Tarente. 109. Est lui-même fait prisonnier, est délivré par les Russes. 130.

Bonaparte (le général) : ses progrès en Italie. 6. Accorde une suspension d'armes à Pie VI. 7. Sa proclamation sur les terres de l'église. 31. Sa lettre au général Mathey. 33.

Bonaparte (Joseph) veut arrêter l'insurrection des Romains. 37.

Bourbon: desseins des puissances étrangères contre les princes de cette maison. 1.

Brigedo (le comte) fait rendre à Mesdames les honneurs dus à la famille royale. 145.

Brindes (ville de): sa description. 96.

Caserte (l'ancienne Capoue): sa description. 25. Championet envahit le royaume de Naples; appelé par Moliterne. 55.

Chatelux (comte de): accueil que lui fait le général Russe. 136.

Charles IV (roi d'Espagne) refuse de faire la guerre à la France: sa réponse à Pie VI. 18.

Corbera (comte de), seigneur Corse; ses aventures. 102.

Corfou (ville de): repas public; singulier toast des convives. 141.

Ferdinand IV (roi de Naples) fait la paix et conseille à Pie VI de continuer la guerre. 17. Réception qu'il fait à Mesdames. 21. Sa ressemblance avec Louis XVI. 23. Reprend les hostilités, envahit Rome; défaite de son armée; sa rentrée dans Naples et sa retraite en Sicile. 53.

Gallo (marquis de): intérêt qu'il prend à Mesdames. 70.

Italie (Etat de l'), lorsque Bonaparte prend le commandement de l'armée. 5.

Lazzaroni (menu peuple de Naples), fidèles à Ferdinand IV. 59. Pignatelli leur confie tous les forts dont Moliterne les chasse par artifice. 65. S'opposent à l'entrée des Français et sont massacrés. 89.

Mack (général de Ferdinand): sa défaite. 53. Se réfugie dans le camp des Français. 62.

Marie Caroline (la reine), en butte aux factions. 21. Sa lettre à Mesdames. 61. Son éloge. 69.

Marius (général romain): sa prudence sauve l'Italie. 59.

Mesdames quittent le séjour de Rome. 21. Sont reçues à Caserte. 22, 25. Leur genre de vie. 59. Sont forcées de s'en éloigner; s'embarquent pour Trieste ; contretemps qu'elles éprouvent sur terre et sur mer. 69. Leur séjour à Corfou. 130.

Naples (révolution de): en quoi elle diffère de celle de France. 105, 111.

Noblesse compatible avec le gouvernement républicain ; réfutation de Montesquieu. 119.

Pie VI (S. P.) souscrit aux lois que lui impose Bonaparte. 6. Rompt le traité. 12. Eloge de ce Pape. 30. Accepte la paix; abandonne le trône pontifical; ses disgraces, etc. 44.

Pisistrates : suites de son usurpation. 113.

Pitt, auteur des malheurs de la France. 46.

Pustakin (contre-amiral russe), commande l'escadre de Mesdames. 141.

Rome (la ville de) change son gouvernement. 40.

Russes : leur civilisation. 81, 132.

Sparte (république de) : ses révolutions semblables à celles de France. 117.

Stone (le commodore) réclame l'honneur de commander l'escadre. 136. Ses égards pour Mesdames. 144.

Tempêtes (description des) sur la mer. 125.

Victoire (madame) est administrée. 85. Sa résolution en présence d'un vaisseau ennemi. 125. Sa mort. 146. Son éloge funèbre. 147.

Ullis (le chevalier) complimente Mesdames. 143.

Utzakow (ou Outschakow), amiral

russe : ses égards pour Mesdames ; leur envoie des secours. 79. Sa lettre au comte de Chatelux. 122. Honneurs qu'il fait rendre aux Princesses. 136.

FIN.

ERRATA,

Premier volume.

Page 9, lignes 14 et 15 : elle laisse aux hommes les moyens d'en éloigner la fatalité. *Lisés* : il est des évènemens qu'elle fait dépendre de la sagesse des hommes.

Page 14, lig. 18; 1788. *Lisés* : 1787.

Page 26, lig. 6; affection. *Lisés* : affliction.

Page 41, lig. 4; revient. *Lisés* reparoît.

Page 53, lig. 3; reine. *Lisés* veuve.

Page 62, lig. 14; Convention. *Lisés* : l'Assemblée législative.

Page 181, lig. 18; devans. *Lisés* : de vous.

Deuxième volume.

Page 57, lig. 12; y. *Lisés* : Chambéry.

Page 89, lig. 1; lui. *Lisés* : l'homme.

Page 144, lig. 9; Mackau. *Lisés* : Cakaut.

Troisième volume,

Page 47, lig. 13; à. *Lisés* : qui, à.

Page 67, lig. 9; 1799. *Lisés* : 1798. Lig. 14; tout. *Lisés* : tous. Dernière ligne; 1800. *Lisés* : 1799.

Page 127, lig. 20; cale. *Lisés* : cal.

Page 128, lig. 14; Durezo. *Lisés* : Durazzo.

Page 140, lig. 13; ce. *Lisés* : le.

Page 148, lig. 13; c'étoit. *Lisés* : c'est.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT
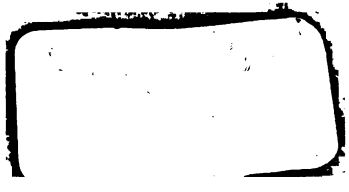
This book is under no circumstances to be taken from the Building